

2013/2014

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel



All you need. With love.

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 janvier 2015, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de Manutan International : [www.manutan.com](http://www.manutan.com).

En application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2011 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 84 à la page 136 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2012.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2012 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 92 à la page 139 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2013.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2013 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 94 à la page 142 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2014.



All you need. **With love.**

# Sommaire

<b>Message du Président</b>	<b>2</b>
<b>1 Présentation du Groupe</b>	<b>4</b>
Chiffres clés	5
Historique	6
Présentation de l'activité	8
La stratégie du Groupe	12
Calendrier de la communication financière	14
<b>2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale</b>	<b>15</b>
Note méthodologique du reporting RSE	16
Nos engagements sociaux	18
Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable	24
Nos engagements environnementaux	26
Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant	30
<b>3 Gouvernement d'Entreprise</b>	<b>33</b>
Organes d'Administration et de Direction	34
Rémunération des organes d'Administration et de Direction	41
Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	48
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International SA	60
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	62
<b>4 Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2014</b>	<b>67</b>
Faits marquants	68
Perspectives et résultats du groupe Manutan	69
Structure financière et politique d'investissements	70
Résultats par zone	72
Autres informations	76
Avis financier du 15 janvier 2015	77
Facteurs de risques de l'émetteur	78
<b>5 États financiers arrêtés au 30 septembre 2014</b>	<b>83</b>
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	84
États financiers consolidés et annexes	86
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	120
Comptes de la Société mère et annexes	122
Renseignements concernant les filiales et participations	132
Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	134
<b>6 Informations sur la Société et le capital</b>	<b>135</b>
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	136
Renseignements de caractère général concernant le capital	142
Marché des titres	149
Dividendes	151
<b>7 Attestation et tables de concordance</b>	<b>153</b>
Responsable du document de référence	154
Attestation du responsable du document de référence	154
Responsables du contrôle des comptes	154
Relations actionnaires et documents accessibles au public	155
Table de concordance du document de référence	156
Table de concordance du rapport financier	159
Table du rapport de gestion	160
Table de concordance du rapport RSE	161

# Message du Président

Jean-Pierre Guichard



## Innover, rester agile tout en maintenant les valeurs qui définissent notre identité.

Malgré le bousculement de nos activités sur la scène européenne, notre entreprise familiale est bien armée pour se remettre en question. Nous avons franchi de grands pas dans la construction d'une entreprise intégrée, nos résultats ont été conformes à nos prévisions, et le talent de nos collaborateurs a fait le reste !

## Le choix du multicanal

---

Le monde bouge, notre métier nécessite davantage de canaux de distribution pour toucher tous nos clients. C'est pourquoi le Groupe continue à se transformer en développant toujours plus de moyens au soutien de l'activité. Outre nos canaux habituels comme les catalogues papier, les sites marchands, les solutions d'*e-procurement*, les forces de vente terrain et sédentaires, nous avons lancé une application mobile.

## Le choix de l'international

---

Depuis toujours, il a été le nôtre. Aujourd'hui, nous présentons une offre, certainement la plus large du marché, totalement harmonisée dans huit pays. Cela constitue un avantage certain pour nos clients européens, une porte d'entrée unique pour nos fournisseurs, et bien sûr un levier de soutien de notre marge commerciale.

Soulignons également le déploiement réussi, dans six pays, de notre nouveau système d'information, dont le lancement est prévu en France au cours du prochain exercice. Nous nous dotons ainsi d'une nouvelle plateforme informatique commune facilitant la gestion et le partage d'informations.

## Le choix d'une culture d'entreprise forte

---

Plus que jamais, dans ces temps troublés, l'entreprise familiale que nous sommes (troisième génération) prend à cœur la transmission et le développement des valeurs partagées depuis ses débuts. Nous voulons donner à chacun la chance de se développer et de progresser. Ainsi, notre Université a développé une vingtaine de programmes qui ont touché plus de 200 collaborateurs du Groupe.

## Le choix de plus de diversité

---

Après les acquisitions au Royaume-Uni de Rapid Racking en 2008, spécialiste de solutions de rayonnage et de stockage, et celle d'IronmongeryDirect en 2013, distributeur de produits de quincaillerie, nous étendons notre expertise aux produits de la protection de l'environnement, en acquérant la société Ikaros Cleantech, présente en Suède et en Finlande.

Créée en 1991, Ikaros s'est rapidement imposée comme le leader sur son marché (rétention, absorption, stockage de produits dangereux et collecte de déchets). Sa position repose sur un *sourcing* performant, allié à une forte présence commerciale auprès des clients.

## Les résultats

---

L'exercice 2013/2014 a été riche en projets et événements avec notamment :

- l'harmonisation des produits en France, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Allemagne et Suisse ;
- le lancement d'un nouveau système d'information, Microsoft Dynamics AX, en Belgique, en Italie, au Portugal, en Suisse, en Espagne et en Allemagne ;
- l'acquisition d'Ikaros en Suède et en Finlande ;
- une campagne média d'envergure au Benelux pour accompagner le changement de nom – Overtoom devient Manutan ;
- le changement de la marque Camif Collectivités, qui devient Manutan Collectivités.

Notre chiffre d'affaires Groupe, par rapport à l'exercice précédent, présente une double réalité. Au global, il progresse de 0,8 % grâce aux acquisitions. En revanche, hors acquisitions, nous enregistrons une décroissance de 6 %, due principalement au contexte économique difficile en France et au Benelux. Le résultat opérationnel est en légère progression, soutenu par une bonne gestion de la structure des coûts et la contribution positive des acquisitions.

## Que va-t-il se passer en 2014/2015 ?

---

La réponse est particulièrement délicate, la France ayant un impact fort sur nos résultats. Cependant, nous mettons tout en œuvre pour dynamiser notre croissance. Tout en maîtrisant nos dépenses, nous continuons à investir et restons à l'écoute de toute opportunité, permettant d'acquérir de nouvelles expertises sur nos marchés.

Nous sommes convaincus que notre stratégie va permettre au Groupe de progresser !

Chers Actionnaires, chers Administrateurs, chers Collaborateurs, chers Partenaires, je vous remercie pour votre contribution et vous donne rendez-vous pour une nouvelle année d'aventures...

**Jean-Pierre Guichard,**  
*Président du Conseil d'Administration*

1



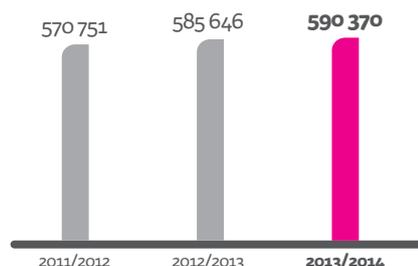
# Présentation du Groupe

Chiffres clés	5
Historique	6
Présentation de l'activité	8
La stratégie du Groupe	12
Calendrier de la communication financière	14

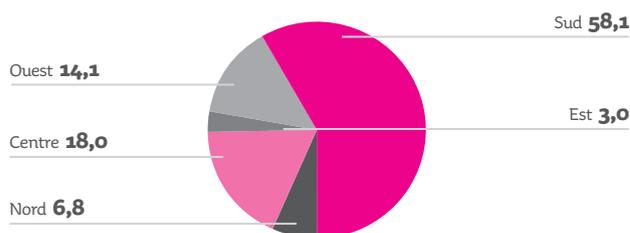
# Une croissance et une situation financière consolidées

## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

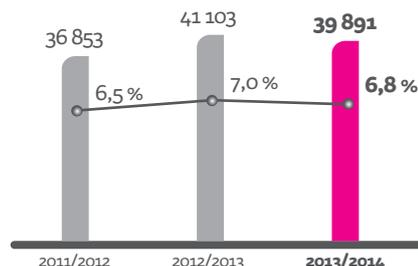


Répartition par zone pour 2013/2014 (en %)

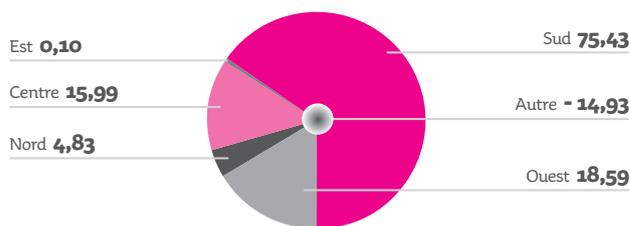


## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

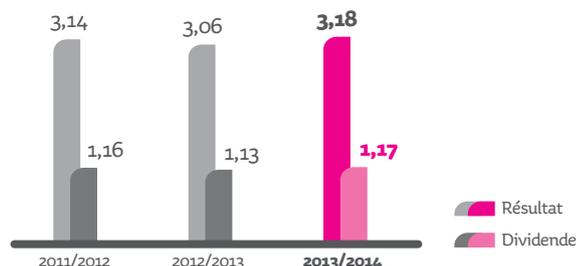


Répartition par zone pour 2013/2014 (en %)



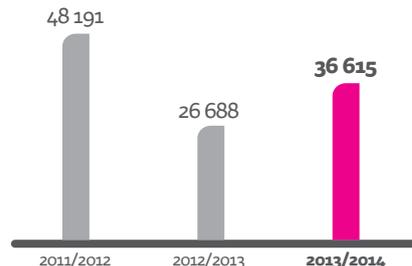
## RÉSULTAT NET ET DIVIDENDE NET PAR ACTION

Évolution sur 3 ans (en euros)



## TRÉSORERIE NETTE

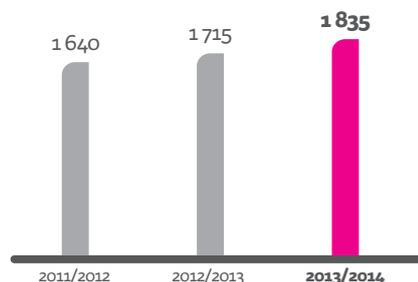
Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)



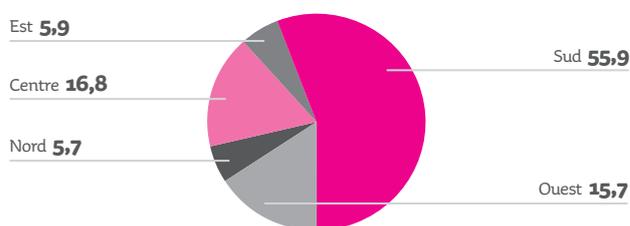
La trésorerie disponible est composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».  
La trésorerie disponible nette est calculée par la différence entre la trésorerie disponible et les dettes financières.

## EFFECTIF MOYEN

Évolution sur 3 ans



Répartition par zone pour 2013/2014 (en %)



# Historique



## Janvier 2013

Lancement du nouveau logo Manutan

Début du déploiement de la marque Manutan au plan européen

## Juillet 2013

Acquisition de IronmongeryDirect au Royaume-Uni, spécialiste de la distribution de produits de quincaillerie aux artisans

## Octobre 2013

Acquisition de Ikaros Cleantech en Suède et en Finlande, spécialiste des produits de protection de l'environnement

Début de la refonte du système informatique du Groupe, implanté avec succès en Belgique, en Italie, au Portugal, en Suisse, en Allemagne et en Espagne

## 2010 - 2013

### 2012

Rachat de Sports et Loisirs (Casal Sport), spécialiste du matériel de sport pour les écoles, mairies et fédérations

### 2011

Ouverture du **Centre européen** à Gonesse (France), symbole de l'unicité du Groupe, de ses ambitions et de sa vision business, humaine et environnementale

### 2010

Mise en place d'une **organisation intégrée, renforcement d'une ambition business forte**

# Présentation de l'activité

Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 19 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

## Notre positionnement : associer approche industrielle et relation client personnalisée

### Un groupe indépendant et solide

Pionnier dans la vente par correspondance, Manutan possède une véritable expertise du métier de la distribution et poursuit sa croissance sur un marché à fort potentiel, estimé à 150 milliards d'euros (source Manutan International).

Le développement du Groupe s'appuie sur une expérience de près de cinquante ans et un modèle économique pérenne, déployé dans toutes les filiales. À la tête de Manutan depuis 1966, la famille Guichard a la volonté de perpétuer l'indépendance du Groupe par une gestion rigoureuse et transparente, et par une exigence d'excellence opérationnelle. Cette structure familiale, associée à une présence en Bourse depuis 1985 (Euronext Paris – Compartiment B) confèrent au Groupe indépendance et solidité financière.

### 1 835 collaborateurs proches de nos clients

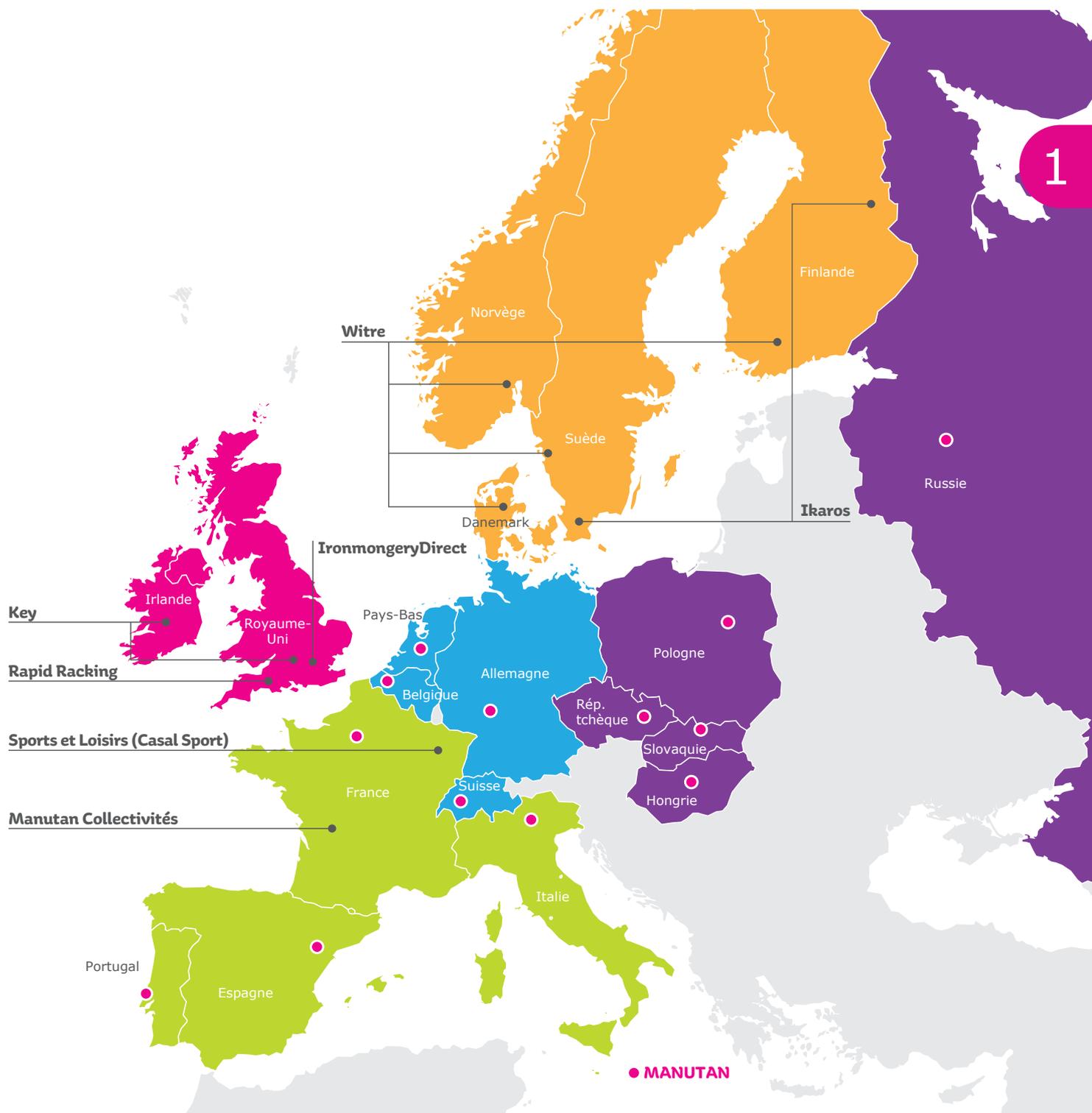
Au quotidien, les 1 835 collaborateurs du Groupe partagent la même ambition et le même engagement : apporter de la valeur ajoutée à nos clients, en leur proposant la meilleure solution pour leurs achats non stratégiques récurrents. La responsabilité et la sincérité sont les valeurs qui unissent l'ensemble des salariés du Groupe.

### La force d'un industriel européen, le sur-mesure d'un commerçant de proximité

La spécificité qui fait la force de Manutan est d'associer une approche industrielle à une relation client personnalisée, basée sur le respect et la transparence. Les clients bénéficient de solutions efficaces et compétitives et de la qualité d'un accompagnement sur-mesure, comme avec un artisan.

**1 835** COLLABORATEURS  
DONT **47** % DE **FEMMES**

**200 000**  
**RÉFÉRENCES**



**25** FILIALES  
OPÉRATIONNELLES

**19** PAYS

**590,4** MILLIONS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

## Notre métier : accompagner nos clients dans l'optimisation de leurs achats non stratégiques

### Une expertise reconnue : la distribution multicanale

Le Groupe commercialise ses produits au travers de catalogues papier, par Internet et *via* des équipes commerciales et des agences. La maîtrise de ces différents canaux de distribution, associée à un marketing ciblé, permet à Manutan d'offrir à ses clients des solutions globales, simples et accessibles.

Avec 25 sites marchands, Manutan a pleinement intégré le commerce électronique dans son développement. En 2014, les ventes en ligne représentent 30 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors collectivités) et le Web s'impose comme un vecteur majeur de croissance.

### Un partenaire de référence pour les achats non stratégiques

L'ambition de Manutan est de fournir des produits et des services de qualité de manière simple, rapide et efficace à ses clients, qui cherchent à réduire le temps consacré à leurs achats non stratégiques (fournitures, équipements...).

La pertinence des solutions proposées par Manutan leur permet ainsi de centraliser leurs achats récurrents auprès d'un fournisseur unique et de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier.

#### L'expertise du groupe Manutan s'appuie sur des savoir-faire reconnus :

- une sélection rigoureuse de produits compétitifs et de qualité ;
- une offre dynamique et illimitée de références permettant à chaque client de trouver la solution adaptée à ses besoins ;
- une gestion des commandes simple, rapide et accessible (Internet 24 heures/24) ;
- un service commercial dynamique, à l'écoute des besoins de chaque type de client ;
- des conseils personnalisés et une assistance à l'achat ;
- une importante capacité de stockage garantissant la disponibilité des produits ;
- une logistique rigoureuse offrant une livraison rapide et fiable.

### Une offre dynamique et illimitée

L'offre du groupe Manutan est l'une des plus larges d'Europe, et vise à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités, quelles que soient leur taille ou leur activité. Déjà composée de plus de 200 000 références, l'offre regroupe des produits de manutention, lavage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, du mobilier d'hébergement et de restauration, du matériel éducatif, santé et sport, quincaillerie, ainsi que des produits de protection de l'environnement. L'écoute permanente des besoins des clients permet au Groupe d'étoffer régulièrement sa gamme de produits.

Tous les produits et services référencés, y compris les marques propres (Ekwo et R-source), font l'objet d'une sélection rigoureuse, basée sur une revue régulière des 1 700 fournisseurs, majoritairement européens. Le Groupe ne dépend d'aucun fournisseur en particulier : il peut ainsi sélectionner les produits en toute indépendance, selon ses propres standards de qualité.

### Des services sur-mesure

Pour offrir à ses clients des solutions complètes, compétitives et personnalisées, Manutan propose une large gamme de services associés : montage, pièces détachées, conception sur-mesure, livraison express, programme de fidélité, solutions e-business pour les Grands Comptes (catalogue hébergé, *punch out...*).

### Une gestion logistique efficace et rentable

Le Groupe dispose d'une capacité de stockage de près de 160 000 m<sup>2</sup> répartis sur treize plateformes logistiques, dotées des meilleurs outils de gestion des stocks. L'efficacité logistique et le pilotage des prestations de transport sous-traitées permettent à Manutan de gérer des milliers de commandes quotidiennes et de garantir la livraison rapide de ses clients à travers toute l'Europe.

#### Nos trois engagements client à horizon 2015/2016

Nous respectons toujours notre **promesse** de livraison.

Nous apportons toujours une **solution** aux demandes produits de nos clients.

Nous faisons de chaque contact avec le client un **moment unique**.

## Nos clients : 1 000 000 d'entreprises et de collectivités nous font confiance

---

De la petite entreprise à la multinationale, de la région à la commune, le Groupe commercialise son offre auprès de 1 million de clients. La valeur moyenne de leur commande s'élève à 420 euros.

- **Pour les entreprises**, Manutan propose une offre généraliste, complétée par des offres spécialisées :
  - au Royaume-Uni : Rapid Racking (solutions de rayonnage et de stockage) et IronmongeryDirect (articles de quincaillerie) ;

- en Scandinavie : Ikaros Cleantech (produits de protection de l'environnement).
- **Pour les collectivités**, Manutan Collectivités offre une sélection de produits en mobilier scolaire, en matériel éducatif et de santé ; Sports et Loisirs (Casal Sport), des équipements et vêtements de sport.

## Nos marchés : une présence forte en Europe

---

Implanté dans 19 pays européens et présent en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient au travers des activités export de ses filiales, Manutan fonde son développement européen sur une volonté d'ancrage local fort et la connaissance approfondie des marchés. Responsables de

leur politique commerciale et marketing, les pays adaptent leur offre pour répondre aux spécificités locales. Leur expertise s'appuie aussi sur celle des fonctions supports et de l'organisation intégrée du Groupe, qui favorise le partage des expériences terrain.

## Nos concurrents : des acteurs multiples

---

Acteurs de la vente à distance aux professionnels, magasins de vente au détail et/ou en gros, distributeurs spécialistes ou généralistes, Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène :

- **Les acteurs généralistes** : TAKKT (société allemande – cotée sur le marché de Francfort), Schäfer Shop (Allemagne) et AJ Produkter (Suède).
- **Les acteurs spécialisés : mobilier et fournitures de bureau** : Staples, Bruneau (France), Viking (États-Unis), Neat Ideas (Royaume-Uni), Printus (Allemagne) ; **produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité** : Bernard (France) ; **fournitures et équipements d'emballage** : Raja (France) ; **signalisation** : Seton (Royaume-Uni) ; **offre dédiée aux collectivités** : achat public UGAP (France).

- **La distribution industrielle traditionnelle** : Descours & Cabaud, Rexel, Retif en France.
- **L'offre de fournitures professionnelles** sur Internet *via* des places de marché, des bourses d'échange, des courtiers et les sites marchands des concurrents traditionnels.

# La stratégie du Groupe

Porté par sa vision innovante de la distribution, le Groupe réaffirme ses convictions et ses priorités pour les années à venir. L'évolution du marché et l'écoute des attentes des entreprises et collectivités confirment la pertinence de notre stratégie multicanale.

## Une ambition réaffirmée

---

L'ambition de Manutan est de délivrer à ses clients des produits et services compétitifs et fiables, grâce à des solutions accessibles, rapides et globales, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

## 5 priorités stratégiques

---

### 1 Accentuer la stratégie multicanale et renforcer la proximité avec nos clients

La stratégie multicanale déployée par le Groupe s'appuie sur trois objectifs :

- capitaliser sur les multiples canaux de distribution proposés par le Groupe : catalogues papier, Internet, agences commerciales et forces de vente ;
- développer le e-commerce, qui constitue un important levier de croissance pour :
  - proposer en ligne une offre de références toujours plus étendue,
  - recruter des milliers de nouveaux clients à moindre coût,
  - personnaliser la relation client au travers de services comme la gestion électronique des approvisionnements,
  - offrir des solutions innovantes au travers de supports émergents, tels que les applications mobiles ;
- renforcer la proximité et la confiance de nos clients, en faisant de chaque contact commercial un moment unique : le Groupe va ainsi étoffer ses services en *front office* pour apporter davantage de conseils et d'assistance, et se positionner comme un véritable partenaire.

### 2 Renforcer le positionnement « One-stop shop »

Le Groupe renforce sa stratégie « *One-stop shop* » (point unique d'achat) pour offrir à ses clients une solution simple, rapide et efficace, leur permettant :

- d'accéder à une large gamme de produits présélectionnés, pertinents et compétitifs ;
- de diminuer leur temps de commande ;
- de faciliter le processus d'achat en l'adaptant à leur organisation ;
- de réduire leur coût global d'achat.

Poursuivant sa croissance dynamique, en particulier dans les zones à fort potentiel commercial, le Groupe adapte et fait évoluer son organisation : l'animation et la coordination des métiers clés – comme la politique d'achat ou le webmarketing – sont une priorité, afin de favoriser les initiatives transversales, faciliter les échanges et créer de réelles synergies.

### 3 Harmoniser l'offre de solutions et rationaliser les achats

Attentives à l'évolution des besoins des clients et très proches de leurs marchés, les équipes marketing concentrent leurs efforts sur le référencement de nouveaux produits et le lancement de services innovants. Ils veillent constamment à proposer des produits adaptés et bien positionnés en termes de qualité et de coût. Pour permettre à nos clients d'accéder à des produits de qualité à des prix compétitifs, Manutan s'est aussi engagé dans la massification et la rationalisation de ses achats : en 2014, le Groupe compte environ 35 000 références communes, négociées auprès de plus de 450 fournisseurs Groupe. Cette offre représente 80 % des achats Groupe du pôle Entreprises et permet de servir les marchés locaux. L'offre produits est ainsi harmonisée à 85 % sur les zones Sud et Centre.

### 4 Industrialiser notre modèle de croissance au niveau européen

Le développement européen de Manutan s'appuie sur la mise en place de fonctions centrales (communication, finances, informatique...), le déploiement d'outils opérationnels communs au Groupe et le partage des meilleures pratiques opérationnelles. Un vaste projet structurant a été engagé pour optimiser et uniformiser les processus métiers, garantir une gestion efficace de son activité et favoriser les échanges entre les pays avec la mise en place d'un système d'information (ERP). Cette industrialisation des processus permet de viser l'excellence opérationnelle, en optimisant les approvisionnements, l'efficacité commerciale, la gestion financière et la relation client.

### 5 Faire de la marque Manutan une référence en Europe

Pour accompagner sa stratégie de développement, le Groupe s'est engagé dans un vaste projet de gestion de ses marques en Europe, qui sera déployé sur plusieurs années. La refonte de l'identité graphique en 2013 a été une première étape : un logo moderne, actuel et porteur de valeurs telles que la responsabilité, la diversité et le goût du chemin à parcourir en équipe. La marque Manutan a vocation à devenir une marque européenne de référence. Toutefois, les filiales spécialistes conserveront leur marque propre.

# Calendrier de la communication financière

L'exercice de Manutan International débute le 1<sup>er</sup> octobre et se clôture le 30 septembre.

## Dates de publication des chiffres de l'exercice 2014/2015<sup>(1)</sup>

Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre	15 janvier 2015
Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre	16 avril 2015
Résultats du semestre	27 mai 2015
Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre	16 juillet 2015
Chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre	15 octobre 2015
Résultats annuels	16 décembre 2015

Le calendrier de la communication financière et l'ensemble des informations financières sont à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.manutan.com](http://www.manutan.com)

Le Département Juridique Groupe peut répondre à toute question relative au groupe Manutan. Tél. : +33 (0)1 34 53 35 87 / [contact.legal@manutan.com](mailto:contact.legal@manutan.com)

(1) Dates sous réserve de modification/publication après clôture du marché.

# Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Note méthodologique du reporting RSE _____	16
Nos engagements sociaux _____	18
Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable _____	24
Nos engagements environnementaux _____	26
Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant _____	30

Acteur majeur de la distribution multicanale, Manutan a la volonté d'être un acteur responsable à l'égard de l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale qui se traduit au quotidien par des actions concrètes. Dans notre métier et dans chacune de nos activités, préserver l'équilibre des hommes et celui de l'environnement est au cœur de nos priorités.

## Note méthodologique du reporting RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Manutan se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

### Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1<sup>er</sup> octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

### Périmètre

La méthode de consolidation sur le périmètre de reporting RSE est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100 %).

Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe. Bien qu'il existe quelques spécificités locales, les pays européens présentent une certaine homogénéité en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. La méthodologie et les définitions des indicateurs sont donc identiques sur l'ensemble du périmètre retenu.

Les principaux indicateurs RSE sont publiés chaque année dans le document de référence du Groupe, consultable sur le site [www.manutan.com](http://www.manutan.com).

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, à l'exception des spécificités indiquées ci-dessous, les sept principales filiales du Groupe situées :

#### ■ en France :

- l'UES Manutan, comprenant : Manutan SA, Manutan International SA, Association du R.I.E. Manutan,
- Manutan Collectivités SAS,
- Sports et Loisirs SAS ;

#### ■ au Royaume-Uni :

- Key Industrial Equipment Ltd,
- Rapid Racking Ltd ;

#### ■ en Belgique :

- Manutan NV ;

#### ■ aux Pays-Bas :

- Manutan BV.

Au global, ces sept filiales représentent 81 % de l'activité du Groupe et donnent donc une vision représentative des données, hormis pour les indicateurs « effectif moyen » et « rémunérations » qui couvrent 100 % de l'activité du Groupe.

Les entités non intégrées dans le périmètre de reporting RSE correspondent à des entités de petite taille ne disposant pas des ressources leur permettant de réaliser la collecte des informations RSE dans les zones suivantes : Nord (Danemark, Suède, Norvège, Finlande), Centre (Allemagne, Suisse), Est (Russie, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne) et Sud (Portugal, Italie, Espagne).

Il convient de noter que les heures de formation au sein de la filiale Manutan BV (Pays-Bas), qui représente 17 % des effectifs du Groupe, n'ont pu être intégrées aux chiffres présentés dans le présent rapport en raison de difficultés qui n'ont pu être résolues dans les délais. Ce point fera l'objet d'une révision dans le prochain rapport.

## Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

## Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes : logiciel de consolidation HFM, extractions du système de gestion de

la paie, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont, quant à elles, collectées de manière centralisée par la Direction du groupe Manutan.

## Contrôles externes

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manutan a demandé, à partir de l'exercice 2012/2013, à l'un de ses Commissaires aux

Comptes, un rapport comportant une attestation relative à la présence des informations devant figurer dans le rapport de gestion et un avis motivé sur la sincérité des données publiées.

## Informations requises par la réglementation et non applicables

Au vu de l'activité du Groupe, certaines thématiques ont été identifiées comme non pertinentes. Il s'agit notamment de :

- l'utilisation des sols → cette utilisation se limite à l'espace où sont implantés nos bâtiments ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique → en raison des implantations du Groupe

en Europe, les risques potentiels associés aux conséquences du changement climatique pouvant affecter ses installations apparaissent limités ;

- la protection de la biodiversité → en raison d'une emprise très limitée des implantations du Groupe, l'impact des activités sur la biodiversité apparaît peu significatif.

## Limites et spécificités méthodologiques

- Les effectifs sont calculés d'une part comme la moyenne sur l'exercice fiscal, en équivalent temps plein rémunérés.
- L'effectif moyen est calculé comme la moyenne arithmétique sur 12 mois de l'effectif mensuel en équivalent temps plein.
- D'autre part, les statistiques relatives aux effectifs sont basées sur le nombre de salariés présents au 30 septembre.
- Les données d'absentéisme sont comptabilisées en jours calendaires.
- Les heures travaillées utilisées dans le calcul des taux de fréquence et de gravité sont calculées comme suit : moyenne arithmétique sur l'ensemble des entités des heures travaillées hebdomadaires moyennes x effectif moyen salarié x 52.

- Concernant les émissions de CO<sub>2</sub> associées à la consommation d'électricité et de gaz naturel, les facteurs d'émission suivants sont utilisés :

- Gaz naturel :

- 0,235 kgCO<sub>2</sub>e/kWh PCI  
(Source : facteur d'émission Europe, base carbone ADEME 2014)

- Électricité :

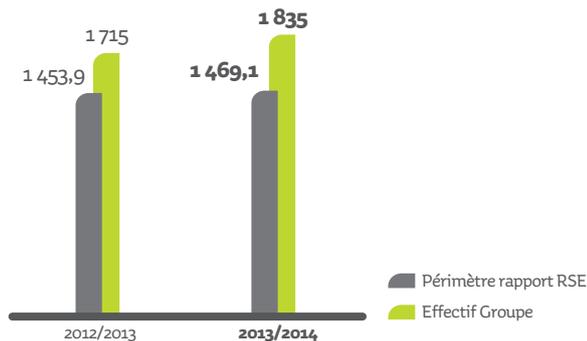
- France : 0,071 kgCO<sub>2</sub>e/kWh,
- Belgique : 0,211 kgCO<sub>2</sub>e/kWh,
- Pays-Bas : 0,413 kgCO<sub>2</sub>e/kWh,
- Royaume-Uni : 0,450 kgCO<sub>2</sub>e/kWh,  
(Source : moyennes 2009/2011, statistiques 2013 Agence Internationale de l'Énergie).

# Nos engagements sociaux

## Emploi

### L'effectif moyen salarié et non permanent

L'effectif moyen du Groupe est en augmentation de 7 %, et de 1 % sur le périmètre RSE.



**Effectif Groupe** : information destinée à donner une vision globale et à faciliter le rapprochement avec les données financières.

- **Effectif salarié** : comprend tous les salariés sous contrat de travail, en moyenne sur la période de l'exercice.
- **Effectif non permanent** : comprend les intérimaires et/ou le personnel détaché.

**Faciliter la mobilité interne** – La politique de mobilité interne illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à tous ses collaborateurs pour leur permettre de réaliser leur projet professionnel. Cette politique vise à promouvoir la mobilité à la fois au sein de chacune des filiales, mais aussi entre filiales du Groupe. Cette mobilité est aussi de plus en plus transfonctionnelle : dans cette perspective, en France, Manutan a créé « Vis Mon Job », une initiative qui permet à un collaborateur d'expérimenter un nouveau métier pendant une période donnée.

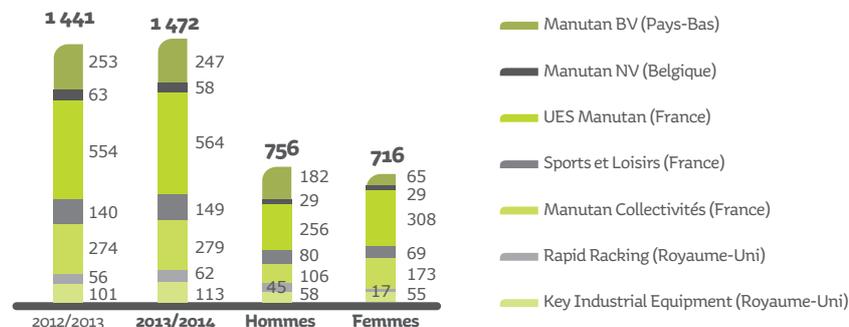
### Les chiffres de l'effectif salarié présent le 30 septembre 2014

Effectif salarié présent au	30/09/2014
Cadres	444
Non-cadres	1 028
<b>TOTAL</b>	<b>1 472</b>

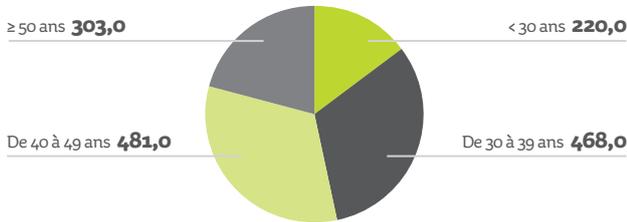
## + 2,2 %

### L'effectif est en constante augmentation

Sur le périmètre RSE, l'effectif est en constante augmentation (+ 2,2 %) et l'équilibre « hommes/femmes » est globalement respecté au sein de chacune des filiales :

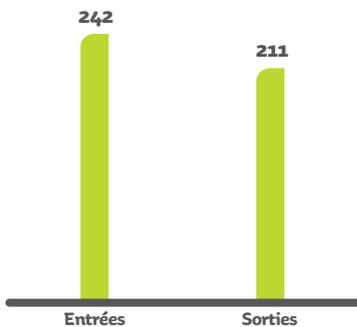


**Pyramide des âges** – Si la pyramide des âges n’est pas préoccupante, elle démontre cependant que le Groupe doit être vigilant dans la gestion des carrières et des recrutements, afin d’anticiper la transmission des savoirs.



### Les mouvements du personnel

Il est à noter que le groupe Manutan n’a procédé à aucun licenciement économique.



**Les entrées** comptabilisent l’ensemble des embauches au cours de l’exercice.

**Les sorties** regroupent l’ensemble des départs, quelle qu’en soit la nature.

**Favoriser l’intégration des collaborateurs** – Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d’un parcours d’intégration adapté, qui lui permet de découvrir et de vivre le projet d’entreprise (ce parcours dure plus d’un mois pour les principaux managers). Outre la présentation de l’entreprise et la découverte des activités, le nouvel entrant est aussi acteur de sa propre intégration : il peut ainsi prendre le temps de comprendre le projet d’entreprise avant de démarrer une nouvelle mission.

### Les rémunérations et leur évolution

Les rémunérations au niveau du Groupe sont en augmentation de 2,9 %.

2012/2013	2013/2014
94 211 076	96 947 971

**La politique de rémunération** – La politique de rémunération du Groupe s’articule autour des éléments suivants :

**Rémunération fixe** : la rémunération fixe est liée au niveau de responsabilité et s’appuie sur des principes de cohérence interne au Groupe.

**Rémunération variable** : la rémunération variable vise à encourager les performances individuelle et collective pour une partie des équipes, notamment les managers et les experts.

Pour les fonctions « Groupe », la part variable de la rémunération est indexée sur l’évolution du chiffre d’affaires et le résultat courant avant impôt du Groupe.

Pour les fonctions « Marchés », la part variable prend également en compte, à hauteur de 50 %, l’évolution du chiffre d’affaires et le résultat courant avant impôt du marché concerné.

Les objectifs de performance relatifs aux résultats du Groupe sont fixés par le Conseil d’Administration.

Pour les autres personnes concernées par une rémunération variable, des objectifs individuels sont définis une fois par an avec le responsable hiérarchique.

**Rémunération collective** : la rémunération collective est destinée à encourager la performance collective au service de l’entreprise.

En France, au sein du Centre européen Manutan et sur le marché des entreprises, l’enveloppe de rémunération collective représente 7 % du résultat net du Groupe pour l’exercice 2013/2014. Elle est partagée, pour un tiers de manière égale et pour deux tiers de manière proportionnelle aux salaires, sur l’ensemble des effectifs (près de 600 personnes). Cet accord collectif est applicable à toutes les catégories de personnel et est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.



## Organisation du travail

### L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail, définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité, est conforme aux législations et accords d'entreprises en vigueur dans chaque pays. Le Groupe opérant exclusivement en Europe, il n'existe pas de variation importante selon les pays. Le temps de travail hebdomadaire est ainsi compris entre 34 heures (Manutan Collectivités en France) et 40 heures (Key et Rapid Racking au Royaume-Uni).

En raison de la forte saisonnalité de l'activité sur le marché des collectivités en France, Sports et Loisirs et Manutan Collectivités ont mis en place, conformément à la réglementation et en accord avec les représentants du personnel, une modalité du temps de travail avec des semaines basses (29 heures) et des semaines hautes (46 heures).

## 3,4 %

**Le nombre de collaborateurs en contrat à durée déterminée reste faible**

Globalement, sur le périmètre du présent rapport, les salariés à temps partiel représentent 14,1 % des effectifs, dont la plupart sont basés en France et aux Pays-Bas. Le nombre de collaborateurs en contrat à durée déterminée reste faible (3,4 %).

Contrats en alternance École/Entreprise	23
Salariés à temps partiel	185
% de CDI	96,6 %

## Relations sociales

### L'organisation du dialogue social

Les Directions de chaque entité ont la responsabilité d'accompagner l'entreprise dans sa volonté de faire évoluer progressivement son engagement social, tout en développant durablement son activité économique.

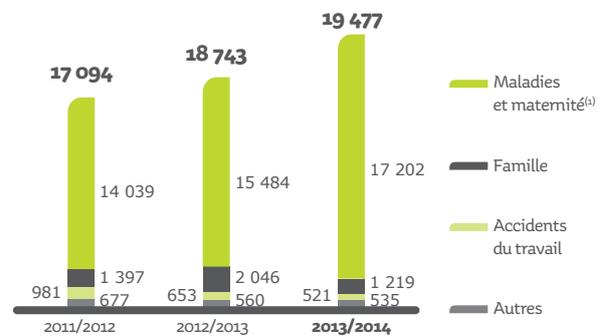
La construction des politiques sociales s'appuie sur un dialogue régulier avec les partenaires sociaux de chaque entité.

### L'absentéisme

Indicateur de pilotage de l'activité, l'absentéisme est suivi dans l'ensemble des entités du Groupe. Il représente le nombre de jours calendaires d'absence de l'effectif salarié au cours de l'exercice.

### La tendance est à une légère amélioration

La tendance est à une légère amélioration consécutive à la mise en place d'actions visant l'amélioration des conditions de travail : formations collectives, challenges sportifs, organisation de forums d'échange...



(1) Les congés maternité, à un niveau élevé, sont comptabilisés avec les absences pour maladie.

**En France**, Manutan entretient un dialogue permanent avec les Organisations Syndicales et les Institutions Représentatives du Personnel, ce qui représente 80 élus au sein des filiales du périmètre RSE :

- Comité d'Entreprise (CE) ;
- Délégués du Personnel (DP) ;
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail (CHSCT).

**Au Benelux**, un Responsable des Ressources Humaines pilote la politique définie par la Direction Générale et entretient un dialogue permanent avec les collaborateurs.

## Bilan des accords collectifs

En synthèse, les accords collectifs sont repris dans ce tableau :

Sujet	Périmètre	Signature	Commentaire
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	UES Manutan	Décembre 2014	
	Manutan Collectivités	Septembre 2014	
Accord sur la réduction du temps de travail	Manutan International Manutan SA	Août 2000 Décembre 2000	Accord UES Manutan en cours de négociation
Modulation du temps de travail	Manutan Collectivités Sports et Loisirs	Avril 2011 Janvier 2000	
Temps partiel choisi	UES Manutan	Décembre 2011	
Compte épargne temps	UES Manutan	Décembre 2011	
Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	UES Manutan	Décembre 2011	
	Manutan Collectivités	Janvier 2012	
	Sports et Loisirs	En cours	
Enfants sérieusement malades	Manutan Collectivités	Janvier 2012	
Accord Intergénérationnel	UES Manutan	Novembre 2013	
Accord de GPEC	UES Manutan	Mars 2012	
Astreintes du service informatique	UES Manutan	Août 2012	
Plan d'Épargne Entreprise	UES Manutan	Septembre 2012	
Plan d'Épargne Entreprise	Manutan Collectivités	Février 2010	
Plan d'Épargne Retraite collectif	UES Manutan	Septembre 2012	
Participation à formule dérogatoire	UES Manutan	Décembre 2013	7 % du résultat net du Groupe
Participation	Manutan Collectivités	Février 2010	Calcul légal

## Santé et sécurité

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs.

### Les conditions de santé et de sécurité au travail

Manutan inscrit sa démarche de prévention dans le cadre de son dialogue social. En France, un pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) a été créé en 2010. Cette organisation dédiée permet de piloter les plans d'actions et d'identifier les risques spécifiques aux métiers du Groupe, tels que :

**Mesurer et diagnostiquer la pénibilité au travail** – Des études ont été menées en 2011 avec un ergonomiste du Service interprofessionnel de santé sur les troubles musculo-squelettiques, et en 2012 sur l'acoustique avec un ingénieur du Service interprofessionnel de santé, en particulier pour les activités logistiques. Les résultats de ces études n'ont révélé aucun écart avec les normes en vigueur.

Dans une démarche d'amélioration continue, des études sont aussi régulièrement menées pour le confort des utilisateurs avec le pôle HSE, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et, en fonction des besoins, avec le Service interprofessionnel de santé du Val-d'Oise. En 2013, un diagnostic sur la pénibilité a permis

de valider que l'aménagement des postes de travail en logistique (équipements de protection, polyvalence...) permet d'éviter toute situation d'exposition à la pénibilité.

En parallèle, acheteurs et HSE prennent en compte les besoins des collaborateurs de l'entrepôt pour proposer de nouveaux équipements de protection adaptés à leurs besoins.

**Améliorer l'ergonomie et le confort des postes de travail** – En France, l'ouverture du nouveau Centre européen du Groupe en 2011, localisé à Gonesse, a été l'occasion de revoir et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail ainsi que les pratiques en termes d'hygiène et de sécurité pour près de 600 collaborateurs du Groupe. Conçu dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), ce site place la qualité et le bien-être au cœur de l'environnement de travail : le bâtiment administratif de 9 500 m<sup>2</sup> est construit autour d'un patio arboré et accueille 360 personnes. L'isolation du bâtiment est remarquable grâce à une façade triple vitrage et à des stores intégrés.

**Sensibiliser les collaborateurs à la sécurité** – Au-delà des formations réglementaires (Sauveteurs Secouristes du Travail – Équipier de 1<sup>re</sup> intervention – Habilitation électrique...), Manutan sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la sécurité au travers de formations sur l'évacuation, animées par le responsable HSE.

**Favoriser la pratique sportive** – D'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>, le Centre sportif est un espace incontournable du Centre européen du Groupe. Il permet aux collaborateurs de pratiquer régulièrement une activité physique, accompagnée par des coaches spécialisés.

Toujours dans le domaine de la prévention, Manutan a signé un partenariat avec l'École supérieure d'ostéopathie (ESO), qui propose un bilan gratuit à l'ensemble des collaborateurs basés en France.

L'ensemble de ces actions vise à **réduire le nombre d'accidents du travail**.

## Le bilan des accords collectifs en matière de santé et de sécurité

**Prévenir le harcèlement au travail** – Afin de garantir l'intégrité physique et de protéger la santé psychique de ses collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle, une nouvelle Charte pour la prévention du harcèlement a été signée en avril 2014 au sein du Centre européen et une commission spécifique a été constituée. Après avoir entendu les protagonistes, une commission de médiation du harcèlement au travail cherche à trouver des solutions amiables à toute situation de mal-être et aux éventuels conflits qui peuvent dégrader le climat au travail, sans se prononcer sur la qualification juridique des faits dont elle est saisie.

## Les accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt.

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 1 jour	30	34	38
Taux de fréquence	13,40	13,49	7,01
Taux de gravité	0,10	0,15	0,13

En plus d'une politique volontariste destinée à garantir la sécurité au sein de l'entreprise, en particulier dans les entrepôts, le Groupe compare ses données avec les statistiques AT-MP de l'Assurance Maladie, publiées par l'INRS :

Accidents du travail (AT)	2012	2013
Taux de fréquence (TF)	23,5	22,7
Taux de gravité (TG)	1,4	1,4

## Formation

### Les politiques mises en œuvre en matière de formation

**L'Université Manutan** – Afin de se donner les moyens de ses ambitions, le Groupe a créé sa propre Université et consacre un montant important à la formation.

Située au sein du Centre européen de Manutan en France et totalisant plus de 1 000 m<sup>2</sup> sur trois niveaux, l'Université Manutan est au cœur du développement de l'entreprise : elle crée les conditions pour permettre à tous les collaborateurs qui le souhaitent de :

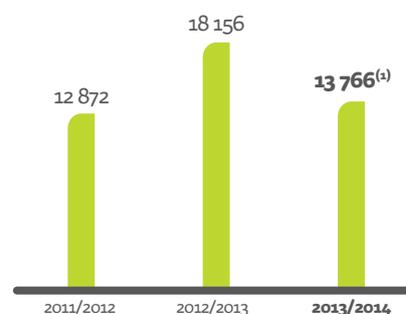
- comprendre et partager la stratégie de l'entreprise et ses engagements ;
- enrichir ses compétences dans son métier ;
- développer l'esprit d'équipe.

L'Université Manutan est un espace ouvert à tous les collaborateurs du Groupe. Elle propose des programmes sur-mesure et des sessions de formation diversifiées, qui favorisent et renforcent les liens entre tous les collaborateurs. L'Université s'appuie notamment sur un

Centre culturel et un Centre sportif, permettant à tout salarié de pratiquer régulièrement une activité physique en fonction de ses aptitudes et de ses objectifs de progression.

### Le nombre d'heures de formation

Sur l'exercice 2013/2014, le coût de formation représente 1,3 % de la masse salariale.



(1) Hors Manutan B.V.

## Égalité de traitement

### La politique de lutte contre les discriminations

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre de ses collaborateurs, le groupe Manutan est engagé dans la lutte contre toute forme de discrimination. Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent l'origine, le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse...

L'un des axes de la politique humaine du Groupe est de respecter chacun pour ce qu'il est et « pour que nos différences fassent la différence ».

### Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La volonté du Groupe est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à une politique active menée dans ce domaine.

**En France, des accords sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** ont été négociés avec les partenaires sociaux, et des plans d'actions ont été mis en place. Les axes de travail portent principalement sur la formation, la promotion et l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, avec par exemple :

- depuis 2011, la mise à disposition de 20 berceaux, pour les collaborateurs du Centre européen, au sein d'une crèche interentreprises, labellisée bio, située à moins de 800 m du Centre européen de Manutan ;
- la création d'un cas de déblocage anticipé du Compte Épargne-Temps (CET) en cas d'événement familial nécessitant une absence ;
- des entretiens individuels réalisés après des absences de longue durée afin de mieux repositionner le collaborateur dans son emploi (parcours d'intégration et sessions de formation selon les besoins) ;
- un objectif de mixité progressif fixé dans les fonctions d'encadrement.

### Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

#### Initiatives en faveur des jeunes et des seniors

Les filiales du périmètre de ce rapport emploient **220 jeunes de moins de 30 ans** et comptent 23 collaborateurs en contrats en alternance École/Entreprise au 30 septembre 2014.

Les seniors de plus de 50 ans représentent 303 collaborateurs au 30 septembre 2014.

Au sein du Centre européen (France), un accord relatif au maintien dans l'emploi des plus de 55 ans (5 % de la population) a été renégocié en 2013. Les axes de travail portent principalement sur l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité et l'organisation de la transmission des savoir-faire stratégiques.

Le Groupe mène par ailleurs **une veille permanente sur les talents**. À tous les niveaux de l'entreprise, le déploiement d'outils d'évaluation a été généralisé : entretiens annuels et « *people reviews* » par Direction participent au dispositif d'identification continue des talents. Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

#### Emploi des personnes handicapées

Sur le périmètre du présent rapport, **33 collaborateurs sont en situation de handicap**, ils représentent 2,4 % de l'effectif.

Face au handicap, l'ignorance et la peur de mal faire peuvent constituer des freins. Afin de réfléchir sur les attitudes à adopter et les comportements à privilégier, certaines filiales du Groupe se sont appuyées sur des organismes référents pour développer ou pour faire connaître leur engagement :

- **En France**, à la suite d'un partenariat avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), Manutan est autonome dans la conduite de sa politique Handicap. Par ailleurs, depuis 2011, Manutan soutient l'association Bretagne Ateliers, en ayant souscrit des titres associatifs en faveur de cette communauté qui permet à des personnes fragilisées socialement ou handicapées de retrouver une dignité par le travail professionnel. Les filiales françaises confient également certaines de leurs activités de préférence à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail).
- **Aux Pays-Bas**, Manutan a mis en place un partenariat avec trois écoles spécialisées qui accompagnent des jeunes présentant un retard mental. L'entité locale accueille des étudiants pour leur permettre de se familiariser avec le monde du travail.
- **En Angleterre**, Rapid Racking est certifiée « *Positive About Disabled People* » depuis 1999.

## Promotion et respect des dispositions fondamentales de l'OIT

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la **Déclaration de l'Organisation internationale du travail** (OIT), relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail. Manutan s'engage à respecter les réglementations sociales, nationale et locale, en matière

d'âge minimum d'accès à l'emploi, de refus de travail forcé, de pratiques disciplinaires abusives, de non-discriminations, de liberté d'association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération, de santé et de sécurité.



# Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable

## Impact territorial, économique et social

### En matière d'emploi et de développement régional

L'implantation de Manutan en banlieue parisienne à Gonesse (95), depuis près de quarante ans, est le symbole de **la volonté du Groupe de favoriser le développement local**. Située au cœur d'un territoire qui doit faire face à des difficultés certaines en ce qui concerne l'emploi<sup>(1)</sup>, l'entreprise souhaite ainsi permettre à des personnes ayant par exemple une faible qualification d'intégrer le monde de l'entreprise. Plus de 8 % des collaborateurs du Centre européen habitent des communes limitrophes.

### Sur les populations riveraines ou locales

Les activités du Groupe sont en grande partie situées en périphérie de zones urbaines (Paris, Amsterdam, Southampton, Göteborg, Ostrava...), dans des zones d'activité adaptées aux activités logistiques, qui nécessitent de l'espace d'entreposage. Par conséquent, **l'impact sur les populations riveraines et locales est très limité**.

### Les relations avec les parties prenantes

**Entretenir des relations durables et transparentes avec les parties prenantes** – Depuis de nombreuses années, le Groupe s'efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au plan local et national, dans chacun des pays où il est présent. Il privilégie un dialogue ouvert, visant à développer et cocréer des projets ou des partenariats innovants. Les modes de dialogue varient selon les parties prenantes concernées, au niveau de chaque entité comme au niveau du Groupe.

### EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● actions de communication interne (intranet)</li> <li>● nombreux écrans de communication répartis sur l'ensemble du Centre européen (France)</li> <li>● rencontres périodiques entre la Direction Générale et l'ensemble des collaborateurs, avec l'organisation de réunions plénières</li> </ul>
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>● échanges réguliers avec les Institutions représentatives du personnel</li> <li>● signatures d'accords collectifs négociés avec les Délégués Syndicaux</li> </ul>
Actionnaires, investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● rendez-vous semestriels avec la communauté financière, lors de la publication des résultats du Groupe</li> <li>● publications de communiqués trimestriels dans la presse économique et financière, mis à disposition sur le site <a href="http://www.manutan.com">www.manutan.com</a></li> <li>● rapport annuel mis à disposition sur le site <a href="http://www.manutan.com">www.manutan.com</a>, en français et en anglais, pour présenter l'évolution du Groupe et communiquer les informations financières et boursières</li> </ul>
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>● sites Internet marchands</li> <li>● communication sur les réseaux sociaux</li> <li>● enquêtes de satisfaction clients</li> <li>● publications régulières destinées à promouvoir le Groupe</li> </ul>
Pouvoirs publics et collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Membre de l'Association du mouvement des entreprises du Val-d'Oise</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Adhérent à la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD)</li> </ul>

(1) Taux de chômage : 14,81 % (moyenne nationale : 10,49 %).

## Sous-traitance et fournisseurs

---

### La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Compte tenu de ses activités de distributeur, le Groupe a une démarche de responsabilité sociale qui ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend aussi en compte des risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe et **achète la quasi-totalité de ses produits à des fournisseurs européens**, ce qui réduit fortement le risque en matière de dispositions fondamentales de l'OIT.

Cependant, **un audit** est réalisé pour la partie des produits achetés directement en Asie (moins de 5 % du total des achats) au travers de visites régulières des sites de fabrication, réalisées par le Directeur en charge de l'approvisionnement.

### L'importance de la sous-traitance et la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie par un contrat de sous-traitance, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant, tout ou partie de l'exécution du contrat ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage.

Dans ce cadre, le groupe Manutan ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités comme le transport, le Groupe fait appel à des prestataires externes mais ces prestations n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

## Loyauté des pratiques

---

### Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le pôle Contrôle Interne du Groupe mène des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des filiales du Groupe. Il est à leur disposition pour les accompagner dans leurs réflexions sur la définition et la mise en œuvre de leur plan d'actions anticorruption.

### Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour l'ensemble des produits, y compris ses marques propres (Ekwo et R-source), la qualité et la sécurité des produits sont des priorités absolues pour le Groupe. Depuis la définition des cahiers des charges jusqu'à la livraison au client final, un dispositif permet la commercialisation de produits sûrs et de qualité. La Direction Achats garantit les standards de qualité des produits et assure la sécurité des clients.

## Autre

---

### Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la déclaration des droits de l'homme.

# Nos engagements environnementaux

## Politique générale

Dans le domaine de l'environnement, le groupe Manutan a identifié trois priorités :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la réduction et la valorisation des déchets.

### L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le groupe Manutan mène une politique volontariste en matière d'environnement. Afin de prévenir et de maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, le pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et assure le suivi des plans d'actions.

Ce pôle déploie une **démarche d'amélioration continue** de la performance environnementale du Groupe, en s'appuyant sur des groupes de travail locaux dédiés.

**Le Centre européen Manutan, emblème de l'engagement pour l'environnement** – Parce que le Groupe se donne les moyens de ses ambitions, le Centre européen est aujourd'hui l'emblème de son engagement pour l'environnement : 13,5 hectares, 41 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts,

9 500 m<sup>2</sup> de bureaux, une Université, un restaurant d'entreprise, un Centre sportif et une conciergerie, tous certifiés Haute Qualité Environnementale. Le Centre européen Manutan est l'un des premiers sites en France à recevoir la double certification HQE (construction et non exploitation) pour la haute qualité environnementale de ses espaces tertiaire et logistique.

Cette conception HQE est équipée d'un système qui permet à l'entreprise d'optimiser les ressources énergétiques dans plusieurs domaines :

- la récupération des eaux de pluie pour le sanitaire et l'arrosage ;
- la robinetterie infrarouge, les chasses d'eau économiques ;
- l'utilisation de sources lumineuses économiques ;
- les toitures végétalisées pour le confort thermique et acoustique ;
- la sur-isolation acoustique et thermique des espaces ;
- le triple vitrage, assurant une isolation parfaite ;
- la technologie Nightcooling, permettant de purger la chaleur accumulée dans le bâtiment et d'introduire l'air frais extérieur ;
- la Gestion Technique Centralisée (GTC), gérant l'ensemble des bâtiments (température, éclairage, renouvellement d'air, monitoring...) ;
- le chauffage et le refroidissement de l'air ambiant par géothermie<sup>(1)</sup> distribué par le biais d'un réseau de panneaux rayonnants ;
- un parking pour véhicules électriques avec des bornes de recharge.

### Développer les démarches de certification

Le Groupe incite ses entités à conduire une démarche de certification à chaque fois que celle-ci génère de la valeur. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu une certification, notamment environnementale, de leur activité.

Certifications	14001 version 2000	HQE	9001 version 2000
Centre européen (France)		X	
Manutan SA (France)			X
Manutan Collectivités SAS (France)	X		X
Manutan BV (Pays-Bas)			X
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	X		X
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	X		X

(1) La géothermie : cette technologie prend sa source par un pompage dans la nappe phréatique à 57 m de profondeur. L'eau est alors à une température de 13 °C puis passe dans les échangeurs pour effectuer un transfert calorifique avec la pompe à chaleur. L'eau est ensuite rejetée *via* un second forage.

## Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

### Proposer et promouvoir des produits éco-responsables

Sélectionner des produits de qualité a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe.

**La collection de mobilier pour enfants « Lili »** – En 2012, en France, Manutan Collectivités a lancé « Lili », une gamme de mobilier écologique à destination des tout-petits, développée avec l'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) d'Aiffres (79). Ce partenariat s'inscrit dans une démarche concrète pour le développement durable, au plan environnemental, social et local. La collection « Lili » se veut ludique, ergonomique, toujours plus sûre et plus saine pour les enfants. Elle privilégie l'emploi raisonné des ressources naturelles avec l'utilisation d'un bois moins nocif et moins fragile à l'usage. Composée de matériaux peu émissifs en composés organiques volatils (COV) et de panneaux faiblement émissifs en formaldéhyde, au-delà des exigences réglementaires (normes NF Crèches, NF Environnement...), cette gamme contribue aussi à la qualité de l'air ambiant dans les établissements accueillant la petite enfance.

### Sensibiliser les collaborateurs

Parce que les collaborateurs sont les premiers acteurs de la démarche environnementale du Groupe, de nombreuses actions sont organisées pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable.

**Manutan, acteur de la Semaine du développement durable** – En France, Manutan Collectivités et Manutan SA participent à la Semaine du développement durable (semaine nationale proposée par le ministère de l'Environ-

nement et du Développement durable). Ces deux entités organisent sur leur site des actions ludiques, conviviales et pédagogiques afin d'expliquer les gestes éco-citoyens et la démarche environnementale de l'entreprise, et impulser une dynamique interne en faveur de la protection de l'environnement.

**Former les collaborateurs à l'éco-conduite** – Plusieurs sociétés du Groupe (Witre en Scandinavie, Manutan Collectivités, Sports et Loisirs, ainsi que Manutan SA en France) mènent des actions de sensibilisation des collaborateurs à l'éco-conduite. En Scandinavie et dans les filiales françaises, la politique d'entreprise vise à proposer des modèles peu polluants et/ou hybrides pour les collaborateurs qui bénéficient d'une voiture de fonction.

**Favoriser le tri et le recyclage** – En France, la conciergerie du Centre européen encourage le comportement citoyen en mettant à disposition des collaborateurs des espaces pour le tri et le recyclage des piles, batteries, ampoules en lien avec les éco-organismes agréés par l'État qui sont chargés de leur recyclage. Des efforts importants visent également à encourager le tri sélectif des papiers, bouteilles, bouchons... Enfin, des ampoules basse consommation sont utilisées dans les espaces intérieurs, et l'éclairage extérieur est réduit en fonction du besoin identifié.

## Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une garantie « Pollution, atteinte à l'environnement » est incluse dans la police Responsabilité Civile destinée à couvrir l'entreprise face à d'éventuels risques en matière environnementale. Sur l'exercice, le Groupe n'a constitué aucune provision et n'a versé aucune indemnité à ce titre.

## Pollution et gestion des déchets

### Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

En France, sur le site du Centre européen de Gonesse, les **végétaux situés en lisière des routes** recevant les camions ont été choisis en fonction de leur propriété d'absorption des hydrocarbures afin d'éviter l'infiltration des sols. Ainsi, deux noues « végétalisées » parcourent le site sur toute sa longueur pour une meilleure efficacité.

Par ailleurs, en France, les **véhicules de fonction** sont sélectionnés selon leur taux d'émission de CO<sub>2</sub> qui doit être inférieur à 125 g. Une voiture hybride est systématiquement proposée pour chaque catégorie de véhicules.

### Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

**Favoriser la collecte sélective et le recyclage** – Les principaux déchets générés par les établissements sont les cartons, les plastiques et les papiers. La quasi-totalité des filiales du groupe Manutan a mis en place une stratégie de collecte sélective et de recyclage de ses déchets en fonction de la réglementation locale. Aux Pays-Bas, par exemple, 50 % des emballages reçus des fournisseurs sont réutilisés en interne.

**Inciter à la consommation responsable** – Le Centre européen du Groupe a mis en place une distribution généralisée de mugs et de serviettes en tissu, permettant

de sensibiliser les collaborateurs et de diminuer ainsi fortement la consommation de gobelets en plastique et de serviettes en papier. Par ailleurs, l'ensemble du parc de machines à impression multifonctions en France est par défaut paramétré en recto-verso et en noir et blanc.

**Développer la facturation électronique** – Des actions sont aussi engagées en amont pour éviter ou réduire la production de déchets. Le Groupe développe ainsi de plus en plus la facturation électronique : les clients hollandais ou français, et ceux de Rapid Racking au Royaume-Uni ont désormais la possibilité d'opter pour la dématérialisation fiscale. Aux Pays-Bas, 41 % des factures sont ainsi envoyés par e-mail, un taux qui atteint 80 % pour Rapid Racking.

#### Optimiser la fabrication et l'impression des catalogues Manutan :

- **L'utilisation de papier certifié** : la conception des catalogues, dont la plus grande partie est centralisée par la France, privilégie l'utilisation du papier certifié (PECF ou FSC). En effet, les certifications PEFC (*Program for Endorsement of Forest Certification*) ou FSC (*Forest Stewardship Council*) concernent l'ensemble de la chaîne forestière. L'apposition de ce label sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué à partir de bois issu d'une gestion forestière responsable, sur la base de trois principes : écologiquement adaptée, socialement bénéfique et économiquement viable.
- **Un papetier engagé dans la démarche environnementale** : pour préserver les ressources naturelles, le papetier principal du Groupe mène les actions suivantes :
  - 90 % de l'eau consommée est filtrée et rendue à la nature ;
  - moins de chlore, moins d'émissions de CO<sub>2</sub> ;

- programme d'économies d'énergie : utilisation de biocarburants ;
- le transport s'effectue par voie ferroviaire ou navigable.
- **Une démarche responsable**. De son côté, le groupe Manutan s'engage à :
  - imprimer dans des sites garantissant une haute qualité environnementale (encres végétales, programmes de recyclage de l'eau, producteurs de leur propre énergie...) ;
  - sélectionner des papiers plus fins (35 g), permettant de réduire le volume de papier consommé (moins de transport, moins de matière première) ;
  - utiliser des chartes graphiques adaptées à la réduction des encrages, formats plus petits (optimisation des paginations) ;
  - renvoyer à un autre client un catalogue qui n'a pu être distribué.

#### La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les nuisances sonores liées à l'activité du Groupe sont limitées, grâce à la mise en œuvre de plusieurs initiatives : ouverture des entrepôts entre 7 heures et 19 heures, réception des marchandises en matinée et livraison des clients en journée, pendant les jours ouvrés. Au sein des entrepôts, en particulier à proximité des zones de chargement et de déchargement de produits, des études acoustiques sont réalisées périodiquement. Elles n'ont jamais démontré de valeurs supérieures aux normes en vigueur.

## Utilisation durable des ressources

### La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les activités du Groupe consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, et principalement pour un usage sanitaire.

Dans le Centre européen, en France, l'eau de pluie est récupérée et utilisée pour les sanitaires et l'arrosage des espaces verts.

#### CONSOMMATION D'EAU

Consommation d'eau	2013/2014	2012/2013	2011/2012
En m <sup>3</sup>	13 342	11 990	12 779

### La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Par son activité de distributeur, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières, mais il s'engage à proposer et à promouvoir des produits éco-responsables.

### La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux du Groupe est une priorité. Les trois principaux postes de consommation d'énergie (essentiellement électricité et gaz) sont l'éclairage et le chauffage des bureaux et entrepôts, et la recharge des batteries des chariots élévateurs utilisés pour la manutention des produits.

**17 %**  
Économie globale

**CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**

Consommation d'électricité	2013/2014	2012/2013	Consommation de gaz	2013/2014	2012/2013
<i>En kWh</i>	7 209 008	7 497 368	<i>En kWh</i>	4 263 086	6 319 547

Une économie globale de 17 % a été réalisée sur la période 2013/2014 grâce aux efforts de tous les collaborateurs, notamment sur le réglage de la climatisation, et également en raison des conditions climatiques assez favorables de l'hiver 2014.

**Changement climatique**

**Les rejets de gaz à effet de serre**

**Bilan Carbone®** – Deux des principales filiales du Groupe ont initié un Bilan Carbone®. Cette démarche a été lancée en décembre 2009 aux Pays-Bas et en novembre 2010 pour Manutan en France. Ces initiatives ont eu pour but de produire une vision objective des sources d'émission de CO<sub>2</sub>, afin de focaliser les actions sur les points les plus cruciaux. Manutan a décidé de lancer en 2015 un nouveau Bilan Carbone® afin de mesurer les effets des actions déjà menées et de définir un nouveau plan d'actions du Groupe.

**Covoiturage** – Le site de covoiturage, mis en place en 2013, n'a pas produit les effets escomptés car il s'est avéré que l'utilisation du covoiturage se développe davantage par le « bouche à oreille », ne nécessitant pas l'utilisation d'un outil Internet. De ce fait, la mesure des pratiques de covoiturage au sein du Centre européen de Gonesse en France n'a pu être réalisée.

Les émissions de CO<sub>2</sub> associées aux consommations énergétiques des sites, qui représentent l'un des postes les plus significatifs d'émissions, s'élèvent à 2 434 t CO<sub>2</sub>e pour l'exercice 2013/2104.



# Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Manutan International désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

## Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la Société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre octobre 2014 et décembre 2014 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

# 1 Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées au paragraphe « Note méthodologique du reporting RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

# 2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

## Nature et étendue des travaux

Nous avons mené environ cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(3)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités<sup>(4)</sup> que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 55 % des effectifs et entre 62 % et 65 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

(3) **Indicateurs sociaux** : Effectif moyen ETP – Effectif au 30 septembre 2014 ventilé par sexe et âge – Nombre d'embauches – Nombre de départs – Nombre de jours d'absence ventilé par motif – Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt supérieur à un jour – Nombre d'heures travaillées – Nombre d'heures de formation.

**Indicateurs environnementaux** : Consommation d'électricité – Consommation de gaz naturel – Consommation d'eau.

**Informations qualitatives** : Conditions de santé et de sécurité – Mobilité interne et évolution au sein de l'entreprise – Certifications environnementales – Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions – Relations fournisseurs.

(4) Manutan France, Manutan BV (Pays-Bas).

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris – La Défense et Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2015

**KPMG SA**

Anne Garans

*Associée*

*Département Changement Climatique  
et Développement Durable*

Laurent Prévost

*Associé*



# Gouvernement d'Entreprise

Organes d'Administration et de Direction _____	34
Rémunération des organes d'Administration et de Direction _____	41
Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques _____	48
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration _____	60
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés _____	62

Sa structure familiale et sa présence en Bourse depuis 1985 garantissent au groupe Manutan son indépendance, sa stabilité et son dynamisme.

## Organes d'Administration et de Direction

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et

Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

### Conseil d'Administration

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé :

Mandataire	Date du changement	Nature du changement
Hervé Guichard, Directeur Général Délégué et Administrateur	Conseil d'Administration du 13 mars 2014	M. Guichard a démissionné de l'ensemble de ses fonctions au sein du groupe Manutan
Violette Watine	Assemblée Générale du 13 mars 2014	Nomination afin notamment de permettre à la Société de se conformer à la réglementation relative à l'équilibre hommes/femmes au sein du Conseil

### Composition du Conseil d'Administration au 23 janvier 2015

L'Assemblée Générale du 13 mars 2014 a décidé la nomination de Madame Violette Watine, en qualité d'Administratrice pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année

2016, qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Madame Violette Watine a été qualifiée d'Administratrice indépendante par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

Il est précisé que pour les besoins de leur activité, les Administrateurs sont domiciliés au siège social de la Société.



Membres du Conseil	Liens familiaux unissant les Mandataires Sociaux	Fonction/Comité	Âge	Nationalité	Date de première nomination/ Date de renouvellement	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues
Jean-Pierre Guichard	Fils d'André Guichard, père de Xavier Guichard	Président du Conseil	68 ans	française	02/05/94 : Président du Directoire AG/CA 30/11/11 : Président du Conseil d'Administration (nomination) AG/CA 19/03/13 : Président du Conseil d'Administration (renouvellement)	AG 2015 <sup>(2)</sup>	449 196
Xavier Guichard	Fils de Jean-Pierre Guichard, petit-fils d'André Guichard	Directeur Général et Administrateur	42 ans	française	30/10/09 : membre du Directoire AG/CA 30/11/11 : Directeur Général Délégué (nomination) AG/CA 19/03/13 : Directeur Général (nomination)	AG 2015 <sup>(2)</sup>	4 500
Brigitte Auffret	N/A	Directrice Générale Déléguée Administratrice et Secrétaire Générale	53 ans	française	25/01/2002 : membre du Directoire AG/CA 30/11/11 : Directrice Générale Déléguée (nomination) AG/CA 19/03/13 : Directrice Générale Déléguée (renouvellement)	AG 2015 <sup>(2)</sup>	4 500
Pierre-Olivier Brial	N/A	Directeur Général Délégué Administrateur	41 ans	française	30/10/09 : membre du Directoire AG/CA 30/11/11 : Directeur Général Délégué (nomination) AG/CA 19/03/13 : Directeur Général Délégué (renouvellement)	AG 2015 <sup>(2)</sup>	2 500
André Guichard	Père de Jean-Pierre Guichard, grand-père de Xavier Guichard	Administrateur	90 ans	française	02/05/94 : Président du Conseil de Surveillance AG 30/11/11 AG 19/03/13	AG 2015	2 078 173
Nicolas Huet <sup>(1)</sup>	N/A	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	44 ans	française	AG 30/11/11 AG 19/03/13	AG 2015 <sup>(2)</sup>	20
Carlo d'Asaro Biondo <sup>(1)</sup>	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	49 ans	française	AG 30/11/11 AG 19/03/13	AG 2015 <sup>(2)</sup>	148
Jérôme Lescure <sup>(1)</sup>	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations	54 ans	française	AG 19/03/13	AG 2015 <sup>(2)</sup>	100
Violette Watine <sup>(1)</sup>	N/A	Administratrice	39 ans	française	AG 13/03/14	AG 2016	85

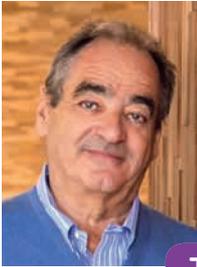
(1) Membres indépendants. Il convient de se reporter au rapport du Président page 49 concernant les critères d'indépendance.

(2) Il est précisé que le renouvellement de ces mandats sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 12 mars 2015 pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2017.

Monsieur André Guichard a d'ores et déjà fait savoir qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat d'Administrateur, qui vient à échéance le 12 mars 2015. Il sera toutefois proposé, par le Conseil d'Administration à tenir après l'Assemblée Générale du 12 mars 2015, sa

nomination en tant que Président d'honneur du Conseil d'Administration de la Société qu'il a fondée en 1966, sous condition suspensive de l'adoption, par ladite Assemblée Générale, de la modification des statuts de la Société afin d'instaurer cette fonction.

## Biographie et fonctions principales exercées par les Administrateurs



Entrepreneur dans l'âme, Jean-Pierre Guichard a effectué toute sa carrière au sein de Manutan, depuis sa création en 1966 avec son père, André Guichard.

Il est nommé Président du Directoire en 1994 puis Président du Conseil d'Administration en novembre 2011, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International.

**Jean-Pierre Guichard** **Président du Conseil d'Administration (non exécutif)**



Passionné par l'art sous toutes ses formes, et particulièrement féru de peinture contemporaine, Xavier Guichard a rejoint le groupe Manutan en 2002 en tant que contrôleur de gestion Groupe. De 2005 à 2008, il prend la Direction des Opérations du Groupe. En octobre 2009, il est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Xavier Guichard est nommé Administrateur et Directeur Général Délégué en novembre 2011 puis Directeur Général en mars 2013.

**Xavier Guichard** **Directeur Général et Administrateur**



Passionnée par le chant lyrique qu'elle pratique depuis son adolescence, Brigitte Auffret est engagée en février 1986 au sein de la Société en qualité de contrôleur de gestion.

En 2000, Brigitte Auffret est nommée Directrice Administrative et Financière du groupe Manutan.

En janvier 2002, elle est nommée membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance, puis Directrice Générale par le Conseil de Surveillance en septembre 2006. À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Brigitte Auffret est nommée Administratrice et Directrice Générale Déléguée en novembre 2011.

**Brigitte Auffret** **Directrice Générale Déléguée, Administratrice et Secrétaire Générale**



Guitariste et chanteur depuis l'enfance, Pierre-Olivier Brial pratique sa passion pendant son temps libre dans son *home studio*. En octobre 2001, il est engagé par la Société française Manutan International en qualité d'Adjoint au Directeur de la Recherche et Développement.

Il occupe ensuite différentes fonctions de Direction au sein du Groupe, dans le domaine du e-business, du développement et du pilotage de zones géographiques européennes.

Le 30 octobre 2009, Pierre-Olivier Brial est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance. À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Pierre-Olivier Brial est nommé Administrateur de la Société puis Directeur Général Délégué en novembre 2011, tout en cumulant son mandat social avec un contrat de travail.

**Pierre-Olivier Brial** **Directeur Général Délégué et Administrateur**



André Guichard a fondé la société Manutan International en 1966, avec son fils Jean-Pierre Guichard.

À cette époque, il est Directeur Général d'une société qui commercialise des chariots élévateurs mais, dès 1973, il rejoint Jean-Pierre Guichard pour se charger notamment de la Direction Marketing de la Société.

André Guichard est nommé Président du Conseil de Surveillance en mai 1994 puis, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, il est nommé Administrateur en novembre 2011.

**André Guichard** **Administrateur**



Nicolas Huet est avocat de formation, diplômé de l'université Panthéon-Assas (Paris II) en droit des affaires (1992) et droit international (1993). Il a exercé la profession d'avocat jusqu'en 2011 et était spécialisé en fusions-acquisitions. De 2006 à 2011, il était associé du cabinet d'avocats White & Case.

Il est depuis Directeur Juridique de la société d'investissement Eurazeo SA, cotée sur Euronext Paris.

Nicolas Huet a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013. Il est par ailleurs Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

**Nicolas Huet** Administrateur



De nationalité française et italienne, Carlo d'Asaro Biondo a fait ses études en Italie. Il débute sa carrière comme consultant chez KPMG SA ; douze ans plus tard, il devient Directeur Général de ce groupe de conseil pour la France.

Fin 2001, il rejoint Unisys comme Vice-Président et Directeur Général de la Communication et des Activités Médias. En 2004, il est nommé *Senior Vice President* chargé des télécommunications chez AOL Europe, puis Directeur Général d'AOL France. Après trois années, il est promu Président d'AOL Europe. Début 2007, Carlo d'Asaro Biondo est nommé Directeur Général des Opérations Internationales chez Lagardère Active Media. Depuis 2009, il est Président des Opérations de Google en Europe du Sud et de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique.

Carlo d'Asaro Biondo est nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013. Il est par ailleurs Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité d'Audit. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

**Carlo d'Asaro Biondo** Administrateur



Jérôme Lescure est diplômé de l'École spéciale d'architecture, de l'École nationale des ponts et chaussées et du MBA d'HEC. Il a débuté sa carrière en 1985 dans les technologies de l'information. Après son MBA, il rejoint AT Kearney, cabinet de conseil en stratégie qu'il codirigera comme *Partner* jusqu'en 2010. Entre 1997 et 2001, il a été Vice-Président d'Eurodisney, chargé du développement pour les activités du parc à thèmes et du pôle Immobilier. En 2011, il prend la Direction Générale d'Accenture Management Consulting pour la France. Depuis fin 2012, il est entrepreneur et investisseur dans des PME de croissance.

Jérôme Lescure a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013.

Il est par ailleurs membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

**Jérôme Lescure** Administrateur



Violette Watine est diplômée de l'École supérieure de commerce de Reims. Elle a complété sa formation par le programme Challenge Plus d'HEC, dédié à la création d'entreprise innovante et de haute technologie.

Elle a débuté sa carrière en 1998 chez Procter & Gamble puis L'Oréal dans des fonctions de développement marketing. À la suite de sa prise de conscience écologique, elle a décidé de mettre ses compétences au service de ses convictions. En 2006, elle crée Mademoiselle Bio, devenue la première enseignes multicanale de distribution de produits de beauté et de bien-être bio qu'elle a cédée en 2010. Après avoir accompagné ses repreneurs jusque fin 2011, elle a créé et dirigé la filiale française de DaWanda, place de marché européenne dédiée à la création artisanale et au fait-main. Depuis juillet 2013, elle a lancé un cabinet de conseil en stratégie et de recrutement par approche directe.

Violette Watine a été nommée Administratrice par l'Assemblée Générale du 13 mars 2014. Elle est qualifiée d'Administratrice indépendante.

**Violette Watine** Administratrice

3

## Liste des mandats exercés par les Administrateurs

Mandats en cours		Mandats échus	
Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés dans la Société)		Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	
Noms	Dans le Groupe	Hors Groupe	
Jean-Pierre Guichard	Administrateur de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Administrateur de Manovert BV (Pays-Bas) Président de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Président de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Président de The Euroquipement Ltd (Royaume-Uni) Président de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande) Président de Witre AB (Suède) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Administrateur de MT Finances (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>	Néant
Xavier Guichard	Président-Directeur Général de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Président de Manutan Collectivités SAS (France) Président de l'association du R.I.E. (France) Président de Sports et Loisirs SAS (France) Président de Manutan Italia Spa (Italie) Gérant de Manutan SI (Espagne) Administrateur de Manutan s.r.o. (République tchèque) Directeur Général de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Président de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Witre OY (Finlande) Administrateur de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Ikaros Cleantech AB (Suède) Président de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Néant	Néant
Hervé Guichard <sup>(1)</sup>	Président-directeur général de Manutan SA (France) Président de Manutan Collectivités SAS (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Président de l'association du R.I.E. (France) Président de Sports et Loisirs SAS (France) Président de Manutan Italia Spa (Italie) Directeur Général de Manutan SI (Espagne) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Néant	Néant
Brigitte Auffret	Directrice Générale Déléguée de Manutan SA (France) Présidente du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Présidente du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Administrateur de Manovert BV (Pays-Bas) Administratrice de Witre AB (Suède) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Cogérante de Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne) Cogérante de Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie) Cogérante de Manutan Hungária Kft (Hongrie) Administratrice de Manutan s.r.o. (République tchèque) Administrateur de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Néant	Néant

(1) Il est précisé que Monsieur Hervé Guichard n'exerce plus depuis le 13 mars 2014, date de sa démission, aucun mandat au sein de la société Manutan international, ni au sein de l'une de ses filiales.

Mandats en cours		Mandats échus	
Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés dans la Société)		Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	
Noms	Dans le Groupe	Hors Groupe	
Pierre-Olivier Brial	<p>Directeur Général Délégué de Manutan SA (France)</p> <p>Membre du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France)</p> <p>Membre du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France)</p> <p>Administrateur de Manutan BV (Pays-Bas)</p> <p>Administrateur de Manutan NV (Belgique)</p> <p>Cogérant de Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse)</p> <p>Cogérant d'Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)</p> <p>Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque)</p> <p>Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur d'Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande)</p> <p>Président de Witre A/S (Norvège)</p> <p>Administrateur de Witre AB (Suède)</p> <p>Président de Witre Danmark A/S (Danemark)</p> <p>Président de Witre OY (Finlande)</p> <p>Administrateur de Ikaros Cleantech AB (Suède)</p> <p>Administrateur de Ikaros OY (Finlande)</p> <p>Administrateur de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)</p> <p><i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i></p>	Néant	Néant
André Guichard	Néant	Président du Conseil d'Administration de MT Finances SA (Luxembourg) <i>société non cotée en Bourse</i>	Néant
Nicolas Huet	Néant	Administrateur d'Eurazeo SA (Italie) <i>société non cotée en Bourse</i>	Administrateur d'ECIP M SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>
Carlo d'Asaro Biondo	Néant	Administrateur indépendant de Darty Plc, <i>société cotée en Bourse</i>	Président de Rusconi (Italie) Président de Hachette Fujingaho (Japon) Membre du Directoire de 40 filiales du groupe Lagardère
Jérôme Lescure	Néant	<p>Cogérant de Lavilla SARL</p> <p>Président de Camsel SAS</p> <p>Président et Administrateur de Brassac Holding SAS</p> <p>Directeur Général Délégué et Administrateur de Brassac Industries SAS</p> <p>Président de Bargues Bois SAS</p> <p>Président et Administrateur des Bois du Midi SAS</p> <p>Administrateur d'Azimut Industries SA</p> <p>Président de Backbone SAS</p> <p>Directeur Général Délégué de OTC Asset Management</p> <p>Administrateur de Groupe Archimen et de Inspirational Stores</p> <p><i>sociétés non cotées en Bourse</i></p> <p>Représentant des fonds OTC AM pour Ymagis, <i>société cotée en Bourse</i></p>	Gérant de Trois Rivières Holding
Violette Watine	Néant	Cogérante de Partners & Co. (France) <i>société non cotée en Bourse</i>	Cogérante de Mind Partners <i>société non cotée en Bourse</i>



### Les Dirigeants Mandataires Sociaux

<b>Xavier Guichard</b>	Directeur Général
<b>Brigitte Auffret</b>	Directrice Générale Déléguée
<b>Pierre-Olivier Brial</b>	Directeur Général Délégué

### Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a mis en place les Comités suivants :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence, ainsi que d'étude de sujets et/ou projets que le Conseil ou son Président renvoie à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité et la responsabilité du Conseil d'Administration à qui il rend compte.

La composition, l'organisation, le fonctionnement et le rôle des comités sont décrits dans le rapport du Président page 48 et suivantes.

### Situation des Mandataires Sociaux au regard d'éventuelles condamnations

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée

par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### Conflits d'intérêts des Mandataires Sociaux

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société, en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception de deux engagements collectifs de conservation d'actions pour certains d'entre eux. Voir partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 148.

# Rémunération des organes d'Administration et de Direction

## Rémunération globale des Mandataires Sociaux

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2014, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes d'Administration et de Direction, en fonction de leur activité dans le Groupe, s'est élevé à 2 034 984 euros (1 951 526 euros au 30 septembre 2013). Les rémunérations des Dirigeants sont versées par Manutan International, et les différents avantages sociaux autorisés

par le Conseil d'Administration sont précisés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, figurant en page 62 et suivantes du présent document.

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration sont versées par Manutan International.

### Mandataire Social non exécutif

#### Monsieur Jean-Pierre Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant Monsieur Jean-Pierre Guichard, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de la Société.

#### SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil d'Administration	Exercice	
	2012/2013	2013/2014
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	455 238	450 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>455 238</b>	<b>450 000</b>

Jean-Pierre Guichard	2012/2013		2013/2014	
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle*				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction <sup>(3)</sup>	5 238	5 238		
<b>TOTAL</b>	<b>455 238</b>	<b>455 238</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>

(1) Il s'agit de la rémunération due au Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

(3) Jean-Pierre Guichard ne bénéficie plus d'un véhicule de fonction.

\* Rémunération variable annuelle : au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif), aucune rémunération variable n'est due.

## Dirigeants Mandataires Sociaux

## Monsieur Xavier Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant Monsieur Xavier Guichard, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général de la Société.

## SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Xavier Guichard – DG de Manutan International	Exercice	
	2012/2013	2013/2014
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	465 936	335 442
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>465 936</b>	<b>335 442</b>

Xavier Guichard	2012/2013		2013/2014	
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
<b>Montants au titre de l'exercice</b>				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable annuelle*	130 488	52 406	0	130 488
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	5 448	5 448	5 442	5 442
Avantage en nature – assurance GSC				-
<b>TOTAL</b>	<b>465 936</b>	<b>387 854</b>	<b>335 442</b>	<b>465 930</b>

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

\* Rémunération variable annuelle

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	
Xavier Guichard	50 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International <sup>(2)</sup>

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 17 décembre 2014.

### Monsieur Hervé Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant Monsieur Hervé Guichard, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général Délégué de Manutan International, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 13 mars 2014.

#### SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Hervé Guichard – DGD de Manutan International	Exercice	
	2012/2013	2013/2014
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	468 380	152 982
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>468 380</b>	<b>152 982</b>

Hervé Guichard	2012/2013		2013/2014	
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
<b>Montants au titre de l'exercice</b>				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	149 417	149 417
Rémunération variable annuelle*	130 488	52 843	0	130 488
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	7 892	7 892	3 565	3 565
Avantage en nature – assurance GSC				
<b>TOTAL</b>	<b>468 380</b>	<b>390 735</b>	<b>152 982</b>	<b>283 470</b>

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

\* Rémunération variable annuelle

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	
Hervé Guichard	50 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International <sup>(2)</sup>

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 17 décembre 2014.

### Madame Brigitte Auffret

Les informations communiquées ci-après, concernant Madame Brigitte Auffret, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administratrice et de Directrice Générale Déléguée de la Société.

#### SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Brigitte Auffret – DGD de Manutan International	Exercice	
	2012/2013	2013/2014
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	454 048	349 534
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>454 048</b>	<b>349 534</b>

Brigitte Auffret	2012/2013		2013/2014	
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
<b>Montants au titre de l'exercice</b>				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable annuelle*	104 390	45 768	0	104 390
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	4 188	4 188	4 188	4 188
Avantage en nature – assurance GSC	15 470	15 470	15 346	15 346
<b>TOTAL</b>	<b>454 048</b>	<b>395 426</b>	<b>349 534</b>	<b>453 924</b>

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

\* Rémunération variable annuelle

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International <sup>(2)</sup>

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 17 décembre 2014.

### Monsieur Pierre-Olivier Brial

Les informations communiquées ci-après, concernant Monsieur Pierre-Olivier Brial, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Directeur Marketing et Développement Groupe et de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général Délégué de la Société.

#### SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Pierre-Olivier Brial – DGD de Manutan International	Exercice	
	2012/2013	2013/2014
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	374 161	293 086
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>374 161</b>	<b>293 086</b>

Pierre-Olivier Brial	2012/2013		2013/2014	
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
<i>En euros</i>				
<b>Montants au titre de l'exercice</b>				
Rémunération fixe	280 008	280 008	287 502	287 502
Rémunération variable annuelle*	88 573	36 685	0	88 573
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	5 580	5 580	5 584	5 584
Avantage en nature – assurance GSC				
<b>TOTAL</b>	<b>374 161</b>	<b>322 273</b>	<b>293 086</b>	<b>381 659</b>

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

\* Rémunération variable annuelle

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs <sup>(1)</sup>	
Pierre-Olivier Brial	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International <sup>(2)</sup>

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 17 décembre 2014.

3

## TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Contrat de travail		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Jean-Pierre Guichard</b> Administrateur et Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2015		X		X		X		X
<b>Xavier Guichard<sup>(1)</sup></b> Administrateur et Directeur Général Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2015	X			X		X		X
<b>Hervé Guichard<sup>(2)</sup></b> Administrateur et Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2015/démission de ses fonctions le 13 mars 2014	X			X		X		X
<b>Brigitte Auffret<sup>(3)</sup></b> Administratrice et Directrice Générale Déléguée Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2015	X		X			X		X
<b>Pierre-Olivier Brial<sup>(4)</sup></b> Administrateur et Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2015	X			X		X		X

(1) Monsieur Xavier Guichard bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 30 novembre 2011 par décision du Conseil d'Administration à cette même date. Le maintien de ce contrat de travail est justifié par l'antériorité des fonctions salariées ; en effet, le contrat de travail a été conclu le 30 juin 2002.

(2) Monsieur Hervé Guichard bénéficie d'un contrat de travail conclu avec la filiale Manutan SA, suspendu depuis le 12 juillet 2005. Monsieur Hervé Guichard, Directeur Général Délégué, n'est pas visé par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social.

(3) Madame Brigitte Auffret bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008. Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée, n'est pas visée par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social. Madame Brigitte Auffret bénéficie d'indemnités de départ dont les modalités sont décrites dans le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en page 54.

(4) Monsieur Pierre-Olivier Brial bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué, n'est pas visé par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social.

### Stock-options et actions gratuites

Aucune option de souscription ou d'achat d'action, ainsi qu'aucune action de performance, n'a été attribuée aux Dirigeants au cours de l'exercice. Ces derniers n'ont exercé aucune option.

### Programme d'attribution gratuite d'actions

#### Historique des actions de performance attribuées aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Par décision du Directoire du 15 janvier 2009, usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mars 2008, il a été décidé l'attribution de 2 500 actions gratuites à :

- Madame Brigitte Auffret ;
- Monsieur Xavier Guichard ;
- Monsieur Hervé Guichard ;
- Monsieur Pierre-Olivier Brial,

en leur qualité de membre du Directoire, et dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire en janvier 2009.

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	32,42 €	15/01/2011	15/01/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires ;</li> <li>■ maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.</li> </ul>

À cet égard, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, de fixer le nombre d'actions gratuites que Madame Brigitte Auffret devra conserver au nominatif à l'expiration du délai de conservation de deux ans et ce, jusqu'à la cessation de son mandat ou de

ses fonctions, à 10 % de la totalité des actions gratuites attribuées. Voir « Politique de conservation » en page 54.

L'historique sur les attributions gratuites d'actions est présenté dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 146.

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2011 a alloué au Conseil d'Administration une enveloppe à titre de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil s'élevaient, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014, à 96 000 euros (85 714 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013) et sont répartis comme suit :

Membres du Conseil d'Administration en exercice	Exercice	
	2012/2013	2013/2014
<i>En euros</i>		
Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil	-	-
Xavier Guichard – Directeur Général	-	-
Hervé Guichard – Directeur Général Délégué, Administrateur jusqu'au 13 mars 2014	-	-
Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée, Administratrice	-	-
Pierre-Olivier Brial – Directeur Général Délégué, Administrateur	-	-
André Guichard – Administrateur	-	-
Nicolas Huet – Administrateur	30 000	24 000
Carlo d'Asaro Biondo – Administrateur	25 714	18 000
Jérôme Lescure – Administrateur	17 143	24 000
Pascale Auger – Administrateur jusqu'au 19 mars 2013	12 857	-
Violette Watine – Administratrice	-	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>85 714</b>	<b>96 000</b>

Aucune rémunération autre que les jetons de présence, et la rémunération du Président du Conseil d'Administration, n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration non exécutifs, au cours de l'exercice 2013/2014.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée, durant l'exercice 2013/2014.

# Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

*Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.*

Chers Actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un Code de Gouvernement d'Entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les services ayant participé à la préparation et à l'élaboration du présent rapport sont les suivants :

- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction Communication.

Le projet de ce rapport est préparé en interne par les services énoncés ci-dessus, puis revu avec la Direction Générale, avant d'être transmis au Président du Conseil. Ce dernier procède à l'examen de ce document et l'adresse, préalablement à la réunion, aux membres du Conseil en leur précisant qu'ils devront se prononcer sur l'approbation de ce rapport.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 17 décembre 2014, et transmis aux Commissaires aux Comptes.

## Gouvernance d'entreprise

### 1 Changement du mode de gouvernance

À titre préalable, le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Ce changement de gouvernance visait à renforcer l'efficacité du processus de décision de la Direction Générale tout en permettant au Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de participer à la détermination des orientations stratégiques du Groupe.

### 2 Code de Gouvernement d'Entreprise

En matière de Code de Gouvernement d'Entreprise, sur décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 décembre 2013, notre Société se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Ce Code est particulièrement adapté à la Société compte tenu de sa taille et de son actionnariat. Il est disponible sur le site : [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com) (ci-après le « Code de Référence »).

Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Le Code de Référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour

une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 17 décembre 2014.

### 3 Composition du Conseil d'Administration et des Comités

Le Président indique que la présente partie ne concerne que la composition des nouveaux organes depuis le 19 mars 2013.

#### 3.1 Composition du Conseil d'Administration

Au 23 janvier 2015, le Conseil est composé de neuf membres :

- Monsieur Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil ;
- Monsieur Xavier Guichard, Administrateur et Directeur Général ;
- Madame Brigitte Auffret, Administratrice, Directrice Générale Déléguée et Secrétaire Générale ;
- Monsieur Pierre-Olivier Brial, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Monsieur André Guichard, Administrateur ;
- Monsieur Jérôme Lescure, Administrateur ;

- Monsieur Nicolas Huet, Administrateur ;
- Monsieur Carlo d'Asaro Biondo, Administrateur ;
- Madame Violette Watine, Administratrice.

Il convient de se référer au chapitre « Gouvernement d'Entreprise », Organes d'Administration et de Direction, page 34 et suivantes pour plus de détails sur les membres composant le Conseil d'Administration.

#### Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'existe aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement.

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil a examiné la situation de chaque Administrateur au regard des critères d'indépendance du Code MiddleNext énoncés ci-dessus et a considéré que Monsieur Jérôme Lescure, Monsieur Nicolas Huet, Monsieur Carlo d'Asaro Biondo et Madame Violette Watine pouvaient être considérés comme indépendants, conformément à la définition donnée par la recommandation R8 du Code MiddleNext. Ainsi, au 23 janvier 2015, au moins quatre des membres du Conseil sont des Administrateurs indépendants.

Le tableau ci-dessous récapitule les critères d'indépendance du Code MiddleNext retenus pour chacun des membres.

Critères d'indépendance	Jérôme Lescure	Nicolas Huet	Carlo d'Asaro Biondo	Violette Watine
Ne pas être salarié ni Mandataire Social Dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	X	X	X	X
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	X	X	X	x
Ne pas être actionnaire de référence de la Société	X	X	X	X
Ne pas avoir de lien familial proche avec un Mandataire Social ou un Actionnaire de référence	X	X	X	X
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	X	X	X	X

#### Représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil

Concernant la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres sept hommes et deux femmes.

Le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil constituera un des éléments de la prochaine évaluation du Conseil.

### 4 Cumul des mandats des Administrateurs

La Société se conforme à la recommandation du Code MiddleNext de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées aux termes de laquelle il est recommandé que l'Administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Voir pages 38 et 39 « Organes d'Administration ».

### 5 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : [www.manutan.com](http://www.manutan.com).

Il est notamment précisé que le Règlement Intérieur de la Société a été examiné puis mis à jour par décision du Conseil du 18 décembre 2013 pour tenir compte, notamment, de l'adoption du Code MiddleNext.

## 6 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Dans l'ordre interne, les pouvoirs de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) sont limités. Ainsi, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Conseil doit approuver au préalable les opérations suivantes :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération ;
- procéder, pour des montants supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participations ou cessions de participations sous toute forme et dans toutes sociétés et entreprises ;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger ;
- procéder à des investissements et/ou désinvestissements supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) ;
- procéder à des emprunts et/ou prêts supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros), assortis ou non de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;
- constituer des sûretés sur les actifs de la Société sous quelque forme que ce soit ;
- autoriser et/ou consentir des cautions, avals ou autres garanties au nom de la Société ;
- autoriser l'embauche et/ou la rupture du contrat de travail de tout cadre dirigeant au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail et/ou de tout Dirigeant de filiales du Groupe (*Managing Directors*) ;
- mettre en place tout système collectif de prime, de participation aux bénéfices, tout dispositif d'épargne salariale, tout plan de souscription ou d'achat d'actions, tout plan d'attribution gratuite d'actions ou tout autre système collectif d'incitation ou de motivation pour les salariés et/ou Dirigeants de la Société ;
- mettre en place tout plan de retraite ou de prévoyance au bénéfice des salariés de la Société et/ou Mandataires Sociaux ou décider toute contribution à tout plan établi par un tiers et concernant des avantages en matière de retraite ou de prévoyance.

Il en est de même de toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

## 7 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Le Président indique que les nouveaux organes d'Administration et de Direction ont été nommés le 19 mars 2013.

### 7.1 Missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, et notamment au contrôle de la gestion ;
- autorise les cautions, avals et garanties donnés par des sociétés autres que celles exploitant des établissements bancaires ou financiers dans les conditions prévues à l'article R. 225-28 du Code de commerce ;
- autorise préalablement la conclusion de conventions réglementées ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale : dissociation ou unicité des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- nomme et révoque le Président, le Directeur Général, ainsi que les Directeurs Généraux Délégués ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale et, le cas échéant, répartit entre les Administrateurs le montant global des jetons de présence décidé par l'Assemblée ;
- peut procéder à la cooptation de membres du Conseil dans les conditions définies par la réglementation en vigueur ;
- peut créer des Comités Spécialisés dont il nomme les membres, fixe les missions ainsi que les modalités de fonctionnement ;
- établit les documents de gestion prévisionnelle ;
- arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée ;
- convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée ;
- rend compte de son activité dans le rapport à l'Assemblée ;
- approuve le rapport du Président du Conseil, détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- approuve le rapport du Président du Conseil.

### **Missions du Président du Conseil d'Administration**

En exerçant ses prérogatives légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure notamment que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- rend compte dans son rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Par ailleurs, le Président du Conseil non exécutif se voit également confier les missions complémentaires suivantes :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie ;
- relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international ;
- relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères ;
- relations avec les actionnaires de la Société ;
- recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe ;
- visites de salons professionnels.

### **7.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration**

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer préalablement les informations ou documents nécessaires.

Les comptes annuels, examinés par le Comité d'Audit, ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil d'Administration dans un délai raisonnable, préalable à leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

### **7.3 Tenue des réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre (4) fois par an. Les convocations sont faites par écrit ou verbalement huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social ou au sein du Centre européen du groupe Manutan, à Gonesse.

Le Conseil s'est réuni cinq (5) fois depuis le début de l'exercice 2013/2014.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents ou représentés a été de 64 %. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

### **7.4 Sujets débattus lors des réunions du Conseil d'Administration et bilan d'activité**

Les principaux sujets abordés ont concerné son fonctionnement et la préparation de ses travaux, l'examen des comptes annuels et semestriels, la politique en matière de contrôle interne, d'égalité professionnelle et salariale, et les principaux projets d'investissements du Groupe.

### **7.5 Évaluation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Conseil a procédé à une évaluation des travaux qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2013/2014, en vue d'améliorer les conditions de son fonctionnement. Cette évaluation s'est faite de manière interne et, lors de la réunion du Conseil en date du 17 décembre 2014, le fonctionnement du Conseil a été jugé, à l'unanimité, globalement très positif.

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, mis à jour le 18 décembre 2013, le Président du Conseil invitera chaque année les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, la préparation de ses travaux et la question de la diversification du Conseil.

### **7.6 Gestion et prévention des conflits d'intérêts**

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que : « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné doit :

- en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance ;
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
  - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
  - soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
  - soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur. »

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'Administrateur pourra être engagée. Il est précisé que l'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) Administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

## 8 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

### 8.1 Comité d'Audit

Concernant le Comité d'Audit, la Société a appliqué le rapport final sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010, établi par le groupe de travail présidé par Monsieur Henri Poupert-Lafarge.

Le Comité d'Audit est composé, au 23 janvier 2015, de trois membres indépendants du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2013, pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Monsieur Nicolas Huet, Président, indépendant ;
- Monsieur Carlo d'Asaro Biondo, indépendant ;
- Monsieur Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité d'Audit sont indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

En outre, ils présentent tous des compétences particulières en matière financière et comptable, compte tenu de leur formation académique et de leurs expériences professionnelles (l'expérience professionnelle des membres du Comité d'Audit est mentionnée page 37).

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- d'assurer le suivi :
  - du processus d'élaboration de l'information financière,
  - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
  - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
  - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation. Le Comité informe le Conseil d'Administration, sans délai, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant les séances du Conseil, à l'ordre du jour desquelles sont inscrits l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit se réunit, en outre, toutes les fois qu'il le juge utile, notamment en cas d'événement important pour la Société.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2013/2014. Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe. Le taux de participation à ce Comité s'est élevé à 83 %.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux

Comptes et le Directeur Financier de la Société. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

### 8.2 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé, au 23 janvier 2015, de trois membres du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2013, pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Monsieur Carlo d'Asaro Biondo, Président, indépendant ;
- Monsieur Nicolas Huet, indépendant ;
- Monsieur Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations étaient indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

#### Attributions en matière de nomination

En matière de nomination, le Comité :

- donne son avis sur les projets de nomination du Président et de la Direction Générale sur proposition du Président, par le Conseil ;
- examine, donne un avis sur les propositions de nomination et la révocation des principaux Dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des membres du Conseil et des membres des Comités compte tenu de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ;
- examine l'indépendance des membres du Conseil et des candidats à un poste de membre du Conseil ou d'un Comité ;
- établit un plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

#### Attributions en matière de rémunération

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil d'Administration toute recommandation relative à la rémunération des Mandataires Sociaux. Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Conseil d'Administration, sur la rémunération des principaux Dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, avantages en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraite supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

### Modalités particulières de fonctionnement

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui procède à l'examen des rémunérations du Président et de la Direction Générale ou qui arrête l'ordre du jour d'une Assemblée Générale appelée à statuer sur des projets de résolution relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence.

En outre, il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président, à son initiative ou encore à la demande du Président du Conseil.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2013/2014.

Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Conseil d'Administration ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Le taux de participation à ce Comité s'élevait à 100 %. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## 9 Principes et règles de détermination des rémunérations des Mandataires Sociaux

### 9.1 Rémunération des Administrateurs (jetons de présence)

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 a fixé à 150 000 euros maximum le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné et jusqu'à décision contraire. Il convient de se référer au tableau figurant page 47 pour plus de détails sur la répartition des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2013/2014.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, chaque Administrateur peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de la façon suivante :

- les Administrateurs qui ont également un mandat, soit de Présidence du Conseil, soit de Direction Générale (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou Directeur Général Délégué) ne perçoivent pas de jetons de présence ;
- pour les Administrateurs non dirigeants, la répartition des jetons de présence sera effectuée par le Conseil en fonction de leur assiduité *pro rata temporis* et du temps qu'ils consacrent à leur fonction ;
- les Administrateurs qui appartiennent en outre à un Comité n'auront pas de rémunération supplémentaire à ce titre.

Chaque Administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

### 9.2 Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2013, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de déterminer la rémunération du Président du Conseil d'Administration (non exécutif), dont le montant est mentionné page 41, compte tenu des missions légales déjà mentionnées page 51 et des missions complémentaires suivantes, qui lui ont été confiées par le Conseil :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie ;
- relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international ;
- relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères ;
- relations avec les actionnaires de la Société ;
- recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe ;
- visites de salons professionnels.

### 9.3 Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués)

Le Conseil d'Administration arrête la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres Dirigeants de la Société.

#### 9.3.1 Détermination de la partie fixe

Le Conseil d'Administration arrête la partie fixe de la rémunération de chaque Dirigeant Mandataire Social pour une période de douze (12) mois sur la base des responsabilités assumées et des pratiques de marché.

#### 9.3.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil d'Administration arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque Dirigeant Mandataire Social sur la base des critères quantitatifs suivants : objectifs de chiffre d'affaires et de résultat courant avant impôt sous conditions minimales de performance. Ces critères quantitatifs ont été arrêtés par le Conseil de façon précise, mais pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation, pour ces critères quantitatifs, n'est pas rendu public.

Cette part variable est comprise entre 40 % et 50 % de la rémunération annuelle fixe du Dirigeant Mandataire Social.

### 9.3.3 Stock-options et attribution gratuite d'actions

Les éléments précisés ci-après concernant l'attribution d'actions gratuites sont relatifs aux attributions ayant été effectuées au profit des anciens membres du Directoire, qui sont tous restés Dirigeants Mandataires Sociaux depuis le changement de mode de gouvernance.

#### Politique d'attribution

##### Politique générale

L'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du Directoire ayant eu lieu en janvier 2009 s'est inscrite dans le cadre plus large d'une attribution aux huit membres du Comité Exécutif.

##### Politique spécifique aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer de la façon suivante le pourcentage maximum de stock-options et d'actions de performance pouvant être attribués aux Dirigeants Mandataires Sociaux par rapport aux enveloppes globales votées en Assemblée :

- un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, représentant elle-même au maximum 1 % du capital ;
- un nombre d'actions gratuites représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2008, représentant elle-même au maximum 1 % du capital.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations, le pourcentage maximum de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux sous forme de stock-options et d'actions gratuites.

Ainsi, le Conseil a décidé que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées au titre de l'exercice ne peut représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé de soumettre l'attribution d'actions gratuites à huit membres du Comité Exécutif à conditions de performance, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions est soumise à deux conditions de performance quantitatives cumulatives.

#### Politique de conservation

En matière d'attribution d'actions gratuites, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directeur Général à cette date, jusqu'à la cessation de sa fonction.

### 9.3.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux Dirigeants Mandataires Sociaux à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2013 a renouvelé à l'identique l'indemnité susceptible d'être due à Madame Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale

Déléguée, en cas de rupture de son contrat de travail de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au Mandataire une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Les conditions de performance à la réalisation desquelles est subordonné le versement des indemnités contractuelles sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire. Ces conditions cumulatives sont fondées sur les résultats consolidés. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

L'engagement pris au bénéfice de Madame Brigitte Auffret, tel que décrit ci-dessus, constitue une convention réglementée déjà approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2014 ; le renouvellement du mandat social de Madame Brigitte Auffret étant soumis à l'Assemblée Générale du 12 mars 2015, cet engagement sera soumis à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 (sous condition du renouvellement de son mandat de Directrice Générale Déléguée par le Conseil post-Assemblée du 12 mars 2015).

Le Conseil d'Administration du 30 novembre 2011 a décidé de maintenir le bénéfice d'une assurance perte d'emploi Dirigeant souscrite auprès de la GSC avec les garanties du régime de base classe 6 option 2 et du régime complémentaire classe H option 2 au profit de Madame Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée.

### 9.3.5 Retraites

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

### 9.3.6 Avantages en nature

Les Dirigeants Mandataires Sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction. Par ailleurs, Madame Brigitte Auffret bénéficie d'une assurance souscrite auprès de la GSC.

## 10 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (articles 16 et 17 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et parvenir au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

## 11 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration.

3

## Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des sociétés consolidées du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

Il a été élaboré par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de contrôle interne et de gestion des risques qui pilote l'ensemble du dispositif.

### 1 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

#### 1.1 Définition du contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, avec la responsabilité de tous ses collaborateurs.

Il joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société.

Le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Il contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Par conséquent, le dispositif actuel de contrôle interne du groupe Manutan a pour objectif primordial de permettre aux Dirigeants, au Conseil d'Administration et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés ;
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et les règles du Groupe tout en préservant le patrimoine de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne a aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreurs au sein du Groupe.

#### 1.2 Référentiels du groupe Manutan

Il s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié le 22 juillet 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et s'appuie sur le référentiel de contrôle interne dit « du COSO » (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

## 2 Environnement du contrôle interne au sein du groupe Manutan

Au sein du groupe Manutan, le dispositif mis en place est coordonné pour une cellule dédiée à la gestion des risques et au contrôle interne.

Cette cellule s'appuie sur une organisation opérationnelle répartie sur différents niveaux au sein du Département Corporate Finance situé au Siège du Groupe sous le pilotage de la Direction Générale.

La cellule assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets. Elle a pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance accru.

### 2.1 Organisation générale du groupe Manutan

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et est piloté par sa Société mère Manutan International.

Manutan International héberge à ce titre les Directions fonctionnelles du Groupe (Marketing, Achats, Systèmes d'Information, Corporate Finance, Ressources Humaines, Communication) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les Directeurs de zones opérationnelles ont pour responsabilité la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités de Direction du Groupe au sein de leur zone. Les filiales, au sein des zones, gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère. Sous la supervision du Directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

### 2.2 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance du Groupe à l'ensemble des collaborateurs au sein du groupe Manutan.

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du « management » à travers l'ensemble du Groupe, la cellule de gestion des risques et de contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif.

La cellule fait partie de la Direction Financière Générale du Groupe qui rend compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe, en partenariat avec les acteurs clés, opérationnels locaux et fonctionnels du holding.

Elle s'assure également, par des revues sur le terrain, de l'application des règles énoncées.

#### Direction Générale

Le pilotage du groupe Manutan est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la

stratégie du Groupe. Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein de toutes les filiales du Groupe.

Le pilotage est basé sur une organisation interne de Directions fonctionnelles et opérationnelles avec missions, responsabilités et compétences définies.

#### Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne, tant en ce qui concerne la définition de lignes directrices et de normes internes que le contrôle de leur application et de leur déclinaison en plans d'actions.

Le Conseil d'Administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement...), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux Dirigeants.

Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe. Le contrôle opérationnel est assuré par le rôle clé du Comité de Direction du Groupe.

#### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (voir page 52 du présent document).

#### Direction Financière Générale

L'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Financière Générale, qui supervise les travaux effectués par les Directions Financières locales. Ainsi, la Direction Financière Générale s'appuie principalement sur :

- Le Pôle Corporate Finance : il est responsable de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe. Il a pour mission notamment de veiller à l'animation et à la mise en place des instructions de clôture détaillées pour chaque filiale au sein du Groupe. Par ailleurs, il doit s'assurer de la fiabilité des informations comptables ainsi que de la définition et de la diffusion des normes du Groupe. Il a aussi pour mission d'établir des lignes directrices en termes de gestion de la fiscalité, de la trésorerie et de la relation avec les investisseurs.

Enfin, le pôle a aussi sous sa responsabilité l'animation et la mise en place du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, au travers de la définition et de la mise en place d'un référentiel de contrôle interne et d'analyse des risques. Par ailleurs, la cellule dédiée à cette démarche oriente les travaux de contrôle interne et d'audit sur des missions transversales de caractère financier ou opérationnel dans les filiales.

- Le Pôle Contrôle de Gestion : il est un acteur clé du contrôle opérationnel du Groupe. Il a pour mission principale le contrôle régulier des performances opérationnelles par le reporting et les indicateurs de performance clés (KPI - *Key Performance Indicators*). Il est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière.

- Le Pôle Juridique : il veille au respect des lois, des réglementations et des règles internes de délégation des pouvoirs et des responsabilités au sein du Groupe.

Le contrôle juridique est assuré par la présence d'au moins un des membres du Conseil d'Administration du Groupe aux Conseils d'Administration des sociétés « têtes de zone opérationnelle ».

### 3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la Direction Financière du Groupe, ainsi que par les Commissaires aux Comptes locaux.

La Direction Financière tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

Le Conseil d'Administration revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux Comptes.

#### 3.1 Processus budgétaire

Il est piloté par la Direction Financière du Groupe. La procédure budgétaire du groupe Manutan est menée selon un calendrier annuel, les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Conseil d'Administration de Manutan International et sur les échanges entre les Directions opérationnelles et les Directions Financières et Transverses du Groupe.

Les projets de budgets des zones sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Conseil d'Administration et les Dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés.

Après d'éventuels ajustements demandés par le Conseil d'Administration, les budgets des zones opérationnelles et donc des sociétés qui en font partie sont ensuite validés.

Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé. Il en ressort les objectifs Groupe et leurs conséquences financières, qui sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers du Groupe.

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux pays, des Directions fonctionnelles aux Directions opérationnelles. Le budget sert de référence toute l'année. Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

#### 3.2 Processus de reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle et de la réalisation des objectifs chiffrés associés aux priorités de l'année.

#### 3.3 Processus de consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés.

Une revue systématique des états financiers et de leur cohérence par rapport aux principes comptables Groupe et au budget y est réalisée. Également, les points d'audit relevés par les Commissaires aux Comptes locaux sont aussi discutés.

Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex. : lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés...).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration des informations comptables et financières Groupe, est réalisée de manière centralisée par la Direction Financière de Manutan International sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux Comptes, et analysées par la Direction Financière Groupe (écarts par rapport au budget notamment).

Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation. Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du Dirigeant de la filiale), un représentant de la Direction Financière Groupe et les Commissaires aux Comptes locaux.

#### 3.4 Exploitation des rapports des Commissaires aux Comptes

Le responsable de la cellule de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe relève et consigne les points d'audit portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes.

Il en assure ensuite le suivi, comme autant d'éléments d'audit interne, et participe, le cas échéant, à la mise en œuvre d'actions correctives.

Les Commissaires aux Comptes du Groupe complètent ce dispositif par le biais du contrôle externe qu'ils exercent sur chacune des entités du Groupe. La Société mère du Groupe, Manutan International, a fait le choix de faire appel à deux sociétés d'audit différentes pour le Groupe et l'ensemble de ses filiales, afin d'assurer une certaine homogénéité des méthodes et des conclusions rapportées.

### 3.5 Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées par un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché).

Cet outil est piloté par la Direction Financière du Groupe et fédère, sous un format unique et homogène et autour d'un référentiel financier commun, les différentes phases de production des informations financières : budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

## 4 Évaluation des risques et activités du contrôle

La réorganisation de la gouvernance du Groupe, associée aux enjeux organisationnels qui en découlent, a axé les priorités de la cellule de gestion des risques et de contrôle interne sur les processus de maîtrise des engagements et des dépenses.

La cellule de contrôle/audit interne et de gestion des risques est chargée de sensibiliser tous les acteurs internes en termes de gestion des risques mais le rôle du responsable de la cellule ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle/audit de leur bonne application.

Il participe activement à la mise en place des actions correctives par les entités opérationnelles nécessaires à la réduction de non-conformités détectées lors de la validation des procédures Groupe.

La cellule de contrôle interne et audit interne est chargée du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et à améliorer le contrôle interne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques du Groupe ont été identifiés les risques ci-après, comme mentionné dans la partie « Facteurs de risques de l'émetteur » (page 78 et suivantes du présent document) :

- risques financiers : risques de marché, de taux, de liquidité, de change, d'actions, de crédit client, risques liés à l'environnement économique et aux matières premières ;
- risques opérationnels : risque de défaillance d'un transporteur, risques liés aux systèmes d'information, à la concurrence, aux acquisitions, à la protection des actifs éthiques et sociaux, à la réputation ;
- risques industriels et environnementaux ;
- risques juridiques.

Afin de mettre en place une gestion interne de contrôle visant à une amélioration continue, les projets menés autour du contrôle interne et de la gestion des risques se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

En accord avec le Comité d'Audit, les projets suivants ont été menés à bien sur l'exercice écoulé :

- revue de la cartographie des risques IT et des critères d'appréciation des risques ;
- revue des droits d'accès des utilisateurs dans le cadre du projet de déploiement d'un ERP du Groupe (en cours) ;
- travaux sur divers scénarios du Plan de Continuité d'Activité pour Manutan France (en cours) ;
- contrôle de points sensibles comme la sécurisation de flux financiers, la délégation des pouvoirs et la surveillance permanente du dispositif ;
- revues de sécurité en collaboration avec les experts de nos compagnies d'assurances et supervision des travaux à effectuer afin d'aligner les entrepôts sur les standards du Groupe en matière de sécurité physique, et suivi des points correspondants ;
- suivi des audits précédents réalisés en interne et des points relevés par les Commissaires aux Comptes dans les différentes filiales avec mise en place de plans d'actions.

D'ailleurs, avec l'objectif global de renforcer et de mettre en œuvre le dispositif, le Groupe a procédé à :

- l'actualisation du Manuel des principes comptables et financiers Groupe qui recense l'ensemble des règles comptables, de gestion et de consolidation que les filiales doivent appliquer ;
- diverses missions ponctuelles d'assistance aux différentes entités telles que l'assistance à la clôture annuelle des comptes.

Finalement, la cellule de gestion de risques et de contrôle/audit interne est un intervenant clé impliqué dans les principaux projets liés aux systèmes d'information du Groupe, auxquels elle apporte des recommandations en matière de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la Direction Financière, qui présente au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit son analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques majeurs.

## 5 Perspectives

Le groupe Manutan est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses processus. Les priorités détectées les années précédentes (gestion des engagements des dépenses, sécurisation des flux financiers, gestion des stocks, gestion des achats, sécurité des systèmes d'information) sont toujours valables au regard des audits réalisés, et constitueront les lignes directrices des interventions de la cellule de contrôle interne et de gestion des risques l'année prochaine.

Les travaux sur la sécurisation de nos systèmes informatiques s'intensifieront au regard notamment du déploiement sur plusieurs exercices du nouveau Progiciel de Gestion Intégré (PGI) Groupe.

Les enjeux organisationnels du Groupe continueront également d'être un axe majeur de travail pour la cellule.

La cellule de gestion des risques et de contrôle interne continuera également à veiller à la sécurité physique des biens et des personnes au sein du Groupe en effectuant des audits de sites.

En continuité avec les exercices précédents, l'année 2014/2015 comportera un important travail de mise à jour des éléments structurants de la cellule de gestion des risques et de contrôle interne :

- mise à jour de la cartographie des risques ;
- enrichissement et mise à jour des normes Groupe ;

- suivi des points de contrôle interne remontés par les auditeurs locaux/Groupe ;
- audit des différentes étapes des circuits des ventes et des achats ;
- missions ponctuelles d'audit des processus opérationnels ou financiers des filiales du Groupe, avec un accent particulier mis sur les contrôles des systèmes d'information.

Une attention particulière continuera d'être portée au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés dans les filiales, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, la Société continuera de s'informer sur l'évolution du cadre de référence de l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration

# Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International SA

**Exercice clos le 30 septembre 2014**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Manutan International SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

---

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

---

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2015

Courbevoie, le 29 janvier 2015

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**

**Mazars**

**Département de KPMG SA**

Laurent Prévost

Simon Bellevalaire

*Associé*

*Associé*

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

---

### Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Contrat de licence de marque Manutan BV (Pays-Bas), filiale à 100 % de votre Société ayant des dirigeants communs avec elle**

##### **Personne concernée :**

Monsieur Pierre-Olivier Brial.

##### **Nature et objet :**

Votre Société a concédé pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, et renouvelable par tacite reconduction, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan BV

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan BV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle de 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

##### **Modalités :**

Suite à l'omission d'autorisation préalable, nous vous précisons que, lors de sa réunion du 17 décembre 2014, votre Conseil d'Administration a ratifié *a posteriori* cette convention.

Le montant de redevance facturé à la filiale Manutan BV s'élève, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014, à 652 487 euros.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : signature d'un avenant au contrat de travail

**Personne concernée :**

Monsieur Pierre-Olivier Brial.

**Nature et objet :**

Votre Société a procédé à la modification du contrat de travail, par la signature d'un avenant, de Monsieur Pierre-Olivier Brial qui se trouve ainsi en situation de cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social de membre du Conseil d'Administration et de Directeur Général Délégué.

À compter de la signature de l'avenant au contrat de travail, le 30 novembre 2011, Monsieur Pierre-Olivier Brial exercera également les fonctions de Directeur Commercial et Développement Groupe. En cette qualité, Monsieur Pierre-Olivier Brial aura pour mission de développer, organiser et animer, au niveau du Groupe, la stratégie commerciale et du merchandising, qui sera définie par le Groupe.

**Modalités :**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2011.

#### 2. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : avenant au contrat de travail

**Personne concernée :**

Monsieur Pierre-Olivier Brial.

**Nature et objet :**

Le Conseil d'Administration de votre Société a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier Brial à 190 000 euros pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 au titre de son contrat de Directeur Commercial et Développement Groupe, et à 100 000 euros au titre de son mandat social.

Les modalités de la rémunération variable restent inchangées : en complément de la rémunération brute fixe prévue ci-dessus, Monsieur Pierre-Olivier Brial pourra percevoir une rémunération variable dont le versement sera conditionné à la réalisation d'objectifs définis. Cette rémunération variable représente 40 % du salaire annuel brut de Monsieur Pierre-Olivier Brial, à atteinte de 100 % des objectifs et ne pourra, en tout état de cause, excéder 60 % du brut annuel (maximum pour 150 % d'atteinte des objectifs). Cette rémunération variable sera versée une fois par an, après validation de l'exercice budgétaire de la Société, soit au plus tard, au mois de janvier de chaque année.

**Modalités :**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2013.

#### 3. Convention conclue avec trois membres du Conseil d'Administration : bénéfice des dispositifs de prévoyance et des frais de santé applicables à la Société

**Personnes concernées :**

- Monsieur Xavier Guichard ;
- Madame Brigitte Auffret ;
- Monsieur Pierre-Olivier Brial.

**Nature et objet :**

Votre Conseil d'Administration a autorisé Monsieur Xavier Guichard, Madame Brigitte Auffret et Monsieur Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la Société.

**Modalités :**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2011.

**4. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : bénéfice des dispositifs de prévoyance et des frais de santé applicables à la Société****Personne concernée :**

Monsieur Jean-Pierre Guichard.

**Nature et objet :**

Votre Conseil d'Administration a autorisé Monsieur Jean-Pierre Guichard, en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la Société.

**Modalités :**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2011.

**5. Autorisation d'une convention de prêt à titre gracieux, au bénéfice de l'Association du Restaurant Inter-Entreprises du Centre Européen Manutan****Nature et objet :**

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2013 a autorisé *a posteriori* votre Société à consentir le 31 mars 2012 un prêt à titre gracieux, d'un montant de 946 894,50 euros (neuf cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes) et pour une durée de 10 (dix) ans, à sa filiale « Association du Restaurant Inter-Entreprises du Centre Européen Manutan », aux fins de financement de ses installations immobilières, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le remboursement de ce prêt a donné lieu à un échéancier, par annuité constante sur dix ans, payable jusqu'au 31 mars 2022.

**Modalités :**

Au 30 septembre 2014, le montant restant à rembourser au titre de ce prêt est de 757 515,40 euros.

**6. Convention conclue avec la société Manutan NV (Belgique) : contrat de licence de marque****Personnes concernées :**

- Madame Brigitte Auffret ;
- Monsieur Pierre-Olivier Brial.

**Nature et objet :**

Le Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000, et renouvelable par tacite reconduction, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV à Bruxelles.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle de 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Lors de sa séance du 12 septembre 2013, le Conseil d'Administration a autorisé la reconduction du contrat de licence de marque pour une durée de trois ans, dans les mêmes conditions jusqu'au 30 septembre 2016.

**Modalités :**

Le montant facturé à la filiale Manutan NV s'élève, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 à 542 820 euros.

## Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

### 7. Renouvellement de l'engagement relatif aux indemnités de départ de Madame Brigitte Auffret, susceptibles d'être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, et conditions de performances y afférentes

#### Personne concernée :

Madame Brigitte Auffret.

#### Nature et objet :

Compte tenu de la reconduction, par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 mars 2013, du mandat de Directrice Générale Déléguée de Madame Brigitte Auffret, votre Société a reconduit l'engagement relatif aux indemnités de départ susceptibles de lui être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, ainsi que les conditions de performance y afférentes.

Ainsi, l'indemnité contractuelle de départ au titre du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret est la suivante :

*« sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser à Madame Brigitte Auffret une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.*

*Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).*

*Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement. »*

Le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seraient fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés, des trois exercices précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

### 8. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : suspension du contrat de travail

#### Personne concernée :

Monsieur Xavier Guichard.

#### Nature et objet :

Votre Société a procédé à la suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard, en sa qualité de mandataire social.

La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Xavier Guichard, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.

En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directeur Général Délégué, ou de tout autre mandat de dirigeant, notamment de Directeur Général, confié par le conseil de la société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Monsieur Xavier Guichard reprendra immédiatement tous ses effets.

Monsieur Xavier Guichard reprendra sa fonction antérieure de Directeur Exécutif ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en terme de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite Société ou d'une autre société du groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de la convention au bénéfice de Monsieur Xavier Guichard.

Il percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

**Modalités :**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2011.

**9. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : suspension du contrat de travail**

**Personne concernée :**

Madame Brigitte Auffret.

**Nature et objet :**

Compte tenu du changement de mode de Direction, de la fin du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale de Madame Brigitte Auffret qui en a résulté, et de la nomination de cette dernière en qualité de Directrice Générale Déléguée, votre Société a procédé à la signature d'un avenant à la convention de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, membre du Conseil d'Administration et Directrice Générale Déléguée, relatif au contrat de travail de Directeur Administratif et Financier Groupe, conclu en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, dont les principales conditions sont les suivantes :

- La suspension du contrat de travail poursuivra ses effets pendant toute la durée du mandat de Directrice Générale Déléguée de Madame Brigitte Auffret, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.
- En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directrice Générale Déléguée de la société Manutan International, ou de tout autre mandat de dirigeant, confié par le Conseil de la société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Madame Brigitte Auffret reprendra immédiatement tous ses effets.
- Madame Brigitte Auffret reprendra sa fonction antérieure de Directeur Administratif et Financier Groupe ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en terme de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite Société ou d'une autre société du groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de l'avenant à la convention de suspension au bénéfice de Madame Brigitte Auffret.
- Elle percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature, mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social.
- L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

**Modalités :**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2011.

Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2015

Courbevoie, le 29 janvier 2015

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**

**Mazars**

**Département de KPMG SA**

Laurent Prévost

Simon Beillevaire

Associé

Associé



# Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2014

Faits marquants _____	68
Perspectives et résultats du groupe Manutan _____	69
Structure financière et politique d'investissements _____	70
Résultats par zone _____	72
Autres informations _____	76
Avis financier du 15 janvier 2015 _____	77
Facteurs de risques de l'émetteur _____	78

# Faits marquants

## Acquisition d'Ikaros

---

Le groupe Manutan a procédé à l'acquisition de 100 % des titres d'Ikaros Cleantech AB, spécialiste sur le marché suédois et finlandais de produits de protection de l'environnement pour la rétention, l'absorption, le stockage de

produits dangereux et la collecte de déchets. Cette opération a été financée en totalité sur les fonds propres du Groupe et ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe.

## Simplification de l'organigramme Groupe

---

Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, Manutan NV et Overtoom International Belgium NV ont fusionné. Manutan International a ainsi apporté ses titres de Manutan NV à Overtoom International Belgium NV. La nouvelle entité constituée se dénomme désormais Manutan NV.

La fusion de Manover BV dans Overtoom International BV, les deux holdings aux Pays-Bas, s'est également déroulée

au 1<sup>er</sup> octobre 2013. La nouvelle entité constituée se dénomme désormais Manover BV.

Ces opérations s'inscrivent dans la volonté de simplifier l'organigramme du groupe Manutan et de gagner en efficacité opérationnelle.

## Système d'information Groupe

---

Au cours de l'exercice, le déploiement du système d'information Groupe a été lancé. Les filiales en Belgique, Italie, Portugal, Suisse, Allemagne et Espagne disposent maintenant d'un nouveau système d'information plus performant.

## Harmonisation de l'offre

---

L'harmonisation de l'offre client au plan européen a été mise en place avec le lancement d'une offre commune pour les pays du Sud (France, Italie, Portugal, Espagne) et du Centre (Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Belgique).

Plus de 80 % de produits communs sont désormais disponibles sur l'ensemble des différents canaux de distribution (papier, Web, solutions e-business).

## Changement de marques aux Pays-Bas et pour les collectivités

---

Une nouvelle identité a été déployée pour les collectivités : Camif Collectivités est devenue Manutan Collectivités. Aux Pays-Bas, Overtoom International Nederland BV est devenue Manutan BV. Une campagne de communication a été effectuée afin d'informer nos clients ainsi que nos collaborateurs de ces changements.

# Perspectives et résultats du groupe Manutan

## Résultat opérationnel et résultat net en hausse

**Les acquisitions réalisées sur les exercices précédents ont permis à Manutan de dynamiser son chiffre d'affaires. Grâce à sa capacité d'adaptation, le Groupe a une nouvelle fois fait preuve d'une bonne résistance à la conjoncture économique actuelle tout en maintenant sa rentabilité. Pour 2014/2015, le Groupe restera très attentif à l'évolution de l'activité. Il continuera ses efforts de développement du chiffre d'affaires à court et moyen termes tout en soutenant ses investissements prévus, notamment sur ses systèmes d'information.**

### Chiffre d'affaires dynamisé par la croissance externe

L'activité du Groupe est en croissance de 0,8 % sur l'exercice 2013/2014, principalement soutenue par les récentes acquisitions (Ikaros et IronmongeryDirect). À périmètre et change constants, l'activité est en recul de 5,9 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Les chiffres de la croissance organique confirment la persistance des tensions en Europe, qui touchent l'ensemble des marchés du groupe Manutan :

- Premier trimestre (d'octobre à décembre 2013) : + 1 % (vs + 5 % en 2013), - 5,3 % à périmètre et change constants.
- Deuxième trimestre (de janvier à mars 2014) : + 4,2 % (vs - 4,2 % en 2013), - 4,0 % à périmètre et change constants.
- Troisième trimestre (d'avril à juin 2014) : + 0,7 % (vs + 1,7 % en 2013), - 7,7 % à périmètre et change constants.
- Quatrième trimestre (de juillet à septembre 2014) : - 2,4 % (vs + 7,9 % en 2013), - 6,0 % à périmètre et change constants.

Il faut toutefois noter qu'à l'exception de la zone Sud, l'ensemble des marchés a affiché une croissance positive sur le dernier trimestre de l'exercice 2013/2014.

### Une marge commerciale en nette hausse

La marge commerciale est en progression, à 38,8 % du chiffre d'affaires, contre 38,1 % pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution de la marge sur les collectivités et par l'effet relatif des acquisitions.

### Une rentabilité opérationnelle préservée

Le résultat opérationnel courant est en baisse de 2,9 % sur l'exercice, soit 39,9 millions d'euros (contre 41,1 millions d'euros pour l'exercice précédent). L'amélioration de la marge commerciale n'a pas suffi à compenser les dépenses exceptionnelles et ponctuelles liées au changement de marque au Benelux et sur le pôle Collectivités. Le résultat opérationnel courant s'établit à 6,8 % du chiffre d'affaires contre 7,0 % sur l'exercice précédent, et cela malgré le recul du chiffre d'affaires sur le périmètre historique du Groupe de 6,1 %.

Après la prise en compte des éléments non courants en baisse significative, le résultat opérationnel se maintient à 6,3 % du chiffre d'affaires contre 6,3 % sur l'exercice précédent. Ces éléments non courants concernent principalement des frais de restructuration.

### Résultat net en hausse

La baisse du taux effectif d'impôt du Groupe (34,0 % en 2013/2014 contre 35,5 % en 2012/2013) résulte principalement des écarts de taux d'imposition entre la France et les autres pays du Groupe. Ces écarts sont plus importants par rapport à l'année précédente grâce aux contributions des sociétés acquises (IronmongeryDirect et Ikaros). Le résultat financier affiche également une tendance à la baisse, essentiellement due à un recul du rendement des placements.

Ainsi, malgré une hausse de la fiscalité en France (augmentation du taux d'imposition, taxe complémentaire sur les dividendes) et une baisse du taux de rendement des placements, le résultat net s'établit à 4,1 % du chiffre d'affaires (contre 4 % pour l'exercice précédent), soit une hausse de 3,6 %.

# Structure financière et politique d'investissements

## La solidité financière du Groupe : notre point fort

### Structure financière

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques, des projets marketing et des moyens logistiques) et sa croissance (organique et/ou externe).

Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide.

Cependant, afin de préserver sa capacité d'investissements et sa possibilité de saisir des opportunités de croissance externe, le Groupe a choisi de financer son Centre européen HQE (Haute Qualité Environnementale) en Île-de-France par location-financement. Ainsi, au 30 septembre 2014, le Groupe affiche une dette financière à long terme de 36,3 millions d'euros (en baisse de 5,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), correspondant principalement au Centre européen présenté en immobilisations corporelles à l'actif du bilan.

La situation financière du Groupe demeure toujours aussi saine, l'endettement à long terme du Groupe ne représentant pas plus de 7,2 % du total bilan en baisse de 1,3 % par rapport à l'an dernier. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à près de 88 %. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 65 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités<sup>(1)</sup> nettes des dettes financières à court terme) est passée de 76 à 79 millions d'euros, résultat des sorties de trésorerie liées aux acquisitions et au financement du système d'information Groupe.

### Cette évolution s'analyse ainsi :

- Une augmentation de 0,5 % de la capacité d'auto-financement, qui s'établit à 40,6 millions d'euros.
- Une diminution du besoin en fonds de roulement de 0,2 million d'euros, dont :
  - + 4 millions d'euros sur les éléments d'exploitation (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) ;
  - - 4,2 millions d'euros sur les éléments hors exploitation (créances et dettes diverses, impôts).

- Un niveau d'investissements soutenu au service du développement du Groupe :
  - investissements incorporels de 9,2 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros concernant la refonte des systèmes d'information ;
  - investissements corporels de 2,9 millions d'euros, dont 0,9 million concernant le renouvellement du matériel informatique ; 0,9 million d'euros concernant les travaux sur les bâtiments en Suède et aux Pays-Bas ; 0,5 million d'euros concernant les véhicules pris en leasing ;
  - acquisition des titres Ikaros Cleantech AB pour 11,4 millions d'euros.

- Les investissements pour les trois exercices précédents sont résumés ci-dessous :

#### 2012/2013 :

- investissements incorporels de 7,7 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 6,5 millions d'euros : investissements concernant principalement l'acquisition du contrat de crédit-bail pour Sports et Loisirs ;
- acquisition des titres de Sports et Loisirs et IronmongeryDirect Ltd pour respectivement 17,3 et 20,4 millions d'euros.

#### 2011/2012 :

- investissements incorporels de 2 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 4 millions d'euros, investissements concernant principalement le Centre européen ;
- cession de l'ensemble immobilier de la rue Planchat dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour 2,4 millions d'euros.

#### 2010/2011 :

- investissements incorporels de 3,7 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 8,9 millions d'euros, dont 4,4 millions d'investissements concernant le projet immobilier du Centre européen ;

(1) Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins d'un an.

- cession de l'ensemble immobilier du holding historique du Groupe dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour 7 millions d'euros.
- La baisse des placements financiers à plus de trois mois de 13,8 millions d'euros.
- Et des opérations de financement, dont :
  - remboursement des emprunts pour 8,8 millions d'euros concernant principalement le financement du Centre européen du Groupe ;

- versement d'un dividende de 8,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2012/2013, en diminution de 0,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux investissements de l'année à venir porteront essentiellement sur la continuité du projet de refonte de notre système d'information.

En conclusion, la structure financière du Groupe, toujours aussi saine et solide, lui permet d'assurer son développement, qu'il s'agisse des projets liés aux systèmes d'information ou d'autres projets d'investissements et de croissance externe.

## Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface entrepôts (en m <sup>2</sup> )	Modalité de détenition	Nature du bien
Gonesse, Centre européen (France)	41 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Molsheim (France)	10 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	1 000	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	30 500	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Verwood (Royaume-Uni)	9 100	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Kemble (Royaume-Uni)	12 800	Location financière	Entrepôts et terrains
Basildon (Royaume-Uni)	4 400	Location	Entrepôts et terrains
Ostrava (République tchèque)	28 600	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Göteborg (Suède)	9 000	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Malmö (Suède)	3 600	Location	Entrepôts et terrains
Espoo (Finlande)	1 200	Location	Entrepôts
Moscou (Russie)	880	Location	Entrepôts

# Résultats par zone

## Résultat en hausse de Manutan International

**Manutan International est la holding de tête du groupe Manutan cotée sur Euronext Paris depuis 28 ans. Au 30 septembre 2014, elle contrôle 25 sociétés d'exploitation, réparties sur 19 pays européens, qui développent un même savoir-faire de distributeur multicanal aux entreprises et collectivités.**

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- de piloter les fonctions Informatique, Marketing de l'Offre et Achats pour l'ensemble du Groupe ;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Au cours de l'exercice 2013/2014, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination du projet de l'Université et du Centre sportif du Groupe ;
- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- pilotage des processus de recrutement des effectifs clés du Groupe ;
- coordination du projet de l'harmonisation de l'offre client Groupe ;
- pilotage, sécurisation et adaptation de la structure de coûts dans un contexte économique difficile ;
- redéfinition de la gestion des risques et du contrôle interne, en liaison avec le projet d'entreprise et les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- mise en place et suivi du programme d'intégration du groupe Ikaros ainsi que d'IronmongeryDirect Ltd ;
- suivi du changement de marques opéré pour les collectivités et le Benelux ;
- pilotage du projet système d'information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe.

Le résultat d'exploitation de Manutan International s'établit à 4,4 millions d'euros contre 1,8 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,6 millions d'euros. Cela traduit les efforts réalisés en termes de frais de personnel qui sont de l'ordre de 9,3 millions d'euros (- 1,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent). Cependant, les dotations aux amortissements sont de 5,3 millions d'euros et ont augmenté de 0,8 million d'euros sur la période, ce qui est en lien avec la politique d'investissements du Groupe (mise en place du nouveau système d'information). Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 4,1 millions d'euros (stable par rapport à l'exercice précédent) et les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 36,9 millions d'euros (+ 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent).

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 33,9 millions d'euros (contre 40,5 sur l'exercice précédent, soit - 6,6 millions d'euros). Par ailleurs, une variation nette négative, entre les provisions et reprises sur titres de participation et prêts accordés, a été constatée sur l'exercice à hauteur de 0,2 million d'euros. Après prise en compte des produits et charges financières générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 29 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel de - 0,3 million d'euros, d'un montant de participation de 0,4 million d'euros et d'un impôt de - 0,6 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 31,9 millions d'euros (contre 36 millions d'euros pour l'exercice précédent).

## Résultats par zone

### Rentabilité préservée dans un paysage hétérogène

Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan

versées à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

## Zone Sud

### Espagne, France, Italie, Portugal

<i>En milliers d'euros</i>	2013/2014	2012/2013	Variation
Chiffre d'affaires	358 013	378 947	- 5,5 %
Résultat opérationnel courant	30 091	32 900	- 8,5 %
Rentabilité opérationnelle	8,4 %	8,7 %	
Effectif moyen	927	961	- 3,5 %

### Rentabilité préservée dans un contexte de baisse d'activité

Tout d'abord, il est bon de noter que la zone a été affectée par la fusion entre Manutan NV et Overtoom International Belgium NV. Désormais, la Belgique fait partie de la zone Centre. Ce transfert a eu un effet de - 2,4 % sur le chiffre d'affaires de la zone. En dehors de cet effet périmètre, la zone a une réduction de son activité de - 3,1 %.

La tendance est hétérogène selon les pays et les marques qui composent la zone :

- Le marché français enregistre une diminution de son chiffre d'affaires de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent. Des investissements dans les équipes commerciales ont été initiés pour soutenir le chiffre d'affaires.

- L'activité de l'Italie et du Portugal s'inscrit dans une dynamique de croissance. Ces deux marchés enregistrent une performance respectivement de + 10,7 % et + 5,7 %. Cela traduit la pertinence des investissements en moyens commerciaux effectués les années précédentes, notamment en Italie.

Le taux de marge commerciale de la zone diminue légèrement de 0,3 % et s'établit à 36,0 % du chiffre d'affaires (36,0 % à périmètre constant). Cette baisse s'explique en grande partie par les efforts commerciaux consentis en vue de l'acquisition de nouveaux clients.

Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement correspondant à 27,6 % du chiffre d'affaires contre 27,7 % sur l'exercice précédent, la zone maintient un taux de rentabilité à 8,4 % du chiffre d'affaires, contre 8,7 % sur l'exercice précédent. L'effet périmètre est négligeable à ce niveau.

## Zone Centre

### Allemagne, Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Suisse

En milliers d'euros	2013/2014	2012/2013	Variation
Chiffre d'affaires	120 557	114 434	5,4 %
Résultat opérationnel courant	6 377	9 508	- 32,9 %
Rentabilité opérationnelle	5,3 %	8,3 %	
Effectif moyen	308	303	1,7 %

#### Investissements ponctuels en promotion impactant la rentabilité

Le chiffre d'affaires de la zone sur l'exercice est en hausse de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de l'activité est uniquement liée à l'affectation de Manutan Belgique (anciennement zone Sud) à la zone Centre dans le cadre de la fusion des deux entités belges. L'effet périmètre est de + 8,1 %.

La zone rencontre actuellement des difficultés en Belgique et aux Pays-Bas. Cette situation est la conséquence d'une situation conjoncturelle compliquée aux Pays-Bas et des changements opérés en Belgique (fusion, mise en place d'un ERP, changement de marque).

Le résultat de la zone s'établit à 5,3 % du chiffre d'affaires contre 8,3 %. Cette dégradation de la rentabilité est en partie liée à des dépenses exceptionnelles et ponctuelles liées au changement de marque au Benelux.

En effet, le Groupe a lancé sur l'exercice une campagne marketing d'envergure aux Pays-Bas avec un double objectif :

- effectuer la transition de marque entre Overtoom et Manutan ;
- conquérir des nouvelles parts de marché pour dynamiser le chiffre d'affaires.

Cette campagne a permis d'augmenter le niveau de notoriété de la marque Manutan aux Pays-Bas et nous permettra de gagner en part de marché à moyen terme.

Enfin, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne ont réalisé le déploiement avec succès du nouveau système d'information Groupe sur l'exercice. Ce changement s'est accompagné de la fusion des deux entités belges, avec notamment pour objectifs le développement de synergies commerciales et opérationnelles, ainsi que la recherche de simplifications et d'optimisation des structures.

## Zone Ouest

### République d'Irlande, Royaume-Uni

En milliers d'euros	2013/2014	2012/2013	Variation
Chiffre d'affaires	83 499	55 697	49,9 %
Résultat opérationnel courant	7 414	4 865	52,4 %
Rentabilité opérationnelle	8,9 %	8,7 %	
Effectif moyen	288	186	55,0 %

#### Activité et rentabilité en forte hausse

La zone Ouest enregistre une progression de 49,9 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. La performance est principalement liée à l'acquisition d'IronmongeryDirect Ltd, qui vient dynamiser le chiffre d'affaires de la zone (contribution de 31 millions d'euros). La croissance organique est aussi au rendez-vous avec + 11,7 % de croissance en devise locale.

Pour la cinquième année de suite, la rentabilité s'est améliorée de + 0,2 %, passant de 8,7 % pour l'exercice précédent à 8,9%.

Cette situation s'explique par l'augmentation du niveau de la marge commerciale s'établissant à 40,8 % contre 39,9 % (due à l'effet périmètre lié à l'acquisition de

IronmongeryDirect qui a un niveau de marge commerciale supérieur à la moyenne du Groupe), couplée à un niveau de charges opérationnelles stable (31,9 % contre 31,1 % du chiffre d'affaires).

L'acquisition d'IronmongeryDirect a permis au Groupe :

- d'enrichir son offre ;
- de s'ouvrir à la clientèle des artisans et au marché de la construction ;
- de renforcer ses positions au Royaume-Uni, marché sur lequel Manutan est déjà présent avec deux marques, Key Industrial Equipment filiale historique et Rapid Racking acquise en 2008.

## Zone Nord

### Danemark, Finlande, Norvège, Suède

<i>En milliers d'euros</i>	2013/2014	2012/2013	Variation
Chiffre d'affaires	40 668	29 007	40,2 %
Résultat opérationnel courant	1 926	2 307	- 16,5 %
Rentabilité opérationnelle	4,7 %	8,0 %	
Effectif moyen	105	69	51,5 %

#### Baisse de la rentabilité malgré une hausse significative de l'activité sur la zone

La zone enregistre un accroissement significatif de son chiffre d'affaires de 40,2 %. Cependant, cela est uniquement lié à l'acquisition du groupe Ikaros sur l'exercice. Sans cet effet périmètre, la zone serait en décroissance de 12,5 %.

La rentabilité opérationnelle a chuté de 8 % à 4,7 % s'expliquant notamment par l'augmentation des actions commerciales visant à soutenir l'activité de la zone.

Le Groupe demeure néanmoins confiant dans la capacité du management local à inverser la tendance à moyen terme. De plus, l'acquisition d'Ikaros Cleantech, le leader scandinave de la vente de produits de protection de l'environnement, vient encourager la croissance de la zone.

## Zone Est

### Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Russie

<i>En milliers d'euros</i>	2013/2014	2012/2013	Variation
Chiffre d'affaires	17 468	17 484	- 0,1 %
Résultat opérationnel courant	40	- 85	146,9 %
Rentabilité opérationnelle	0,2 %	- 0,5 %	
Effectif moyen	108	92	17,1 %

#### Un chiffre d'affaires en devises locales en hausse, une rentabilité opérationnelle retrouvée

La zone Est a connu un exercice correct, en enregistrant une performance quasiment identique à l'exercice précédent (- 0,1 %). L'effet de change défavorable ne permet pas d'apprécier la performance réalisée sur la zone. En effet, en devises locales, la croissance est de 2,9 % sur l'année. La réorganisation des équipes dirigeantes locales porte ses fruits.

Nous notons que la marge commerciale s'est dégradée sur la zone (35,4 % contre 36,4 %). Cette variation s'explique principalement par la diminution de 3 % de marge en République tchèque (37,1 % contre 40,1 %).

Toutefois, la rentabilité opérationnelle a été retrouvée. Cette amélioration est à mettre en lien avec une meilleure gestion des charges opérationnelles, qui ont été réduites de 4,8 % sur la période.

# Autres informations

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

---

Aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice, venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés, n'est à rapporter.

## Activités de la Société en matière de recherche et développement

---

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et les pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

## Présentation des comptes annuels

---

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

## Prise de participations

---

Le 10 octobre 2013, la Société a fait l'acquisition du groupe Ikaros, spécialiste sur les marchés suédois et finlandais de produits de protection de l'environnement.

L'acquisition d'Ikaros permet au groupe Manutan d'élargir son offre et de renforcer ses positions en Scandinavie.

## Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

---

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 *quater* et 223 *quinques* du Code général des impôts, autres que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 72 046 euros.

## Changement de la situation financière ou commerciale

---

Nous déclarons qu'il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société au cours et après la clôture de l'exercice.

## Conventions non courantes

---

Il n'existe pas de convention non courante entre un dirigeant ou un actionnaire et une des filiales détenues à plus de 50 % par Manutan International.

# Avis financier du 15 janvier 2015

## Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2014/2015

En milliers d'euros

31 décembre 2014 31 décembre 2013

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>155 425</b>	<b>160 354</b>
---------------------------------	----------------	----------------

Au premier trimestre de son exercice 2014/2015, l'activité du groupe Manutan est en décroissance de 3,1 % (- 3,6 % à change constant) par rapport au même trimestre de

l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'établit donc à 155,4 millions d'euros, contre 160,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Du point de vue de ses zones opérationnelles, le Groupe présente un paysage hétérogène :

En milliers d'euros

	CA à fin décembre 2014	CA à fin décembre 2013
Nord	10 361	11 025
Centre	26 694	28 973
Est	4 756	4 810
Sud	90 907	96 214
Ouest	22 709	19 334
<b>TOTAL</b>	<b>155 425</b>	<b>160 354</b>

En devises locales

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
Nord	- 1,6 %				- 1,6 %
Centre	- 7,9 %				- 7,9 %
Est	3,9 %				3,9 %
Sud	- 5,5 %				- 5,5 %
Ouest	10,2 %				10,2 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>- 3,1 %</b>				<b>- 3,1 %</b>

La majorité des zones opérationnelles du Groupe connaît une décroissance de son chiffre d'affaires, à l'exception de la zone Ouest et de la zone Est, qui enregistrent une croissance de leur chiffre d'affaires, respectivement de 10,2 % et de 3,9 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice précédent.

Avec une situation financière toujours très solide, la vigilance sur l'évolution du contexte économique reste de mise et le Groupe continuera ses efforts de développement du chiffre d'affaires à court et moyen termes.

## À propos du groupe Manutan

Le groupe Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 19 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe. En 2013/2014, le groupe Manutan a réalisé un chiffre d'affaires de 590 millions d'euros, dont près de 40 % hors de France.

Manutan International est une société cotée sur Euronext Paris – Compartiment B – ISIN : FR0000032302-MAN.

**www.manutan.com**

Prochain rendez-vous : publication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014/2015 : le 16 avril 2015 (après clôture du marché).

# Facteurs de risques de l'émetteur

## Politique de gestion des risques

Le mode de gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement de son environnement de contrôle interne et des outils de mesure des risques ainsi que de l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de contrôle interne de la Direction Financière du Groupe. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'Audit.

Par ailleurs, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne fournit un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière (page 55 et suivantes du présent document).

Conformément au cadre réglementaire, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation

financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Toutefois, le groupe Manutan ne peut pas fournir une garantie absolue de l'élimination totale des risques auxquels il pourrait être exposé du fait de l'exercice de ses activités dans un environnement en constante évolution. Néanmoins, il est important de souligner que, parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace la bonne marche des affaires du Groupe, qui s'effectue dans le respect des pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable. Il en est tenu compte de façon avisée dans les décisions de gestion et d'investissements du Groupe, ainsi que dans la politique de provision dans les comptes du Groupe.

## Risques financiers

### Risques de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traité en Bourse, 26,49 % au 30 septembre 2014, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

### Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En effet, le Groupe n'est pas significativement exposé aux risques de liquidité dans la mesure où la trésorerie nette des dettes financières est positive. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un programme de lignes de crédit pour 65 000 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect des covenants juridiques et financiers suivants :

- ratio de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long termes inférieur à 1 ;
- ratio d'endettement net sur capacité d'autofinancement inférieur à 2.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la note 8.25 page 114 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 (page 91 du présent document).

### Risques de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer les risques de taux global pour la dette nette du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et d'optimiser ainsi le coût financier annuel de la dette.

L'analyse des risques de taux est exposée dans la note 8.25 page 115 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 (page 91 du présent document).

### Risques de change

Le Groupe est exposé aux risques de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion des risques avec des instruments financiers tels que du change à terme ou des options de change (des options « vanille », des tunnels...) et d'autocouverture. La plupart des contrats de couverture de change ont des échéances à six mois maximum.

L'analyse des risques de change est exposée dans la note 8.25 page 115 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 (page 91 du présent document).

## Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques de perte en capital se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé.

Au 30 septembre 2014, les actions autodétenues sont au nombre de 13 062. Les titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

L'analyse des risques sur actions est exposée dans la note 8.25 page 116 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 (page 91 du présent document).

## Risques de crédit client

En raison de l'activité du Groupe, les risques de crédit client sont limités car l'ensemble du portefeuille des clients est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

L'analyse des risques de crédit client est exposée dans la note 8.25 page 116 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 (page 91 du présent document).

## Risques liés à l'environnement économique

Malgré la conjoncture actuelle générale, les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe.

Son implantation exclusive en Europe et la composition géographique de son chiffre d'affaires lui permettent de considérer que ses activités sont très faiblement exposées aux risques pays tels que l'instabilité politique, les guerres ou autres.

## Risque des matières premières

Le Groupe n'est pas directement exposé aux risques liés à la variation des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue.

À ce jour, l'impact de la variation des prix des matières premières sur la marge opérationnelle du Groupe est maîtrisé, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive est poursuivie par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Par ailleurs, il n'est pas opportun de mettre en place une couverture à base d'instruments dérivés contre ce risque dans le Groupe, de par les caractéristiques de son activité.

## Risques opérationnels

### Risques liés aux systèmes d'information

Le fort développement des nouvelles technologies et la migration graduelle des sociétés du Groupe vers un système unifié (Progiciel de Gestion Intégré - PGI), l'exposent à plusieurs risques : attaques informatiques, tentatives d'intrusion, pannes techniques entraînant l'indisponibilité des outils informatiques ou encore le vol de données.

C'est pourquoi la Direction des Systèmes d'Information du Groupe est chargée de la sécurisation des réseaux et des systèmes d'une part, et des applications nécessaires à la continuité de l'activité du Groupe d'autre part.

En lien avec la politique de contrôle interne du Groupe et sa politique de sûreté, ces risques font l'objet de mesures de sécurité fonctionnelles, techniques et juridiques pertinentes, et de contrôles de la mise en œuvre des plans d'actions.

### Risque de défaillance d'un transporteur

La variété des clients du Groupe et de leur localisation géographique entraîne une grande diversité de situations de livraison. Dans le cas où l'un des transporteurs du Groupe devait faire durablement défaut, les conséquences liées au remplacement d'un transporteur resteraient limitées, que ce soit en termes de coût ou de délais de livraison.

Afin de maîtriser ce risque, le Groupe dispose d'instruments de flexibilité et de modulation (envoi depuis le fournisseur, relations transporteurs diversifiées, accord avec d'autres transporteurs), et d'une cellule dédiée au transport permettant entre autres une très grande réactivité.

### Risques liés à la concurrence

Le Groupe est confronté à la concurrence d'autres groupes en ce qui concerne sa politique d'acquisition et de croissance organique. De ce fait, les informations stratégiques, commerciales et concurrentielles portant notamment sur les projets structurants du Groupe en termes de croissance externe ou organique, sont d'une grande sensibilité.

C'est pourquoi le Groupe a mis en place des mesures de sensibilisation pour ses collaborateurs en matière de confidentialité, de sécurisation des sites intranet et de gestion des accès.

### Risques liés aux acquisitions

En cas de développement externe, notamment par le biais d'acquisitions, des risques existent : difficultés d'intégration, non-réalisation des gains et des synergies escomptés ou encore départ de salariés clés. Des risques liés à l'évaluation de l'actif ou du passif peuvent également apparaître à l'issue de la matérialisation des acquisitions et entraîner des provisions pour dépréciation d'actifs.

Les processus d'acquisitions mis en œuvre par le Groupe, notamment lors des due diligences, visent à appréhender au mieux les incertitudes qui pèsent en pareil cas sur ces différents risques. La cellule chargée des opérations de croissance externe réalise les due diligences avec l'appui de conseils locaux spécialisés et reconnus.

L'appréciation qui en résulte dépend de la qualité de l'information qui lui est transmise et est limitée par l'encadrement juridique et réglementaire applicable en droit local des sociétés.

### Risques liés à la protection des actifs

Les sites et installations du Groupe, principalement composés d'entrepôts et de bâtiments tertiaires, peuvent être exposés à des actes de malveillance ou à des accidents.

Pour lutter contre ce type de risques, le Groupe s'est doté d'une politique de protection des actifs. Cette politique, pilotée en central, demande aux entités de mettre en œuvre des solutions éprouvées de réduction des risques intégrant les domaines techniques, juridiques, managériaux et organisationnels.

Aussi, l'ensemble des sites sensibles font l'objet de mesures de protection face à d'éventuelles malveillances, en fonction des spécificités du site.

En matière de protection du patrimoine immatériel, le Groupe poursuit ses actions (voir la partie « Risques liés aux systèmes d'information » en page 79), avec pour double objectif de prévenir toute action d'origine interne ou externe.

### Risques éthiques et sociaux

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe est sensible à cet aspect de sa citoyenneté. Les sociétés du Groupe agissent dans leurs affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous leurs partenaires.

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

### Risques liés à la réputation

Le Groupe peut être confronté à un événement médiatique majeur portant atteinte à son image. Il est exposé au risque de réputation, notamment lorsque sont mises en défaut les valeurs ou l'excellence opérationnelle (accident relatif à l'hygiène et/ou la sécurité, pratiques d'un fournisseur, conflit avec un client).

Ces événements peuvent entraîner une campagne de dénigrement du Groupe. Face à ces risques, le Groupe, de par ses politiques, son organisation, ses procédures et sa gouvernance, met tout en œuvre pour prévenir les risques opérationnels et les attaques en dénigrement qui pourraient affecter sa réputation.

## Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes le souci de la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière, et sont même proactives et impliquées dans le respect de l'environnement, comme le montre la double certification HQE du nouveau Centre européen du Groupe construit à Gonesse.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risque avéré. Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente, dont Manutan France, qui a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001.

## Risques juridiques

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de vente à distance aux entreprises et aux collectivités.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et de répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux Grands Comptes européens, de l'e-business, des marques et des noms de domaine.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

## Risques assurances

---

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le groupe Manutan et ses filiales ont notamment souscrit les polices d'assurance suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- responsabilité civile des Mandataires Sociaux ;
- responsabilité civile générale : le Groupe a souscrit un programme d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés aux tiers.

Le programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » prévoit la mise en place d'une police Master et l'émission de polices locales pour les filiales étrangères.

Par ailleurs, le groupe Manutan a mis en place un planning de visites de risques associé à un programme d'assurance

« Dommages aux biens et pertes d'exploitation ». Pour une meilleure gestion des risques, les principaux sites du Groupe font périodiquement l'objet de visites réalisées par un ingénieur prévention. Ces visites permettent d'effectuer un audit des vulnérabilités et de mettre en place des mesures de prévention et de protection qui correspondent.

Dans la perspective d'une bonne mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques, le groupe Manutan s'attache notamment à s'assurer auprès de compagnies d'assurances, notoirement solvables et à forte dimension internationale.

Au 30 septembre 2014, aucun sinistre à impact financier significatif et dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2014 n'a été identifié.



# États financiers arrêtés au 30 septembre 2014

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés _____	84
État de la situation financière au 30 septembre 2014 _____	86
État du résultat global au 30 septembre 2014 _____	88
Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2014 _____	88
Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2014 _____	89
Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2014 _____	90
<b>Annexe aux états financiers consolidés _____</b>	<b>91</b>

## COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels _____	120
Bilan _____	122
Compte de résultat _____	123
<b>Annexe aux comptes sociaux _____</b>	<b>124</b>
Renseignements concernant les filiales et participations _____	132
Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices _____	134

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manutan International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des *goodwill* selon les modalités décrites dans les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2015

Courbevoie, le 29 janvier 2015

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG SA**

Laurent Prévost

Associé

**Mazars**

Simon Beillevaire

Associé

## Organigramme au 30 septembre 2014 *par zone*

				SUD				
M A N U T A N	100%	Manutan SA	France					
	100%	SCI Philippe Auguste	France					
	100%	Manutan Italia Spa	Italie					
	100%	Manutan Unipessoal Lda	Portugal					
	100%	Manutan SI	Espagne					
	100%	Manutan Collectivités SAS	France					
	100%	Sports et Loisirs SAS	France					
				OUEST				
I N T E R N A T I O N A L	100%	Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100%	Key Industrial Equipment Ltd	Royaume-Uni			
			100%	Euroequipment Ltd	Royaume-Uni			
			100%	Metro Storage Systems Ltd	République d'Irlande			
			100%	The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100%		Rapid Racking Ltd	Royaume-Uni
			100%	Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)	100%		IronmongeryDirect Ltd	Royaume-Uni
							CENTRE	
I N T E R N A T I O N A L	100%	Manovert BV (Pays-Bas)	99,15%	Manutan NV	Belgique			
			100%	Manutan BV	Pays-Bas			
			100%	Fabritec-Overtoom GmbH	Suisse			
			70,7%	Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)	29,3%		Overtoom International Deutschland GmbH	Allemagne
				EST				
I N T E R N A T I O N A L	100%	Manutan s.r.o.	République tchèque					
	100%	Trovatar a.s.	République tchèque					
	100%	Manutan Polska Sp z.o.o.	Pologne					
	100%	Manutan Hungária Kft	Hongrie					
	100%	Manutan Slovakia s.r.o.	Slovaquie					
	100%	Manutan o.o.o.	Russie					
				NORD				
I N T E R N A T I O N A L	100%	Witre AB (Suède)	100%	Witre A/S	Norvège			
			100%	Witre Danmark A/S	Danemark			
			100%	Witre OY	Finlande			
	100%	Ikaros Cleantech AB (Suède)	100%	Ikaros Finland OY	Finlande			

# États financiers consolidés

## État de la situation financière au 30 septembre 2014

### ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	8.1	97 860	89 724	64 465
Autres immobilisations incorporelles	8.2	32 815	25 724	21 393
Immobilisations corporelles	8.2	107 155	113 437	110 348
Immeubles de placement	8.4	470	485	480
Actifs financiers non courants	8.5	980	966	694
Actifs d'impôts différés	8.21	2 823	3 277	3 088
		<b>242 104</b>	<b>233 613</b>	<b>200 468</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	8.6	39 919	36 669	34 497
Créances clients	8.6	128 691	130 803	126 647
Autres créances et comptes de régularisation	8.7	4 789	5 197	3 818
Créance d'impôt courant		3 062	3 476	1 697
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.9	12 000	22 000	35 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9	70 476	58 179	66 775
Actifs détenus en vue de la vente	8.10	0	0	199
		<b>258 936</b>	<b>256 324</b>	<b>269 403</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>501 040</b>	<b>489 937</b>	<b>469 873</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		301 975	283 411	270 455
Résultat		24 147	23 277	23 869
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	8.11	<b>347 145</b>	<b>327 711</b>	<b>315 347</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		105	218	182
<b>Total capitaux propres</b>		<b>347 250</b>	<b>327 928</b>	<b>315 529</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Passifs financiers non courants	8.12-8.13	36 280	41 940	44 686
Provisions pour avantages du personnel	8.14	1 990	1 971	1 975
Passifs d'impôts différés	8.21	8 183	5 590	4 102
		<b>46 452</b>	<b>49 501</b>	<b>50 764</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions pour autres passifs	8.15	1 720	2 945	2 614
Passifs financiers courants	8.12-8.13	9 602	11 618	9 782
Dettes fournisseurs		64 268	62 618	59 714
Autres dettes et comptes de régularisation	8.16	30 182	33 495	29 343
Impôts courants dus		1 566	1 831	2 128
		<b>107 338</b>	<b>112 507</b>	<b>103 581</b>
<b>Total passifs</b>		<b>153 790</b>	<b>162 008</b>	<b>154 344</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>501 040</b>	<b>489 937</b>	<b>469 873</b>

## État du résultat global au 30 septembre 2014

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
<b>Chiffre d'affaires (HT)</b>	8.24	590 370	585 646	570 751
Coût des ventes		(361 084)	(362 561)	(356 492)
<b>Marge commerciale</b>		229 287	223 085	214 259
Charges administratives et commerciales	8.17	(189 396)	(181 982)	(177 407)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	8.24	39 891	41 103	36 853
Autres produits et charges opérationnels	8.19	(2 588)	(4 363)	(254)
<b>Résultat opérationnel</b>		37 303	36 740	36 599
Produits financiers	8.20	1 260	1 249	2 243
Charges financières	8.20	(1 939)	(1 820)	(2 492)
<b>Résultat avant impôt</b>		36 624	36 169	36 350
Impôt	8.21	(12 457)	(12 832)	(12 449)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		24 166	23 337	23 901
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participations ne donnant pas le contrôle</li> </ul>		(19)	(60)	(32)
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Résultat part Groupe</li> </ul>		24 147	23 277	23 869
<b>Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues (en euros)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ de base</li> </ul>	8.22	3,18	3,06	3,14
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ dilué</li> </ul>	8.22	3,18	3,06	3,14

## Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2014

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		24 166	23 337	23 901
<b>Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat</b>				
Écarts actuariels sur engagement du personnel		(79)	318	(259)
Paiements en actions et assimilés	8.11	0	0	0
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		27	(115)	93
<b>Total éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat</b>		(52)	203	(166)
<b>Éléments pouvant être reclassés en résultat</b>				
Écarts de conversion	8.11	3 794	(2 342)	4 365
Variation nette de juste valeur des instruments financiers <sup>(1)</sup>		37	66	40
Impôts sur éléments reclassables en résultat		(14)	(24)	(13)
<b>Total éléments pouvant être reclassés en résultat</b>		3 817	(2 300)	4 392
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		3 765	(2 097)	4 226
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		27 931	21 240	28 127
Attribuables aux :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Propriétaires de la Société</li> </ul>		27 912	21 181	28 095
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participations ne donnant pas le contrôle</li> </ul>		19	60	32

(1) Variations de juste valeur de la part efficace des instruments.

## Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Titres de l'entreprise consolidante	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>250 000</b>	<b>28 497</b>	<b>(1 629)</b>	<b>297 892</b>	<b>176</b>
Résultat :							
■ affectation du résultat			28 497	(28 497)			
■ résultat de l'exercice				23 869		23 869	32
Dividendes accordés (soit 1,40 euro par action)			(10 640)			(10 640)	(26)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			4 226			4 226	
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues			(664)		664		
<b>Au 30/09/2012</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>271 419</b>	<b>23 869</b>	<b>(965)</b>	<b>315 347</b>	<b>182</b>
Résultat :							
■ affectation du résultat			23 869	(23 869)			
■ résultat de l'exercice				23 277		23 277	60
Dividendes accordés (soit 1,16 euro par action)			(8 816)			(8 816)	(24)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(2 097)			(2 097)	
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues							
<b>Au 30/09/2013</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>284 375</b>	<b>23 277</b>	<b>(965)</b>	<b>327 711</b>	<b>218</b>
Résultat :							
■ affectation du résultat			23 277	(23 277)			
■ résultat de l'exercice				24 147		24 147	19
Dividendes accordés (soit 1,13 euro par action)			(8 588)			(8 588)	(22)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 765			3 765	
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues							
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(1)</sup>			110			110	(110)
<b>AU 30/09/2014</b>	<b>15 227</b>	<b>5 796</b>	<b>302 939</b>	<b>24 147</b>	<b>(965)</b>	<b>347 145</b>	<b>105</b>

(1) Minoritaires en Belgique : à la suite de la fusion de deux entités belges, la part des minoritaires dans la nouvelle entité s'élève à 0,85 %.

## Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2014

En milliers d'euros	Notes	2013/2014	2012/2013	2011/2012
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</b>		<b>54 019</b>	<b>64 490</b>	<b>61 984</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Capacité d'autofinancement	8.23	40 582	40 374	36 680
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	8.23	(199)	3 365	(7 324)
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>40 383</b>	<b>43 739</b>	<b>29 357</b>
<i>Dont intérêts versés</i>		<i>(1 041)</i>	<i>(1 211)</i>	<i>(1 885)</i>
<i>Dont décaissement d'impôt sur les sociétés</i>		<i>(10 474)</i>	<i>(14 030)</i>	<i>(12 538)</i>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2	(9 250)	(7 759)	(1 983)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.2	(2 349)	(6 468)	(3 973)
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières		212	269	573
Cessions d'immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>		98	931	2 490
Incidence des variations de périmètre <sup>(2)</sup>		(9 527)	(37 158)	0
Variation des dettes/créances sur immobilisations		(481)	534	(862)
<b>Flux de trésorerie nécessités par les investissements</b>		<b>(21 296)</b>	<b>(49 651)</b>	<b>(3 755)</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		(8 588)	(8 816)	(10 640)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(16)	(24)	(9)
Remboursement des dettes financières <sup>(3)</sup>		(8 114)	(8 761)	(7 917)
Augmentation des dettes financières		0	0	476
Augmentation des prêts		0	0	(100)
<b>Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement</b>		<b>(16 717)</b>	<b>(17 600)</b>	<b>(18 191)</b>
<b>Variation des actifs courants de gestion de trésorerie</b>		<b>10 000</b>	<b>13 770</b>	<b>(5 940)</b>
Variation des écarts de conversion		554	(730)	1 035
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>12 924</b>	<b>(10 471)</b>	<b>2 506</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>		<b>66 943</b>	<b>54 019</b>	<b>64 490</b>
<b>Trésorerie disponible du Groupe à la clôture</b>	8.9	<b>78 943</b>	<b>76 019</b>	<b>100 260</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets		66 943	54 019	64 490
Actifs courants de gestion de trésorerie		12 000	22 000	35 770

(1) Les cessions d'immobilisations corporelles concernent principalement les mises au rebut de matériel informatique.

(2) Acquisition des sociétés Ikaros Finland et Ikaros Cleantech.

(3) Les remboursements des dettes financières concernent principalement le crédit-bail immobilier du Centre européen.

# Annexe aux états financiers consolidés

## Note 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2014, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Conseil d'Administration,

sis ZAC du Parc des Tulipes, avenue du 21<sup>e</sup> siècle, à Gonesse, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

## Note 2 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne. Il n'y a pas de différences avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2014 et n'ont pas appelé de remarque. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 12 mars 2015.

## Note 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les normes suivantes sont appliquées par le Groupe pour la première fois au 1<sup>er</sup> octobre 2013 mais n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers annuels du Groupe :

IAS 19	Avantages du personnel
Amendement à IFRS 7	Informations à fournir : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
IFRS 10	États financiers consolidés
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS 13	Évaluation de la juste valeur
Dispositions transitoires	Modifications d'IFRS 10 et IFRS 12 – États financiers consolidés et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation de ces états financiers consolidés. Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations pertinents pour le Groupe sont énumérés ci-après :

Amendement à IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers
Amendement à IAS 36	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement à IAS 39 et à IFRS 9	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

À noter que les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers.

## Note 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et

incorporels dans le cadre des tests d'*impairment*, de la valorisation du montant des provisions pour autres passifs, des provisions pour dépréciation des stocks et des actifs d'impôt différé. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## Note 5 Faits caractéristiques

### 5.1 Acquisition d'Ikaros

Le groupe Manutan a procédé à l'acquisition de 100 % des titres d'Ikaros Cleantech, spécialiste sur le marché suédois et finlandais de produits de protection de l'environnement pour la rétention, l'absorption, le stockage de produits dangereux et la collecte de déchets.

Cette opération a été financée en totalité sur les fonds propres du Groupe et ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe.

Ikaros Cleantech, basé à Malmö en Suède, a réalisé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires de 138 millions de couronnes suédoises (soit environ 16 millions d'euros) et un résultat opérationnel de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires.

L'acquisition d'Ikaros Cleantech permet au groupe Manutan d'élargir son offre et de renforcer ses positions en Scandinavie.

### 5.2 Fusions

Les deux filiales belges ont fusionné le 1<sup>er</sup> octobre 2013. La nouvelle entité s'appelle Manutan NV ; la société absorbante est Overtoom International Belgium. La fusion a été réalisée sans prime.

Les deux holdings hollandaises ont fusionné le 1<sup>er</sup> octobre 2013. La nouvelle entité s'appelle Manover BV; la société absorbante est Overtoom International BV. La fusion a été réalisée sans prime.

## Note 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Le périmètre de consolidation est détaillé à la note 9 en page 117.

## Note 7 Principales méthodes comptables

### 7.1 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux en cours) sont comptabilisés de façon rétrospective s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

### 7.2 Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2014, à l'exception de Manutan o.o.o., dont l'exercice s'achève le 31 décembre et pour laquelle une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014.

### 7.3 Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période ;
- les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultats.

### 7.4 Goodwill

La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

La juste valeur de la contrepartie transférée comprend l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé. Les frais relatifs à l'acquisition sont, quant à eux, comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwill. La valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une Direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle unique.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années, est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est le WACC, calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

### 7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire pour une durée allant de un à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

### 7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : de 20 à 30 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : de 10 à 15 ans ;
- matériel informatique : de 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel et outillage, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

## 7.7 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charges financières et amortissement du solde de la dette financière y afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité.

## 7.8 Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## 7.9 Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste « client » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction de leur antériorité.

## 7.10 Stocks

Les stocks sont évalués en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- articles périmés ;
- articles à faible rotation ;
- articles mis en exposition ou en consigne.

## 7.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit y afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, est aussi appelée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non efficace sont, eux, comptabilisés au compte de résultat en autres produits/charges ;
- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tel, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en produits/charges financiers.

Conformément à IFRS 7, la détermination de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs peut être définie ainsi :

- par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme ;
- par l'utilisation d'une valorisation se basant sur un modèle prenant en compte des données observables pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1 ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 conformément à la norme.

## 7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi

que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre trois et douze mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du tableau des flux de trésorerie et en annexe dans la note 8.9 « Trésorerie et équivalents de trésorerie », en page 103.

### 7.13 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché (qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente) si celle-ci est inférieure.

### 7.14 Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charges de personnel ».

### 7.15 Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

### Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondant aux cotisations sont enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

### Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraite obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

### 7.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de la vente de marchandises et de services associés (tels que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

### 7.17 Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

### 7.18 Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date de mise à disposition de ces derniers par l'imprimeur.

### 7.19 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrés de l'activité courante du Groupe, tels que :

- les frais d'acquisition sur titres ;
- les plus-values de cessions immobilières ;
- les coûts de personnel faisant suite à des réorganisations managériales...

### 7.20 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent :

- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les plus-values sur cessions et gains sur mouvements de dépréciation des actifs financiers ;
- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les produits liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les gains de change sur les éléments non couverts.

Les charges financières comprennent :

- les charges d'intérêts sur les emprunts et concours bancaires ;
- le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change ;
- les moins-values sur cessions et pertes sur mouvements de dépréciation des actifs financiers ;
- les charges liées à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes de change.

### 7.21 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

#### Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

#### Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où sa récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-recouvrement.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultats, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégré, qu'elle forme avec Manutan France et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du Code général des impôts.

### 7.22 Résultat comptable par action

Le résultat comptable par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déduction faite des actions autodétenues.

### 7.23 Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays, alliant : proximité des opérations, comparabilité des comportements client et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations interzones ainsi que les activités des entités non opérationnelles (holdings) sont présentées en rubrique « Autres ».

L'information revue et utilisée par les principaux décideurs opérationnels du Groupe s'appuie sur cinq zones opérationnelles.

Ainsi, le Groupe communique autour de cinq zones opérationnelles qui regroupent les pays suivants :

- Nord : Suède, Norvège, Danemark, Finlande ;
- Centre : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- Est : République tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Russie ;
- Sud : France, Italie, Portugal, Espagne ;
- Ouest : Royaume-Uni, république d'Irlande ;
- Autres : holdings et éliminations opérations interzones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque Manutan perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres » afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

## Note 8 Notes aux états financiers consolidés

### 8.1 Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	Date d'acquisition	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/2014
<b>Valeur nette</b>							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Sports et Loisirs	15/10/2012	9 365					9 365
UGT Ouest	<sup>(1)</sup>	29 000			2 160		31 160
UGT IronmongeryDirect	12/07/2013	16 830	(1 758) <sup>(3)</sup>		1 123		16 195
UGT Est	<sup>(2)</sup>	1 933					1 933
UGT Ikaros	10/10/2013	0	6 984		(373)		6 611
<b>TOTAL</b>		<b>89 724</b>	<b>5 226</b>	<b>0</b>	<b>2 910</b>	<b>0</b>	<b>97 860</b>

(1) Deux opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999 et 2007/2008.

(2) Trois opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.

(3) Affectation du prix d'acquisition d'IronmongeryDirect acquis en 2013.

Des tests de dépréciation de ces goodwill ont été réalisés à la clôture de l'exercice selon les modalités suivantes :

Au 30 septembre 2014, une hypothèse de croissance à l'infini limitée à 2 % par an des cash-flows pour la valeur terminale a été retenue. Le taux d'actualisation varie en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé. Le taux appliqué en 2013/2014 est de 6,4 % pour l'UGT Centre, 6,5 % pour l'UGT Ouest et 7,1 % pour l'UGT Est. Le taux appliqué en 2012/2013 était de 6,5 % pour l'UGT Centre, 6,5 % pour l'UGT Ouest et 6,2 % pour l'UGT Est.

Des tests de sensibilité sur des variations raisonnablement possibles des hypothèses clés (taux de croissance des revenus, taux de marge brut, taux d'actualisation) de plus ou moins 1 % (individuellement et en cumulé) ont été réalisés par le Groupe. Ces tests de sensibilité ne font pas apparaître de scénario probable conduisant à déprécier les goodwill.

Au cours de l'exercice, l'allocation du goodwill de la société IronmongeryDirect, acquise le 30 septembre 2013, a été réalisée, et le Groupe a procédé à l'acquisition du groupe Ikaros.

#### Goodwill IronmongeryDirect

En application de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, les actifs et passifs ont été évalués à leur juste valeur.

À ce jour, la marque IronmongeryDirect a été valorisée à 2 283 milliers d'euros. Le calcul du goodwill est ajusté comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable	Ajustement de valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
<b>Coûts d'acquisition des titres</b>	<b>20 332</b>	<b>0</b>	<b>20 332</b>
Actifs non courants	1 910	2 283	4 193
<i>Dont marque IronmongeryDirect</i>		2 283	
Actifs courants	6 645	0	6 645
Passifs non courants	(209)	(525)	(734)
<i>Dont impôt différé passif</i>		(525)	
Passifs courants	(4 844)	0	(4 844)
<b>GOODWILL</b>	<b>16 830</b>	<b>1 758</b>	<b>15 072</b>

Le reliquat de 15,1 millions d'euros est principalement constitué de l'expertise et du savoir-faire d'IronmongeryDirect, ainsi que des parts de marché acquises.

Depuis le début de l'exercice, IronmongeryDirect a contribué pour 2,8 millions d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé, et pour 31,5 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

## Goodwill Ikaros

Le Groupe a procédé le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à l'acquisition de 100 % des titres de la société Ikaros Cleantech en Suède.

En application de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, les actifs et passifs ont été évalués à leur juste valeur.

La valeur des actifs et passifs identifiables d'Ikaros Cleantech et du goodwill définitif à la date d'acquisition est résumée ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable	Ajustement de valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
<b>Coûts d'acquisition des titres</b>	<b>11 381</b>	<b>0</b>	<b>11 381</b>
Actifs non courants	449	2 044	2 493
<i>Dont marque Ikaros Cleantech</i>		2 044	
Actifs courants	6 001	0	6 001
Passifs non courants	(819)	(531)	(1 350)
<i>Dont impôt différé passif</i>		(531)	
Passifs courants	(2 747)	0	(2 747)
<b>GOODWILL</b>	<b>8 497</b>	<b>(1 513)</b>	<b>6 984</b>

Le reliquat de 6,9 millions d'euros est principalement constitué des parts de marché acquises, ainsi que de l'expertise et du savoir-faire du management.

Depuis la date d'acquisition, Ikaros Cleantech a contribué pour 0,8 million d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé, et pour 15,3 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

## 8.2 Immobilisations

### Autres immobilisations incorporelles

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

### VARIATIONS DE L'EXERCICE 2013/2014

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
<b>Valeurs brutes</b>							
Marques			4 327			125	4 452
Logiciels	49 667	215		(93)	6 253	(111)	55 931
Immobilisations en cours	11 036	8 522			(4 423)	(6)	15 129
Autres	4 013	513	0	(2)	(1 830)	(18)	2 676
<b>Total</b>	<b>64 716</b>	<b>9 250</b>	<b>4 327</b>	<b>(95)</b>		<b>(10)</b>	<b>78 189</b>
<b>Amortissements</b>							
Marques							
Logiciels	(36 735)	(6 224)		92	(1 469)	96	(44 239)
Immobilisations en cours							
Autres	(2 257)	(367)		2	1 469	19	(1 135)
<b>Total</b>	<b>(38 992)</b>	<b>(6 591)</b>		<b>94</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>(45 374)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>25 724</b>	<b>2 660</b>	<b>4 327</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>105</b>	<b>32 815</b>

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le système d'information du Groupe.

Les marques sont liées à l'acquisition des sociétés IronmongeryDirect et Ikaros (voir note 8.1 en page 97).

**VARIATIONS DE L'EXERCICE 2012/2013**

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2012	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2013
<b>Valeurs brutes</b>							
Logiciels	51 591	695		(2 817)	287	(89)	49 667
Immobilisations en cours	4 439	6 889	10		(297)	(5)	11 036
Autres	614	175	3 235		10	(20)	4 013
<b>Total</b>	<b>56 644</b>	<b>7 759</b>	<b>3 245</b>	<b>(2 817)</b>		<b>(114)</b>	<b>64 716</b>
<b>Amortissements</b>							
Logiciels	(34 692)	(4 936)		2 817		76	(36 735)
Immobilisations en cours							
Autres	(559)	(364)	(1 354)			20	(2 257)
<b>Total</b>	<b>(35 251)</b>	<b>(5 300)</b>	<b>(1 354)</b>	<b>2 817</b>		<b>96</b>	<b>(38 992)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>21 393</b>	<b>2 458</b>	<b>1 891</b>			<b>(18)</b>	<b>25 724</b>

**Immobilisations corporelles**
**VARIATIONS DE L'EXERCICE 2013/2014**

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	20 110				0	(64)	20 046
Constructions	109 046	61			0	(165)	108 943
Installations et agencements	25 587	1 315	20	(179)	920	423	28 086
Matériels informatiques	16 635	850	105	(371)	358	133	17 710
Autres immobilisations corporelles	7 335	640	334	(859)	(1 260)	(35)	6 154
<b>Total</b>	<b>178 714</b>	<b>2 866</b>	<b>458</b>	<b>(1 409)</b>	<b>18</b>	<b>293</b>	<b>180 939</b>
<b>Amortissements/Dépréciations</b>							
Terrains							
Constructions	(34 664)	(4 680)			405	62	(38 878)
Installations et agencements	(12 713)	(2 033)	(15)	142	(905)	(272)	(15 797)
Matériels informatiques	(13 286)	(1 546)	(78)	368	0	(95)	(14 636)
Autres immobilisations corporelles	(4 614)	(969)	(150)	755	482	22	(4 473)
<b>Total</b>	<b>(65 276)</b>	<b>(9 229)</b>	<b>(242)</b>	<b>1 265</b>	<b>(18)</b>	<b>(283)</b>	<b>(73 784)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>113 437</b>	<b>(6 364)</b>	<b>216</b>	<b>(144)</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>107 155</b>

Le groupe Manutan finance le projet de Centre européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) par un crédit-bail immobilier d'une durée de douze années. L'ensemble immobilier est comptabilisé en « immobilisations corporelles » pour un total brut de 71,2 millions d'euros

(12 millions pour le terrain et 59 millions pour les bâtiments), conformément à la norme IAS 17. L'ensemble immobilier est amorti sur la durée d'utilité de ses composants respectifs.

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 2012/2013

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2012	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2013
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	19 345		901			(136)	20 110
Constructions	102 518	3 257	4 004			94	109 046
Installations et agencements	20 644	2 243	3 123	(334)	85	(174)	25 587
Matériels informatiques	15 350	884	1 071	(577)		(92)	16 635
Autres immobilisations corporelles	5 887	310	2 060	(704)	(179)	(38)	7 335
<b>Total</b>	<b>163 743</b>	<b>6 694</b>	<b>11 159</b>	<b>(1 615)</b>	<b>0</b>	<b>(1 267)</b>	<b>178 714</b>
<b>Amortissements/Dépréciations</b>							
Terrains							
Constructions	(28 837)	(5 980)	(346)		5	494	(34 664)
Installations et agencements	(10 085)	(1 813)	(1 299)	306	1	178	(12 713)
Matériels informatiques	(11 463)	(1 934)	(555)	578		89	(13 286)
Autres immobilisations corporelles	(3 010)	(1 049)	(1 226)	642	(6)	34	(4 614)
<b>Total</b>	<b>(53 395)</b>	<b>(10 776)</b>	<b>(3 426)</b>	<b>1 526</b>	<b>0</b>	<b>795</b>	<b>(65 276)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>110 348</b>	<b>(4 081)</b>	<b>7 733</b>	<b>(90)</b>	<b>0</b>	<b>(473)</b>	<b>113 437</b>

## 8.3 Contrats de location financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondants à des contrats de location financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	13 146					0	13 146
Constructions	72 145					0	72 505
Installations et agencements	303					(20)	284
Matériels informatiques	976			(18)	0	6	964
Autres immobilisations corporelles	1 502	518		(541)		(8)	1 471
<b>Total</b>	<b>88 072</b>	<b>518</b>		<b>(559)</b>	<b>0</b>	<b>338</b>	<b>88 369</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains							
Constructions	(10 520)	(3 386)			0	(279)	(14 186)
Installations et agencements	(561)		232			20	(310)
Matériels informatiques	(976)			18		(6)	(964)
Autres immobilisations corporelles	(900)	(418)		497		4	(818)
<b>Total</b>	<b>(12 957)</b>	<b>(3 804)</b>	<b>232</b>	<b>515</b>	<b>0</b>	<b>(262)</b>	<b>(16 277)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>75 114</b>	<b>(3 287)</b>	<b>232</b>	<b>(44)</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>72 092</b>

## 8.4 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
Immeubles de placement	1 530					0 107	1 637
Dépréciations immeubles de placement	(1 045)	(44)				0 (78)	(1 167)
<b>Immeubles de placement net</b>	<b>485</b>	<b>(44)</b>				<b>0 29</b>	<b>470</b>
Actifs non courants destinés à être cédés							
<b>TOTAL</b>	<b>485</b>	<b>(44)</b>				<b>0 29</b>	<b>470</b>

Les immeubles de placement sont constitués :

- d'un terrain non utilisé (12 400 m<sup>2</sup>) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 854 milliers d'euros ;
- d'une partie des locaux de bureaux (2 628 m<sup>2</sup>) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par les agents immobiliers à 1 675 milliers d'euros ;
- d'un terrain non utilisé dont la société Sports et Loisirs est propriétaire (la valeur inscrite dans les comptes s'élève à 115 milliers d'euros).

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à ceux décrits pour les autres immobilisations corporelles.

Les revenus locatifs s'élèvent sur la période à 395 milliers d'euros, les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont, quant à elles, nulles sur l'exercice.

## 8.5 Actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
<b>Valeurs brutes</b>							
Autres immobilisations financières	966	0	235	(213)		(8)	980
<b>Total</b>	<b>966</b>	<b>0</b>	<b>235</b>	<b>(213)</b>		<b>(8)</b>	<b>980</b>
<b>Amortissements</b>							
Autres immobilisations financières							0
<b>Total</b>							<b>0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>966</b>	<b>0</b>	<b>235</b>	<b>(213)</b>		<b>(8)</b>	<b>980</b>

Les cessions/diminutions correspondent principalement à un remboursement de dépôts de garantie à Sports et Loisirs. Les mouvements sont dus à l'acquisition d'Ikaros Cleantech (197 milliers d'euros) et Ikaros Finland (37 milliers d'euros).

## 8.6 Valeurs d'exploitation

### Stocks de marchandises

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Valeurs brutes	42 730	40 024	36 960
Provisions <sup>(1)</sup>	(2 811)	(3 355)	(2 463)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>39 919</b>	<b>36 669</b>	<b>34 497</b>

(1) La variation des provisions pour dépréciation du stock entre le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2014 se décompose en augmentation pour + 582 milliers d'euros, en diminution pour - 1 158 milliers d'euros et en variation de change pour 32 milliers d'euros.

### Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Valeurs brutes	132 751	134 093	129 786
Provisions <sup>(1)</sup>	(4 061)	(3 290)	(3 139)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>128 691</b>	<b>130 803</b>	<b>126 647</b>

(1) La variation des provisions sur créances clients entre le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2014 est due à une augmentation pour + 1 018 milliers d'euros, à une diminution pour - 243 milliers d'euros et à une variation de change pour - 4 milliers d'euros.

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

#### EXERCICE 2013/2014

<i>En milliers d'euros</i>	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	132 751	120 585	4 283	4 223	3 661
Provisions	(4 061)	(388)	(440)	(857)	(2 375)
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>128 691</b>	<b>120 197</b>	<b>3 843</b>	<b>3 365</b>	<b>1 286</b>

#### EXERCICE 2012/2013

<i>En milliers d'euros</i>	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	134 093	125 321	2 935	2 394	3 442
Provisions	(3 290)	(241)	(298)	(686)	(2 064)
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>130 803</b>	<b>125 080</b>	<b>2 636</b>	<b>1 708</b>	<b>1 378</b>

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatifs aux créances clients figure en note 8.25, en page 114 et suivantes.

## 8.7 Autres créances et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Charges constatées d'avance	4 569	4 572	3 627
Créances sur immobilisations			
Autres créances	220	625	191
<b>TOTAL</b>	<b>4 789</b>	<b>5 197</b>	<b>3 818</b>

## 8.8 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Actifs évalués en juste valeur par résultat			Actifs détenus jusqu'à l'échéance			Prêts et créances			Juste valeur		
	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
<b>Actifs financiers non courants (note 8.5)</b>															
Prêts, cautionnements, autres créances	980	966	694							980	966	694	980	966	694
<b>Actifs financiers courants</b>															
Actifs courants de gestion de trésorerie	12 000	22 000	35 770				12 000	22 000	35 770				12 000	22 000	35 770
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8.9)</b>	<b>70 476</b>	<b>58 179</b>	<b>66 775</b>	<b>70 476</b>	<b>58 179</b>	<b>66 775</b>							<b>70 476</b>	<b>58 179</b>	<b>66 775</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>83 457</b>	<b>81 150</b>	<b>103 239</b>	<b>70 476</b>	<b>58 179</b>	<b>66 775</b>	<b>12 000</b>	<b>22 000</b>	<b>35 770</b>	<b>980</b>	<b>966</b>	<b>694</b>	<b>83 457</b>	<b>81 145</b>	<b>103 239</b>

## 8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie, c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2014, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunérée. Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (*i.e.* à maturité comprise entre trois et douze mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Comptes bancaires courants	53 001	43 199	36 347
Valeurs mobilières de placement <sup>(1)</sup>	17 266	14 743	29 988
Dépôts <sup>(2)</sup>	208	237	441
<b>Total trésorerie actif</b>	<b>70 476</b>	<b>58 179</b>	<b>66 775</b>
Concours bancaires courants	3 532	4 160	2 286
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>66 944</b>	<b>54 019</b>	<b>64 490</b>
Actifs courants de gestion de trésorerie	12 000	22 000	35 770
<b>Total trésorerie disponible</b>	<b>78 944</b>	<b>76 019</b>	<b>100 260</b>
Dettes financières (8.13)	42 328	49 331	52 068
<b>SOLDE FINANCIER NET</b>	<b>36 615</b>	<b>26 688</b>	<b>48 191</b>

(1) Niveau 1 de juste valeur, cf. note 7.11 en page 94.

(2) Niveau 2 de juste valeur, cf. note 7.11 en page 94.

## 8.10 Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice 2013, les locaux de Manutan NV à Bruxelles ont été cédés. Au 30 septembre 2014, le Groupe ne possède plus d'actifs détenus en vue de la vente.

## 8.11 Variation des capitaux propres du Groupe

### Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2014 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2013/2014.

La part de capital détenue par le public est de 26,48 %.

## 8.12 Passifs financiers

### Analyse par catégories de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 732	1 938	2 250
Dettes sur biens loués capitalisés	34 548	40 001	42 436
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>36 280</b>	<b>41 940</b>	<b>44 686</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	214	1 494	1 985
Dettes sur biens loués capitalisés	5 834	5 897	5 397
Concours bancaires courants	3 532	4 160	2 286
Instruments financiers	22	67	114
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>9 602</b>	<b>11 618</b>	<b>9 782</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>45 882</b>	<b>53 558</b>	<b>54 468</b>

Sur l'exercice, le Groupe a remboursé pour 8 114 milliers d'euros de dettes financières (dont 4 574 milliers d'euros au titre du crédit-bail immobilier du Centre européen).

### Analyse par devises

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Couronne tchèque	0	0	1
Euro	44 871	52 000	52 454
GBP	1 008	1 533	2 009
HUF	0	0	4
Rouble russe	3	24	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 882</b>	<b>53 558</b>	<b>54 468</b>

Une évaluation de l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change est donnée à la note 8.25, en page 114 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers ».

## Actions autodétenues

Les 13 062 actions autodétenues sont imputées sur les capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2014.

### Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond :

- à la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette positive de 4 195 milliers d'euros) ;
- à la différence entre les cours de clôture et moyens des devises appliqués à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette négative de 401 milliers d'euros).

## Dettes couvertes par des sûretés réelles

Les dettes couvertes par des sûretés réelles correspondent aux dettes sur biens loués capitalisés pour 40 382 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

### 8.13 Juste valeur des instruments financiers et autres passifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Passifs évalués en juste valeur par résultat			Dettes fournisseurs et autres dettes			Passifs comptabilisés au coût amorti			Juste valeur		
	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
<b>Passifs financiers non courants</b>															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 732	1 938	2 250							1 732	1 938	2 250	1 732	1 938	2 250
Dettes sur biens loués capitalisés	34 548	40 001	42 436							34 548	40 001	42 436	34 548	40 001	42 436
<b>Passifs financiers courants</b>															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	214	1 494	1 985							214	1 494	1 985	214	1 494	1 985
Dettes sur biens loués capitalisés	5 834	5 897	5 397							5 834	5 897	5 397	5 834	5 897	5 397
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	22	67	114	22	67	114							22	67	114
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>64 268</b>	<b>62 618</b>	<b>59 714</b>				<b>64 268</b>	<b>62 618</b>	<b>59 714</b>				<b>64 268</b>	<b>62 618</b>	<b>59 714</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>30 182</b>	<b>33 495</b>	<b>29 343</b>				<b>30 182</b>	<b>33 495</b>	<b>29 343</b>				<b>30 182</b>	<b>33 495</b>	<b>29 343</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>3 532</b>	<b>4 160</b>	<b>2 286</b>							<b>3 532</b>	<b>4 160</b>	<b>2 286</b>	<b>3 532</b>	<b>4 160</b>	<b>2 286</b>
<b>Autres passifs (provisions et impôts)</b>	<b>13 458</b>	<b>12 337</b>	<b>10 820</b>										<b>13 458</b>	<b>12 337</b>	<b>10 820</b>
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>153 790</b>	<b>162 008</b>	<b>154 345</b>	<b>22</b>	<b>67</b>	<b>114</b>	<b>94 450</b>	<b>96 113</b>	<b>89 057</b>	<b>45 860</b>	<b>53 490</b>	<b>54 354</b>	<b>153 790</b>	<b>162 008</b>	<b>154 345</b>

(1) Les swaps sont des instruments de niveau 2, cf. note 7.11 en page 94.

### Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan			< 1 an			Entre 1 et 5 ans			> 5 ans		
	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 946	3 433	4 235	1 178	1 495	1 985	768	1 737	2 250			201
Dettes sur biens loués capitalisés	40 382	45 898	47 833	5 863	5 897	5 397	21 557	22 180	20 577	12 962	17 821	21 859
<b>Dettes financières</b>	<b>42 328</b>	<b>49 331</b>	<b>52 068</b>	<b>7 041</b>	<b>7 391</b>	<b>7 382</b>	<b>22 325</b>	<b>23 917</b>	<b>22 827</b>	<b>12 962</b>	<b>18 022</b>	<b>21 859</b>
Instruments financiers dérivés	22	67	114	22	67	114						
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>64 268</b>	<b>62 618</b>	<b>59 714</b>	<b>64 268</b>	<b>62 618</b>	<b>59 714</b>						
<b>Autres dettes</b>	<b>30 182</b>	<b>33 495</b>	<b>29 343</b>	<b>30 182</b>	<b>33 495</b>	<b>29 343</b>						
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>3 532</b>	<b>4 160</b>	<b>2 286</b>	<b>3 532</b>	<b>4 160</b>	<b>2 286</b>						

## 8.14 Avantages du personnel

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Engagements de retraite	1 766	1 747	1 741
Médailles du travail	224	224	234
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1 990</b>	<b>1 971</b>	<b>1 975</b>

L'estimation de la valeur des engagements de retraite au 30 septembre 2014 a été effectuée par un actuair indépendant selon les recommandations de la norme IAS 19.

Le montant des engagements de retraite provisionnés correspond aux engagements contractuels des sociétés françaises qui prévoient le versement aux salariés d'une indemnité lors de leur départ en retraite.

Tous les coûts relatifs aux engagements de retraite sont présentés dans le poste « Frais de personnel », inclus dans les « charges administratives et commerciales » du compte de résultat, et comprennent le coût des services rendus pour 110 milliers d'euros (2012/2013 : 91 milliers d'euros) et le coût financier pour 38 milliers d'euros (2012/2013 : 52 milliers d'euros). Les écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres représentent un produit net de 79 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues dans les calculs actuariels sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles retenues	30/09/2014	30/09/2013
Taux actualisation	1,99 %	3,24 %
Taux d'inflation	1,50 %	2,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	1,50 %	Entre 2 et 3 % <sup>(1)</sup>
Âge départ en retraite :		
■ Cadres	65	65
■ Non-cadres	Entre 62 et 63	Entre 62 et 63

(1) En fonction de la catégorie socioprofessionnelle.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Nederland a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel.

Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, au regard des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds d'une part et du fait qu'il s'agisse d'un régime multi-employeur d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme

relevant d'un régime à contributions définies, et ce conformément à IAS 19.30.

Ainsi, aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2014. Enfin, la Direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

Par ailleurs, le montant des cotisations payées au titre de l'exercice 2013/2014 pour ce fonds s'élève à 1 457 milliers d'euros.

## 8.15 Provisions pour autres passifs

### VARIATIONS DE L'EXERCICE 2013/2014

En milliers d'euros	30/09/2013	Dotation	Reprise Provisions utilisées	Reprise Provisions non utilisées	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2014
Litiges salariaux	591	212	(190)	0	0	0	613
Retours marchandises	582	2	(84)	0	0	(1)	499
Restructuration	525	125	(525)	0	0	0	125
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0
Financier	106	199	(104)	0	0	0	201
Autres risques	1 141	108	(824)	(144)	0	1	281
<b>TOTAL</b>	<b>2 945</b>	<b>646</b>	<b>(1 726)</b>	<b>(144)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 720</b>

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 2012/2013

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2012	Dotation	Reprise Provisions utilisées	Reprise Provisions non utilisées	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2013
Litiges salariaux	776	406	(590)	0	0	0	591
Retours marchandises	533	79	(27)	0	0	(2)	582
Restructuration	1 005	736	(1 216)	0	0	0	525
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0
Financier	2	104	0	0	0	0	106
Autres risques	299	958	(136)	0	20	(1)	1 141
<b>TOTAL</b>	<b>2 614</b>	<b>2 282</b>	<b>(1 969)</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>(2)</b>	<b>2 945</b>

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice concernent principalement les zones Centre et Sud.

Les reprises de provisions pour « autres risques » concernent principalement Manutan SA avec la reprise des loyers restants dus pour les anciens locaux de Gonesse.

## Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe qui ne soit pas provisionné.

## 8.16 Autres dettes et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Fournisseurs immobilisations	281	756	306
Dettes fiscales et sociales	13 660	20 925	17 521
Taxe sur le chiffre d'affaires	6 440	4 446	7 522
Clients, avoir à établir	916	603	290
Provisions frais généraux	1 830	2 333	2 294
Autres dettes diverses	7 055	4 432	1 410
<b>TOTAL</b>	<b>30 182</b>	<b>33 495</b>	<b>29 343</b>

Au 30 septembre 2014, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à un an.

## 8.17 Charges administratives et commerciales

Les provisions sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 2 068 milliers d'euros en 2013/2014, 1 858 milliers d'euros en 2012/2013 et pour 1 212 milliers d'euros en 2011/2012.

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Autres achats externes	(72 689)	(67 603)	(69 954)
Impôts et taxes	(4 801)	(5 011)	(4 585)
Frais de personnel	(96 948)	(94 211)	(91 256)
Dotations aux amortissements	(15 861)	(15 098)	(13 079)
Dotations/Reprises sur provisions	852	(690)	1 017
Autres produits et charges	50	631	450
<b>TOTAL</b>	<b>(189 396)</b>	<b>(181 982)</b>	<b>(177 407)</b>

## 8.18 Frais de personnel

### Répartition des effectifs moyens

Répartition des effectifs	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Employés	1 386	1 264	1 220
Cadres	448	451	420
<b>TOTAL</b>	<b>1 835</b>	<b>1 715</b>	<b>1 640</b>

### Analyse par zone des effectifs moyens

Effectifs	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	105	70	73
Centre	308	303	324
Est	108	92	101
Sud	927	961	895
Ouest	288	186	160
Autre	99	103	87
<b>TOTAL</b>	<b>1 835</b>	<b>1 715</b>	<b>1 640</b>

Effectifs hommes	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	64	36	39
Centre	226	219	228
Est	50	43	57
Sud	396	410	375
Ouest	172	113	99
Autre	59	60	48
<b>TOTAL</b>	<b>966</b>	<b>881</b>	<b>846</b>

Effectifs femmes	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	41	33	34
Centre	83	85	96
Est	57	49	44
Sud	531	551	520
Ouest	116	73	61
Autre	40	43	39
<b>TOTAL</b>	<b>868</b>	<b>834</b>	<b>794</b>

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	39	3
Centre	32	28
Est	32	15
Sud	88	122
Ouest	150	47
Autre	26	30
<b>TOTAL</b>	<b>366</b>	<b>246</b>

## Répartition des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Employés	(56 712)	(53 843)	(50 650)
Cadres	(40 236)	(40 368)	(40 606)
<b>TOTAL</b>	<b>(96 948)</b>	<b>(94 211)</b>	<b>(91 256)</b>

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de gestion de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 2 034 983 euros en 2013/2014 et 1 951 126 euros en 2012/2013.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 96 milliers d'euros pour l'exercice 2013/2014 et 85,7 milliers d'euros pour l'exercice 2012/2013.

## Chiffre d'affaires par effectif moyen

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	388	416	431
Centre	391	377	371
Est	162	190	198
Sud	386	394	401
Ouest	290	300	307
<b>GROUPE</b>	<b>322</b>	<b>341</b>	<b>348</b>

## 8.19 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Opérations sur actifs immobiliers		(328)	1 477
Coûts de restructuration	(2 334)	(3 041)	(1 935)
Frais d'acquisition de titres	(255)	(995)	204
<b>TOTAL</b>	<b>(2 588)</b>	<b>(4 364)</b>	<b>(254)</b>

Les coûts de restructuration sont principalement liés à l'évolution de l'organisation du Groupe.

Les frais d'acquisition de titres résultent de l'acquisition des sociétés Ikaros Finland et Ikaros Cleantech.

## 8.20 Produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	463	632	1 261
Gains de change	703	513	611
Autres produits financiers	94	104	371
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 260</b>	<b>1 249</b>	<b>2 243</b>
Coûts de l'endettement financier brut	(1 041)	(1 211)	(1 774)
Pertes de change	(898)	(609)	(712)
Autres charges financières	0	0	(6)
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(1 939)</b>	<b>(1 820)</b>	<b>(2 492)</b>

La variation des charges financières du Groupe s'explique par la baisse des taux de financement du Centre européen par crédit-bail immobilier sur l'exercice.

Parallèlement, les produits financiers diminuent d'une part sous l'impact de la baisse des taux monétaires et d'autre part à la suite de la réduction des encours de placement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

## 8.21 Impôt

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Impôt selon le taux théorique	38,0 %	36,1 %	36,1 %
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	2,8 %	3,5 %	2,0 %
Pertes non activées	0,2 %	0,1 %	0,6 %
Utilisation des pertes	- 0,3 %	- 0,2 %	0,0 %
Écart de taux d'imposition <sup>(1)</sup>	- 5,5 %	- 4,6 %	- 4,4 %
Crédit d'impôts	- 1,2 %	- 0,4 %	0,0 %
Taxe sur les dividendes	0,7 %	0,7 %	0,0 %
Autres différences permanentes	- 0,7 %	0,3 %	0,0 %
<b>TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ</b>	<b>34,0 %</b>	<b>35,5 %</b>	<b>34,3 %</b>

(1) Les taux d'imposition des zones Centre et Ouest s'élèvent respectivement à 24,80 % et 23,50 % ; ils génèrent la majeure partie de l'effet des différentiels de taux.

Les charges d'impôt pour l'exercice s'élèvent à 12 457 milliers d'euros, dont 10 694 milliers d'euros d'impôt exigible et 1 763 milliers d'euros de charges d'impôt différé.

### Source des impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013
<b>Valeurs brutes</b>		
Immobilisations (hors crédit-bail)	(56)	(193)
Marques	(1 110)	
Stocks	392	376
Clients	245	197
Instruments financiers	14	31
Provisions retraites	627	703
Autres provisions	631	1 088
Crédits-baux	(5 885)	(4 473)
Déficits fiscaux reportables	0	0
Autres différences temporaires	(218)	(41)
<b>TOTAL</b>	<b>(5 359)</b>	<b>(2 313)</b>
Impôts différés actifs	2 823	3 277
Impôts différés passifs	8 183	5 590
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>(5 359)</b>	<b>(2 313)</b>

Compte tenu du caractère incertain de leur récupérabilité à la date de clôture des comptes, les actifs nets d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables, d'amortissements réputés différés ou de moins-values à long terme non imputées représentent un actif potentiel de l'ordre de 5 615 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

### Variation des impôts différés nets

<i>En milliers d'euros</i>	
<b>30/09/2013</b>	<b>(2 313)</b>
Imputation en compte de résultat	(1 763)
Variation de périmètre liée à l'affectation du goodwill	(1 248)
Variation de change	(35)
<b>30/09/2014</b>	<b>(5 359)</b>

## 8.22 Résultat par action

	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	24 147	23 277	23 869
Nombre d'actions en circulation	7 600 229	7 600 229	7 600 229
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)</b>	<b>3,18</b>	<b>3,06</b>	<b>3,14</b>
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)</b>	<b>3,18</b>	<b>3,06</b>	<b>3,14</b>

## 8.23 Tableau de financement

### Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Bénéfice consolidé de l'exercice	24 166	23 337	23 901
Amortissements et provisions d'exploitation (net)	15 953	16 124	13 079
Autres provisions (net)	505	1 563	973
Produits des cessions d'actifs	(98)	(931)	(2 490)
Valeur comptable des actifs cédés	145	281	1 218
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>40 582</b>	<b>40 374</b>	<b>36 680</b>

### Variation du besoin en fonds de roulement

Ressources : (+) Emplois : (-) En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Stocks (net)	(1 598)	6 381	(461)
Créances clients (net)	6 506	8 643	4 890
Autres créances	(639)	(1 086)	937
Dettes fournisseurs (net)	(1 106)	(8 580)	(6 444)
Dettes et créances d'impôt société	168	(2 682)	(1 761)
Autres dettes	(3 529)	690	(4 484)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(199)</b>	<b>3 365</b>	<b>(7 324)</b>
Variation des dettes/créances sur immobilisations	(481)	534	(862)

## 8.24 Informations sectorielles

### Chiffre d'affaires – ventilation par zone géographique

En milliers d'euros	30/09/2014	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2013	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2012	Dont transactions avec d'autres zones
Nord	40 668	261	29 007	292	31 268	276
Centre	120 557	14 143	114 434	6 838	120 189	5 774
Est	17 468	0	17 484	0	19 996	0
Sud	358 013	14 940	378 947	2 377	358 819	2 130
Ouest	83 499	489	55 697	414	49 061	401
Autre	(29 834)	0	(9 922)	0	(8 581)	0
<b>TOTAL</b>	<b>590 370</b>	<b>29 834</b>	<b>585 646</b>	<b>9 922</b>	<b>570 751</b>	<b>8 581</b>

	30/09/2014	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2013	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2012	Dont transactions avec d'autres zones
Nord	6,9 %	0,9 %	5,0 %	2,9 %	5,5 %	3,2 %
Centre	20,4 %	47,4 %	19,5 %	68,9 %	21,1 %	67,3 %
Est	3,0 %	0,0 %	3,0 %	0,0 %	3,5 %	0,0 %
Sud	60,6 %	50,1 %	64,7 %	24,0 %	62,9 %	24,8 %
Ouest	14,1 %	1,6 %	9,5 %	4,2 %	8,6 %	4,7 %
Autre	- 5,1 %	0,0 %	- 1,7 %	0,0 %	- 1,5 %	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### Résultat opérationnel courant – ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	1 926	2 307	2 761
Centre	6 377	9 508	10 461
Est	40	(85)	539
Sud	30 091	32 900	29 834
Ouest	7 414	4 865	3 263
Autre	(5 957)	(8 391)	(10 005)
<b>TOTAL</b>	<b>39 891</b>	<b>41 103</b>	<b>36 853</b>

	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	4,8 %	5,6 %	7,5 %
Centre	16,0 %	23,1 %	28,4 %
Est	0,1 %	- 0,2 %	1,5 %
Sud	75,4 %	80,0 %	81,0 %
Ouest	18,6 %	11,8 %	8,9 %
Autre	- 14,9 %	- 20,4 %	- 27,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### Résultat opérationnel – ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	1 784	1 780	2 761
Centre	6 320	8 427	8 824
Est	40	(1 118)	539
Sud	28 438	33 090	29 637
Ouest	7 414	4 471	3 162
Autre	(6 694)	(9 909)	(8 324)
<b>TOTAL</b>	<b>37 303</b>	<b>36 740</b>	<b>36 599</b>

	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	4,8 %	4,8 %	7,5 %
Centre	16,9 %	22,9 %	24,1 %
Est	0,1 %	- 3,0 %	1,5 %
Sud	76,2 %	90,1 %	81,0 %
Ouest	19,9 %	12,2 %	8,6 %
Autre	- 17,9 %	- 27,0 %	- 22,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Actifs courants et non courants, passifs courants et non courants

## Actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	10 995	2 527	3 144
Centre	4 911	42 212	42 754
Est	7 766	8 464	10 090
Sud	30 682	33 005	15 823
Ouest	57 580	53 960	37 245
Autre	130 169	93 444	91 412
<b>TOTAL</b>	<b>242 104</b>	<b>233 613</b>	<b>200 468</b>

## Actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	16 214	11 406	12 530
Centre	37 704	38 808	36 492
Est	6 991	6 992	7 510
Sud	114 460	125 612	116 647
Ouest	36 368	29 405	22 143
Autre	47 199	44 101	74 083
<b>TOTAL</b>	<b>258 936</b>	<b>256 324</b>	<b>269 405</b>

## Passifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	699	0	0
Centre	439	929	1 007
Est	0	4	9
Sud	5 347	6 127	2 220
Ouest	1 304	1 192	1 685
Autre	38 662	41 249	45 843
<b>TOTAL</b>	<b>46 452</b>	<b>49 501</b>	<b>50 764</b>

## Passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	5 427	3 586	4 326
Centre	12 182	11 625	13 123
Est	1 897	1 750	1 849
Sud	59 961	67 313	61 703
Ouest	13 498	11 692	8 178
Autre	14 373	16 541	14 402
<b>TOTAL</b>	<b>107 338</b>	<b>112 507</b>	<b>103 581</b>

## Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2014				30/09/2013				30/09/2012			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	1 822	1 352	636	(166)	1 821	1 170	585	66	2 525	1 992	559	(26)
Centre	4 043	3 496	896	(349)	6 806	5 852	1 470	(516)	7 908	6 152	1 496	261
Est	36	(377)	427	(14)	(103)	(1 607)	1 501	3	729	263	508	(42)
Sud	16 273	12 241	3 914	119	19 033	15 018	4 077	(63)	25 217	22 747	2 927	(458)
Ouest	7 042	5 419	1 568	55	4 517	3 340	1 138	39	3 244	2 168	1 183	(108)
Autre	11 367	2 078	8 513	777	8 301	(435)	7 353	1 382	(2 942)	(9 420)	6 405	74
<b>TOTAL</b>	<b>40 582</b>	<b>24 207</b>	<b>15 953</b>	<b>422</b>	<b>40 374</b>	<b>23 338</b>	<b>16 124</b>	<b>911</b>	<b>36 681</b>	<b>23 902</b>	<b>13 078</b>	<b>(299)</b>

	30/09/2014				30/09/2013				30/09/2012			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	4,5 %	5,6 %	4,0 %	- 39,4 %	4,5 %	5,0 %	3,6 %	4,1 %	6,9 %	8,3 %	4,3 %	8,7 %
Centre	10,0 %	14,4 %	5,6 %	- 82,8 %	16,9 %	25,1 %	9,1 %	- 31,9 %	21,6 %	25,7 %	11,4 %	- 87,3 %
Est	0,1 %	- 1,6 %	2,7 %	- 3,3 %	- 0,3 %	- 6,9 %	9,3 %	0,2 %	2,0 %	1,1 %	3,9 %	14,0 %
Sud	40,1 %	50,6 %	24,5 %	28,1 %	47,1 %	64,4 %	25,3 %	- 6,9 %	68,7 %	95,2 %	22,4 %	153,2 %
Ouest	17,4 %	22,4 %	9,8 %	13,0 %	11,2 %	14,3 %	7,1 %	2,4 %	8,8 %	9,1 %	9,0 %	36,1 %
Autre	28,0 %	8,6 %	53,4 %	184,2 %	20,6 %	- 1,9 %	45,6 %	151,7 %	- 8,0 %	- 39,4 %	49,0 %	- 24,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>99,9 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Investissements industriels et de production<sup>(1)</sup>

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nord	402	104	279
Centre	502	977	767
Est	132	70	267
Sud	1 926	4 334	2 298
Ouest	601	374	502
Autre	8 553	8 593	10 367
<b>TOTAL</b>	<b>12 116</b>	<b>14 453</b>	<b>14 480</b>

(1) Ces montants incluent les immobilisations financées par voie de location financière.

## 8.25 Objectif et politiques de gestion des risques financiers

## Risques de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en Bourse, 26,48 % au 30 septembre 2014, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

## Risques de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé aux risques de liquidité. Au 30 septembre 2014, les disponibilités du Groupe s'établissent à 70 476 milliers d'euros, 82 476 milliers d'euros en incluant les placements financiers courants à plus de trois mois, alors que les dettes financières se montent à 45 882 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,13.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2014 pour 65 117 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous

respectés au 30 septembre 2014. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long termes et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant <i>En milliers d'euros</i>	Échéance			Couverture	Devise origine
			< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans		
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	486	486	0	0	Non	EUR
	Taux fixe	486	486	0	0	Oui	EUR
	Taux fixe	974	206	768	0	Non	EUR
Dettes de crédit-bail	Taux fixe	640	335	305	0	Non	EUR
	Taux fixe	15	15	0	0	Non	GBP
	Taux fixe	3	3	0	0	Non	RUB
	Taux variable	38 731	5 065	20 705	12 962	Non	EUR
	Taux variable	993	445	548	0	Non	GBP
Concours bancaires courants	Variable	3 532	3 532			Non	EUR
<b>TOTAL</b>		<b>45 860</b>	<b>10 573</b>	<b>22 325</b>	<b>12 962</b>		

### Risques de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer les charges financières en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2014, le Groupe a valorisé un instrument dérivé de swap de taux :

	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/2014 <i>En milliers d'euros</i>	Couverture IFRS	Impact brut sur Résultat	Impact sur Réserve
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 7 ans ; emprunteur du taux fixe à 4,56 % vs Euribor 3M	27/05/2008	01/06/2015	(11)	Efficace	0	(11)
<b>TOTAL</b>			<b>(11)</b>		<b>0</b>	<b>(11)</b>

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2014 se présente ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	68,5	68,5		
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	43,7	9,5	21,3	13,0
<b>POSITION NETTE</b>	<b>24,8</b>	<b>59,0</b>	<b>(21,3)</b>	<b>(13,0)</b>

(1) Titres de créance négociables, autres actifs financiers, prêts et avances à taux variable.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers à taux variable.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année, notamment par le Département Trésorerie Groupe hébergé par le holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de +/- 1 % sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'un an, est de l'ordre de +/- 248 milliers d'euros.

### Risques de change

Le Groupe est exposé aux risques de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'autocouverture. Ainsi la gestion des transactions intra-Groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et du Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devises :

En millions d'euros	Livre sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Euro	Autres devises	Totaux
Actifs monétaires	18,9	2,5	3,1	1,6	6,9	3,8	3,8	40,6
Passifs monétaires	7,2	0,6	0,3	0,1	1,8	3,2	1,2	14,5
<b>EXPOSITION NETTE</b>	<b>11,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>	<b>5,0</b>	<b>0,6</b>	<b>2,6</b>	<b>26,1</b>

Autres devises : USD, CHF, HUF, PLN, RUB.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

L'analyse du risque a conduit à la conclusion suivante sur les besoins de couverture de change :

- achats en dollars US ;
- achats en euros vs livres sterling, couronnes tchèques et suédoises ;
- ventes de NOK, DKK vs SEK ;
- ventes de HUF et PLN vs CZK.

#### Volumétrie annuelle des enjeux

Sur l'exercice, la volumétrie totale des flux à couvrir s'élève à 17,9 millions d'euros, soit moins de 5 % du coût d'achat des marchandises vendues du Groupe : une variation des parités de change aurait un impact limité sur le compte de résultat du Groupe.

Au 30 septembre 2014, le Groupe n'avait mis en place aucun achat de devises à terme.

#### Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 13 062 au 30 septembre 2014 (voir note 8.11 « Variation des capitaux propres du Groupe », en page 104).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

#### Risques de crédit

Bien que par la nature de l'activité du Groupe, les risques de crédit sont limités car l'ensemble du poste « client » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients, la politique du Groupe est de vérifier la santé

financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes client font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

#### 8.26 Parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les filiales ;
- les membres du Conseil d'Administration de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe (les membres du Conseil d'Administration) au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2014 se décomposent ainsi :

- avantage court terme : 2 130 984 euros en 2013/2014, 2 037 240 euros en 2012/2013 ;
- avantage postérieur à l'emploi : N/A ;
- autres avantages à long terme : N/A ;
- indemnités de fin de contrat : N/A ;
- paiements en actions : N/A.

Par ailleurs, des engagements existent envers les principaux dirigeants du Groupe au titre d'indemnités de fin de contrat en cas de départ. Ces engagements (non versés) s'élèvent à 808 500 euros en 2013/2014.

#### 8.27 Entités ad hoc

Les entités *ad hoc* sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité *ad hoc*, le Groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Au 30 septembre 2014, le groupe Manutan ne contrôle aucune entité *ad hoc*.

## Note 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International SA (France)		
Manutan Collectivités SAS (France)	100,00	100,00
Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse)	100,00	100,00
IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan Hungária Kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SI (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o. (République tchèque)	100,00	100,00
Manutan o.o.o. (Russie)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	99,15	99,15
Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Manutan BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Association du R.I.E. Manutan (France)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Sports et Loisirs SAS (France)	100,00	100,00
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Trovatar a.s. (République tchèque)	100,00	100,00
VSF Planservice BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Witre A/S (Norvège)	100,00	100,00
Witre AB (Suède)	100,00	100,00
Witre Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
Witre OY (Finlande)	100,00	100,00
Ikaros Cleantech AB (Suède)	100,00	100,00
Ikaros Finland OY (Finlande)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

## Note 10 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## Note 11 Récapitulatif des obligations et engagements

### Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Crédits confirmés non utilisés	65 117	65 000	64 373
Garanties bancaires	2 925	3 027	2 456
Liés aux contrats de location simple	16 312	17 140	12 807

### Échéancier des obligations et engagements

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, les tableaux ci-dessous récapitulent les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés entre parenthèses.

Obligations contractuelles : engagements donnés et reçus <i>En milliers d'euros</i>	Total au 30/09/2014	Montant des engagements par période		
		< 1 an	Entre 1 et 15 ans	> 5 ans
Lignes de crédit <sup>(1)</sup>	(65 117)	(65 117)		
Lettres de crédit <sup>(2)</sup>	2 925	2 925		
Obligations en matière de location simple	16 312	4 671	9 748	1 893
Instruments financiers	22	22		
Swap de taux	(482)	(482)		
<b>TOTAL</b>	<b>(46 339)</b>	<b>(57 980)</b>	<b>9 748</b>	<b>1 893</b>

(1) Lignes de crédit confirmées dont dispose le Groupe.

(2) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

## Note 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

En milliers d'euros	KPMG						Mazars					
	Montant			%			Montant			%		
	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2013/2014	2012/2013	2011/2012
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés <sup>(1)</sup>	439	412	436				367	323	307			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC <sup>(2)</sup>	34	335					6	13				
<b>Sous-total</b>	<b>473</b>	<b>747</b>	<b>436</b>	<b>71 %</b>	<b>90 %</b>	<b>84 %</b>	<b>373</b>	<b>336</b>	<b>307</b>	<b>100 %</b>	<b>95 %</b>	<b>93 %</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social	101	80	80					16	22			
Autres	4	2										
<b>Sous-total</b>	<b>105</b>	<b>82</b>	<b>80</b>	<b>29 %</b>	<b>10 %</b>	<b>16 %</b>		<b>16</b>	<b>22</b>		<b>5 %</b>	<b>7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>829</b>	<b>516</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>373</b>	<b>352</b>	<b>329</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Dont pour Manutan International 74 milliers d'euros (KPMG) et 74 milliers d'euros (Mazars) pour 2013/2014, 71 milliers d'euros (KPMG) et 71 milliers d'euros (Mazars) pour 2012/2013.

(2) Dont pour le RIE 6 milliers d'euros pour 2013/2014.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manutan International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant au bilan au 30 septembre 2014 s'établit à 259 701 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles des filiales, à revoir les calculs effectués par la Société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital (et des droits de votes) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2015

Courbevoie, le 29 janvier 2015

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG SA**

Laurent Prévost  
Associé

**Mazars**

Simon Beillevaire  
Associé

# Comptes de la Société mère

## Bilan

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014			30/09/2013	30/09/2012
		Brut	Amort. Provision	Net	Net	Net
<b>Actif</b>						
<b>Actif immobilisé</b>						
Immobilisations incorporelles	1	51 893	27 874	24 019	20 580	17 317
Immobilisations corporelles	2	3 077	1 881	1 196	1 410	1 178
Immobilisations financières	3	278 340	17 777	260 563	249 055	211 569
		<b>333 310</b>	<b>47 532</b>	<b>285 778</b>	<b>271 045</b>	<b>230 064</b>
<b>Actif circulant</b>						
Stocks		0	0	0	0	0
Clients	4	13 915	0	13 915	8 869	9 358
Autres créances et comptes de régularisation	4	34 242	121	34 121	41 301	44 968
Valeurs mobilières	5	16 889	0	16 889	14 272	29 517
Disponibilités		13 622	0	13 622	22 495	39 248
		<b>78 668</b>	<b>121</b>	<b>78 547</b>	<b>86 937</b>	<b>123 091</b>
Écart conversion actif	9	15		15	13	8
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>364 340</b>	<b>357 995</b>	<b>353 163</b>
<b>Passif</b>						
<b>Capitaux propres</b>						
Capital	6			15 227	15 227	15 227
Prime d'émission				66 776	66 776	66 776
Réserves				85 033	85 033	85 033
Report à nouveau				53 531	26 121	23 777
Résultat				31 949	35 998	11 160
Provisions réglementées				1 779	1 463	1 182
				<b>254 295</b>	<b>230 618</b>	<b>203 155</b>
Provisions pour risques et charges	7			214	817	8
<b>Dettes</b>						
Emprunts et dettes financières	8.1			103 326	119 040	143 399
Fournisseurs	8.2			3 465	2 666	2 946
Autres dettes et comptes de régularisation	8.2			3 029	4 851	3 639
				<b>109 819</b>	<b>126 557</b>	<b>149 984</b>
Écart conversion passif	9			12	3	16
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>364 340</b>	<b>357 995</b>	<b>353 163</b>

## Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2013/2014	2012/2013	2011/2012
<b>Chiffres d'affaires (HT)</b>	10	<b>18 158</b>	<b>16 701</b>	<b>13 951</b>
Coût d'achat des marchandises vendues				
<b>Marge commerciale</b>				
Autres achats externes		(17 012)	(18 263)	(17 257)
Impôts et taxes		(808)	(842)	(538)
Frais de personnel	11 & 12	(9 351)	(10 803)	(9 667)
Dotations aux amortissements		(5 266)	(4 502)	(3 840)
Dotations aux provisions		(199)	(804)	0
Autres produits/charges	13	18 830	20 319	17 377
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>4 352</b>	<b>1 806</b>	<b>26</b>
Quotes-parts sur opérations en commun	14	(164)	(177)	(132)
Résultat financier	15	29 048	35 664	10 677
<b>Résultat courant</b>		<b>33 236</b>	<b>37 293</b>	<b>10 571</b>
Résultat exceptionnel	16	(303)	(776)	(333)
Participation des salariés		(360)	(336)	
Impôts Société	17	(624)	(183)	922
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>31 949</b>	<b>35 998</b>	<b>11 160</b>

# Annexe aux comptes sociaux

arrêtés au 30 septembre 2014

## Faits caractéristiques de l'exercice

Manutan International a procédé à l'acquisition le 10 octobre 2013 d'Ikaros Cleantech AB, spécialiste sur le marché suédois et finlandais de produits de protection de l'environnement pour la rétention, l'absorption, le stockage de produits dangereux et la collecte de déchets.

Cette opération a été financée en totalité sur fonds propres du Groupe et ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, Manutan NV (détenue à 100 % par Manutan International) a été fusionnée dans Overtoom International NV. La nouvelle entité constituée se dénomme désormais Manutan NV. La fusion a été réalisée sans prime.

## Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le

respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers sont détaillés ci-après.

## Note 1 Immobilisations incorporelles et en cours

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de trois à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu et de la publication...) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre :

- (i) du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement ;
- (ii) de divers projets et travaux relatifs à l'amélioration permanente du système d'information. Les diminutions sont en grande partie la conséquence de la mise en service des nouvelles applications au cours de l'exercice. Ces mises en service concernent le projet harmonisation et le démarrage de notre nouveau système d'information sur certaines filiales.

En milliers d'euros	30/09/2013	Mouvements		30/09/2014
		Augmentation	Diminution	
<b>Valeur brute</b>				
Brevets, licences	661			661
Logiciels	32 104	4 423		36 527
Immobilisations en cours	10 984	8 237	4 515	14 706
<b>Total</b>	<b>43 748</b>	<b>12 660</b>	<b>4 515</b>	<b>51 893</b>
<b>Amortissements</b>				
Brevets, licences	(661)	(0)		(661)
Logiciels	(22 507)	(4 707)	0	(27 214)
<b>Total</b>	<b>(23 168)</b>	<b>(4 707)</b>	<b>0</b>	<b>(27 875)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>20 580</b>			<b>24 019</b>

## Note 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- Constructions : sur 25 ans.
- Installations/agencements : sur 10 ans.
- Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans.

- Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans.
  - matériel de transport ;
  - matériel et outillage ;
  - mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

En milliers d'euros	30/09/2013	Mouvements		30/09/2014
		Augmentation	Diminution	
<b>Valeur brute</b>				
■ Terrains	0			0
■ Constructions	0			0
■ Installations/agencements	228	0		228
■ Matériel informatique	1 308	365		1 673
■ Autres immobilisations	1 299	17	140	1 176
<b>Total</b>	<b>2 835</b>	<b>382</b>	<b>140</b>	<b>3 077</b>
<b>Amortissements</b>				
■ Terrains	0			0
■ Constructions	0			0
■ Installations agencements	(48)	(44)		(92)
■ Matériel informatique	(1 252)	(476)		(1 727)
■ Autres immobilisations	(126)	(38)	103	(62)
<b>Total</b>	<b>(1 425)</b>	<b>(559)</b>	<b>103</b>	<b>(1 881)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 410</b>			<b>1196</b>

## Note 3 Immobilisations financières et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

### Participations/immobilisations financières

En milliers d'euros	30/09/2013	Augmentation	Diminution	30/09/2014
Participations	261 243	11 746	30	272 959
Autres titres (MI)	965	0	0	965
Dépôts, caution	355	0	0	355
<b>Total</b>	<b>262 563</b>	<b>11 746</b>	<b>30</b>	<b>274 279</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(14 464)</b>	<b>(145)</b>	<b>31</b>	<b>(14 578)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>248 099</b>			<b>259 701</b>

L'augmentation de 11 746 milliers d'euros correspond principalement à l'acquisition des titres Ikaros Cleantech AB en date du 10 octobre 2013.

## Créances – Prêts

En milliers d'euros	30/09/2013	Augmentation	Diminution	30/09/2014	Dont à + 1 an
Créances et prêts	4 156	750	845	4 061	3 966
Provisions pour dépréciation	(3 200)	0	0	(3 200)	(3 200)
<b>TOTAL</b>	<b>956</b>			<b>861</b>	

### Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations, annexé aux présents comptes annuels.

Au cours de l'exercice, Manutan International a accordé le prêt suivant à sa filiale :

- Manutan o.o.o. (Russie), pour 750 000 euros.

Et a procédé à des abandons de créances, prêts et comptes courants envers :

- Manutan o.o.o. (Russie) pour 1 024 603 euros ;
- Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse) pour 441 935 euros ;
- Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne) pour 101 033 euros.

### Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Une provision pour dépréciation des titres de participation a été dotée, en application des principes généraux d'évaluation, pour 144 514 euros comme suit :

- Manutan SI (Espagne) : une provision pour dépréciation des titres a été dotée de 38 600 euros portant la dépréciation en fin d'exercice à 100 606 euros (soit une dépréciation à hauteur de 100 %) ;
- Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne) : une provision pour dépréciation des titres a été dotée de 105 914 euros portant la dépréciation en fin d'exercice à 4 099 milliers d'euros.

La provision sur les titres autodétenus diminue de 31 369 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 405 070 euros (sur la base du cours moyen de l'action en septembre 2014).

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

## Note 4 Actif circulant

L'ensemble du poste clients est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2013
<b>Valeur brute</b>		
Créances clients	13 915	8 869
Avances et acomptes versés sur commandes	222	234
Autres créances	32 433	39 173
Charges constatées d'avance	1 587	2 015
<b>Total</b>	<b>48 157</b>	<b>50 292</b>
<b>Provision</b>	<b>(121)</b>	<b>(121)</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>48 036</b>	<b>50 171</b>

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents pour 30 827 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

## Note 5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition sont gérées selon la méthode FIFO. Elles sont composées principalement de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

Au 30 septembre 2014, l'analyse de la valeur marché des valeurs mobilières n'a conduit à aucune dépréciation.

## Note 6 Composition du capital social

Le capital est constitué au 30 septembre 2014 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros, soit un total de 15 226 582 euros. À cette date, la part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,48 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

*En milliers d'euros*

<b>Capitaux propres d'ouverture</b>	<b>230 618</b>
<b>Variations en cours d'exercice</b>	
Résultat net de l'exercice	31 949
Distribution de dividendes	(8 603)
Affectation au report à nouveau	15
Autres réserves	0
Reprise aux provisions réglementées	316
<b>CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE</b>	<b>254 295</b>

Le nombre d'actions autodétenues à la clôture est de 13 062 pour un montant de 965 468 euros.

## Note 7 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Dotations	Reprises provisions sans objet	Reprises provisions utilisées	30/09/2014
Provision pour perte de change	13	15		13	15
Provision pour impôts	0				0
Autres provisions pour risques et charges	804	199	124	680	199
<b>TOTAL</b>	<b>817</b>	<b>214</b>	<b>124</b>	<b>693</b>	<b>214</b>

## Note 8 Passifs

### 8.1 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut			Dont		
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer	Payé hors Groupe
Dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	964	964	0	0	0	0
Dettes financières intra-Groupe	102 362	102 362	0	95 705	12	0
<b>TOTAL</b>	<b>103 326</b>	<b>103 326</b>	<b>0</b>	<b>95 705</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

(1) Dont emprunt auprès de la banque CIC, pour un montant de 964 milliers d'euros.

Les dettes financières intra-Groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime.

## 8.2 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	Montant brut			Dont	
	Total	- 1 an	+ 1 an	Entreprises liées	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés	3 465	3 465	0	695	1 372
Dettes fiscales et sociales	2 602	2 602	0	0	2 054
Dettes sur immobilisations	426	426	0	0	0
Autres dettes	1 670	1 670	0	1 670	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 163</b>	<b>8 163</b>	<b>0</b>	<b>2 365</b>	<b>3 426</b>

## Note 9 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du

30 septembre 2014. La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 11 860 euros et en écart de conversion actif pour 14 855 euros.

## Note 10 Chiffres d'affaires

Ce poste comprend des *managements fees* pour 2 659 milliers d'euros et des prestations intra-Groupe pour 15 499 milliers d'euros.

## Note 11 Personnel

L'effectif moyen a été de 89 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2014, l'effectif est de 88 personnes.

La répartition en est la suivante :

	30/09/2013	30/09/2014
Cadres	71	73
Non-cadres	17	15
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>88</b>

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 96 milliers d'euros pour l'exercice 2013/2014.

Les rémunérations versées durant l'exercice aux Dirigeants Mandataires Sociaux s'élèvent à 2 034 984 euros.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurances. Il n'y a eu aucun versement de prime y afférente comptabilisée sur l'exercice.

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 a institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés. En application des dispositions de l'avis rendu par le comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au DIF n'a été comptabilisée au 30 septembre 2014. À cette date, les droits acquis par les salariés de Manutan International au titre du DIF étaient de 2 993 heures.

## Note 12 CICE

Au 30 septembre 2014, l'entreprise a comptabilisé un crédit d'impôt CICE de 59 131 euros. Ce dernier a été utilisé pour la mise à jour de son offre catalogue.

## Note 13 Autres produits et charges

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Espagne, Russie et Pays-Bas pour un montant de 11 224 882 euros.

## Note 14 Opérations en commun

Le restaurant interentreprises sur le nouveau site de Gonesse est composé de trois membres, dont Manutan International. À ce titre, la subvention d'exploitation supportée sur l'exercice au 30 septembre 2014 est de 164 241 euros.

## Note 15 Résultat financier

### 15.1 Le résultat financier net ressort à 29 048 515 euros et se décompose ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2013	30/09/2014
Produits/charges nets liés aux participations <sup>(1)</sup>	35 564	28 939
Produits/charges nets de gestion de trésorerie	92	101
Différences de change	12	10
Autres – provision perte de change	(4)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>35 664</b>	<b>29 048</b>

(1) Ventilation :

- Au 30 septembre 2013 :
  - + 40 458 399 euros de revenus des titres de participation ;
  - 599 335 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des titres de participation ;
  - 4 834 557 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.
- Au 30 septembre 2014 :
  - + 33 945 308 euros de revenus des titres de participation ;
  - 144 513 euros de dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation ;
  - + 31 369 euros de reprise de provisions ;
  - 4 893 223 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

### 15.2 Couverture de change

Manutan International peut avoir recours à des instruments financiers dérivés, tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date.

Au 30 septembre 2014, il n'y a pas de portefeuille d'opérations de change à terme.

### 15.3 Couverture de taux

Le 27 mai 2008, Manutan International avait mis en place un financement de 9 millions d'euros, pour une durée de sept ans, indexé sur l'Euribor 3M. Cet emprunt était

destiné à financer l'acquisition des titres de la société Trovatar a.s.

Afin de se prémunir contre le risque d'évolution défavorable des taux d'intérêt, Manutan International avait souscrit sur l'exercice 2007/2008 à un swap de taux pour la moitié du montant de l'emprunt, transformant ainsi le taux variable en taux fixe. Le swap suit la courbe d'amortissement du nominal de l'emprunt et les dates de fixing sont adossées à celles de l'emprunt. La juste valeur de l'instrument financier au 30 septembre 2014 est de - 10 809 euros.

Au 30 septembre 2014, le coût du financement ressort pour moitié à 4,56 % + marge jusqu'à mai 2015, l'autre moitié étant désormais à Euribor 3M + marge.

## Note 16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à - 302 970 euros et s'analyse ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	30/09/2013	30/09/2014
Produits sur cessions immobilisations incorporelles et corporelles	5	59
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		(37)
Produits nets sur cession produits financiers		
Abandon de créances, subvention		
Remboursement contrôle fiscal		
Autres charges	(500)	(9)
Dotations provision réglementée	(281)	(316)
<b>TOTAL</b>	<b>(776)</b>	<b>(303)</b>

## Note 17 Impôt

Manutan International est la société « tête de pont » du Groupe, fiscalement intégré, qu'elle forme avec Manutan SA et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du Code général des impôts.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du groupe intégré, s'élève à 366 193 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 600 097 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale représente une économie de 233 904 euros.

## Note 18 Engagements hors bilan

### 18.1 Tableau des engagements

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
<b>Engagements donnés</b>							
Découvert bancaire	1 049 191		1 049 191				
Caution	1 200 000		1 200 000				
Crédit documentaire	200 000		200 000				
<b>TOTAL</b>	<b>2 449 191</b>		<b>2 449 191</b>				
<b>Engagements reçus</b>							
CIC	15 000 000					15 000 000	
BNP Paribas	25 000 000					25 000 000	
HSBC	25 000 000					25 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>65 000 000</b>					<b>65 000 000</b>	
<b>Instruments financiers</b>							
Swap de taux CIC <sup>(1)</sup>	1 125 000					1 125 000	
Opérations de change à terme	1 800 000					1 800 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 925 000</b>					<b>2 925 000</b>	

(1) Swap de taux CIC n° 1 : notionnel amortissable au trimestre sur sept ans : (jambe prêteuse à Euribor 3M, jambe emprunteuse à 4,56 %).

## 18.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Cela concerne les personnes morales.

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		Néant	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

## 18.3 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

En milliers d'euros Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	2 100	700	1 400	
Engagement de retraite	55			55
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
<b>TOTAL</b>	<b>2 155</b>	<b>700</b>	<b>1 400</b>	<b>55</b>

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit			Néant	
Garanties – Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
<b>TOTAL</b>				

## Note 19 Lien avec les filiales

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante :

- *management fees* : 2 659 milliers d'euros ;
- redevances de marque : 11 224 milliers d'euros ;
- prestations intra-Groupe autres : 22 936 milliers d'euros.

Les filiales du Groupe ont en outre refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de 4 072 milliers d'euros.

Les facturations intra-Groupe sont effectuées à des conditions normales et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

## Note 20 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture.

# Renseignements concernant les filiales et participations

Informations financières	En milliers de devises locales		En milliers d'euros		En %	
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total capitaux propres	Quote-part du capital détenue
<b>Filiales et participations</b>						
Witre Sweden A/B (SEK) <sup>(1)</sup>	8 000	54 959	874	6 009	6 883	100
Ikaros Cleantech A/B <sup>(1)</sup>	1 362	30 472	157	11 366	11 523	100
Manutan Polska Sp z.o.o. (PLN) <sup>(1)</sup>	850	265	184	83	267	100
Manutan Hungaria Kft (HUF) <sup>(1)</sup>	3 000	45 855	12	146	157	100
Trovatar a.s. (CZK) <sup>(1)</sup>	71 000	4 698	2 706	2 004	4 710	100
Manutan Slovakia s.r.o. (EUR)	7	461	7	461	468	100
Manutan Czk s.r.o. (CZK) <sup>(1)</sup>	19 300	105 620	613	3 930	4 543	100
Overtoom International Deutschland GmbH (EUR)	1 788	(768)	1 788	(768)	1 020	71
Rapid Racking Ltd (GBP) <sup>(1)</sup>	153	4 276	205	5 492	5 698	100
Manutan Ltd (GBP) <sup>(1)</sup>	5 825	8 900	8 636	10 307	18 944	100
Manutan SA (EUR)	16 073	67 257	16 073	92 178	108 251	100
Manutan Spain SL (EUR)	3	338	3	338	341	100
Manutan Italia Spa (EUR)	500	79	500	79	579	100
Manutan Portugal Unipessoal Lda (EUR)	100	1 241	100	1 241	1 341	100
Manutan o.o.o. (RUB) <sup>(1)</sup>	10 350	15 584	296	333	629	100
IronmongeryDirect Ltd (GBP)	1	5 346	1	25 437	25 438	100
Manovert BV (EUR)	18	63 010	18	63 010	63 028	100
Sci Philippe Auguste (EUR)	345	0	345	0	345	100
Manutan Collectivités SAS (EUR)	7 560	4 859	7 560	4 147	11 707	100
Sports & Loisirs SAS (EUR)	1 000	8 977	1 000	8 977	9 977	100

(1) Taux de clôture au 30 septembre 2014 : GBP : 0,77730 – HUF : 310,57000 – SEK : 9,14650 – PLN : 4,17760 – CZK : 27,5000 – RUB : 49,76530.

(2) Chiffres non communiqués pour raison de confidentialité.

*En milliers d'euros*
*En milliers de devises locales*

Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non encore remboursés			Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Provision	Nette	Brute	Provision	Nette				
1 236	0	1 236	0	0	0	171 725	8 181	1 173	
11 606	0	11 606	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
110	0	110	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
56	0	56	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
8 822	3 597	5 225	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
22	0	22	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
5 138	0	5 138	0	0	0	339 277	12 707	474	
4 769	4 099	670	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
28 014	0	28 014	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
14 393	0	14 393	0	0	0	0	1 305	1 636	
75 237	0	75 237	0	0	0	211 451	5 953	10 809	
106	101	5	3 200	3 200	0	(2)	(2)	(2)	
6 207	5 869	338	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
100	0	100	0	0	0	5 250	52	0	
571	506	65	0	0	0	(2)	(2)	(2)	Exercice clos le 31/12/2013
20 951	0	20 951	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
72 071	0	72 071	0	0	0	0	3 845	15 800	
345	0	345	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
5 438	0	5 438	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
17 627	0	17 627	0	0	0	(2)	(2)	(2)	

# Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011	30/09/2010
<b>I. Capital en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
a) Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291 à 2 euros				
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par conversion d'obligations					
■ par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	18 158	16 701	13 951	12 742	10 782
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	38 469	42 380	17 061	18 622	17 119
c) Impôts sur les bénéfices	624	183	(922)	(120)	(1 228)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	360	336	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 949	35 998	11 160	14 857	16 211
f) Résultat distribué	8 942	8 603	8 831	10 659	9 136
<b>III. Résultats par action</b> (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,54	5,54	2,36	2,46	2,41
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,73	4,73	1,47	1,95	2,13
c) Dividende attribué à chaque action	1,17	1,13	1,16	1,40	1,20
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	88	88	83	62	54
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	7 844	7 844	6 765	5 714	5 583
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	3 295	3 295	2 903	2 205	2 587

# Informations sur la Société et le capital

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur _____	136
Renseignements de caractère général concernant le capital _____	142
Marché des titres _____	149
Dividendes _____	151

# Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

## Dénomination et siège social *(articles 2 et 4 des statuts)*

---

Dénomination sociale : Manutan International

Tél. standard : +33 (0)1 34 53 35 00

Nom commercial : Manutan

Service juridique : contact.legal@manutan.com

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes  
Avenue du 21<sup>e</sup> Siècle – 95506 Gonesse Cedex

## Forme juridique

---

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 30 novembre 2011, a adopté le changement du mode d'Administration et de Direction de la Société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.

## Législation

---

Législation française.

## Date de constitution et d'expiration

---

La Société a été constituée pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

## Objet social *(article 3 des statuts)*

---

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;
- l'achat, la vente, la fabrication de tous matériels destinés aux entreprises et collectivités ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

## Registre du commerce

---

662 049 840 RCS Pontoise.

Code APE : 6420Z.

## Consultation des documents juridiques

---

Les documents relatifs à la Société, et en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés à l'adresse du siège social : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21<sup>e</sup> Siècle – 95500 Gonesse, dans les conditions légales.

## Exercice social

---

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

## Affectation et répartition du bénéfice *(article 19 des statuts)*

---

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée, qui, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la

disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

## Assemblées d'actionnaires *(article 16 des statuts)*

---

**16-1** Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la Loi.

**16-2** Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

**16-3** Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le

Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

**16-4** Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut, en outre, se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un Mandataire peut être faite par voie électronique.

**16-5** Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

**16-6** Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du Code civil ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Conseil d'Administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

**16-7** L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

**16-8** Les votes s'expriment soit à main levée soit par tout moyen technique approprié décidé par le Conseil d'Administration. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'Assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme Mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

## Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital *(article 12 des statuts)*

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

## Droits et obligations attachés aux actions ordinaires – Vote

*(article 13 des statuts)*

**13-1** La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

**13-2** Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leurs valeurs nominales respectives, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

**13-3** Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la Loi et les statuts.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propiétaire bénéficiaire, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787 B du Code général des impôts et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions ;
- dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la Loi.

## Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières – Identification des actionnaires – Franchissement de seuils de participation

(article 9 des statuts)

**9-1** Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

**9-2** La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la Loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

**9-3** Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

## Franchissement de seuil statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

## Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

**14-1** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la Loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise représente plus de 3 % du capital social, un Administrateur est nommé dans les conditions fixées par la Loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs.

**14-2** La durée des fonctions des Administrateurs est de deux (2) années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un tiers membres du Conseil d'Administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

**14-3** Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

La convocation se fait par tout moyen dans un délai de huit (8) jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le Règlement Intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

**14-4** Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

**14-5** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à 75 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mars 2015 d'instaurer un nouveau paragraphe 14-6 dans les statuts de la Société afin de permettre au Conseil d'instaurer la fonction de Président d'honneur, rédigé ainsi :

« Le Conseil d'Administration peut nommer, à titre honorifique, un Président d'honneur, personne physique, choisi parmi les anciens Présidents du Conseil d'Administration de la Société.

La durée de ses fonctions est de deux (2) ans, et elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Le Président d'honneur est indéfiniment rééligible, il peut être révoqué à tout moment sans indemnité par décision du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il devra pour autant adhérer au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur ne peut en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci. »

## Direction Générale *(article 15 des statuts)*

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

## Opérations avec des apparentés

- Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales – voir page 72 du présent document.
- Filiales du Groupe et implantation juridique – voir pages 85 et 117 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des Dirigeants de la Société mère dans les principales filiales – voir pages 38, 39 et 85 du présent document.
- Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales et indication des actifs

économiques stratégiques détenus par celles-ci – voir pages 73 à 75 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentée en page 111 et suivantes du présent document.

- Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales – voir page 72 du présent document.
- Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés page 62 du présent document.

## Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2014, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Principaux actionnaires	Au 30/09/2014			Au 30/09/2013			Au 30/09/2012		
	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote réel	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote réel	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote réel
André et Hélène Guichard	1 819 861	23,90	16,02	1 819 861	23,90	15,90	1 819 861	23,90	15,94
Hélène Guichard	588 276	7,73	10,35	588 276	7,73	10,28	588 276	7,73	10,30
Jean-Pierre Guichard	449 196	5,90	7,91	449 196	5,90	7,85	449 196	5,90	7,86
Autres membres de la famille Guichard	304 426	4,00	5,36	304 426	4,00	5,32	304 426	4,00	5,25
MT Finances <sup>(1)</sup>	2 417 581	31,75	42,55	2 417 581	31,75	42,24	2 417 581	31,75	42,32
<b>Total famille Guichard</b>	<b>5 579 340</b>	<b>73,28</b>	<b>82,18</b>	<b>5 579 340</b>	<b>73,28</b>	<b>81,59</b>	<b>5 579 340</b>	<b>73,28</b>	<b>81,67</b>
Lazard Frères Gestion	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,63	415 000	5,45	3,63
Financière de l'Échiquier	360 510	4,74	3,17	360 510	4,74	3,15	360 510	4,74	3,16
Autres nominatifs	9 001	0,12	0,15	88 686	1,16	1,55	88 507	1,16	1,48
Public au porteur	1 231 650	16,18	10,84	1 155 440	15,18	10,09	1 149 546	15,10	10,06
<b>Total public</b>	<b>2 016 161</b>	<b>26,48</b>	<b>17,82</b>	<b>2 019 636</b>	<b>26,53</b>	<b>18,41</b>	<b>2 013 563</b>	<b>26,45</b>	<b>18,33</b>
Actions auto-détenues <sup>(2)</sup>	17 790	0,23	0,00	14 315	0,19	-	20 388	0,27	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 613 291</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>7 613 291</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>7 613 291</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Société dont le capital est détenu par la famille Guichard.

(2) Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote (13 062 actions détenues au nominatif pur et 4 728 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachats d'actions au titre du contrat de liquidité).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Il n'y a pas eu de variation significative de l'actionnariat, tel que présenté ci-dessus, depuis le 30 septembre 2014.

### Franchissement de seuils

- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, le franchissement de seuil suivant a été déclaré : par courrier daté du 20 juillet 2012, la société Financière de l'Échiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 19 juillet 2012, le seuil de 5 % du capital de Manutan International et détenir, à cette date, 360 510 actions Manutan International représentant autant de droits de vote, soit 4,74 % du capital et 3,16 % des droits de vote de cette Société. Ce franchissement de seuil résulte de cessions d'actions sur le marché (avis AMF n° 212C0947).
- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré.
- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré.

### Accords entre actionnaires

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 148 du présent document.

### Éléments d'information au titre de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans la partie « Répartition du capital social et des droits de vote » en page 147 du présent document.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- Il a été conclu entre sept actionnaires de la Société deux engagements de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la Loi dite « loi Dutreil » du 1<sup>er</sup> août 2003, présenté dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 148 du présent document.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 13-3 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes, figurant en page 143 du présent document. Les pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachats d'actions propres sont décrits page 145 du présent document.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Dirigeant Mandataire Social sont décrits page 54 du présent document.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

### Salariés *(article L. 225-102 du Code de commerce)*

---

À la clôture de l'exercice 2013/2014, la participation des salariés, telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la Société est de 0 %.

# Renseignements de caractère général concernant le capital

## Modification du capital et des droits sociaux

---

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

## Capital social

---

Au 22 janvier 2015, le capital social est de 15 226 582 euros et divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

## Forme des actions

---

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

## Tableau des autorisations et des délégations en cours

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Assemblée Générale Extraordinaire	Échéances	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 30/09/2014	Montant résiduel au 01/10/2014
<b>1</b> Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	19 mars 2013	18 mai 2015	5 millions d'euros	N/A	0	5 millions
<b>2</b> Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	13 mars 2014	12 mars 2016	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
<b>3</b> Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société (ou d'une société du Groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	19 mars 2013	18 mai 2015	Actions : 2 millions d'euros <sup>(1)</sup> Valeurs mobilières : 2 millions d'euros <sup>(2)</sup>	N/A	0	Actions : 2 millions d'euros <sup>(1)</sup> Valeurs mobilières : 2 millions d'euros <sup>(2)</sup>
<b>4</b> Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société (ou d'une société du Groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	19 mars 2013	18 mai 2015	Actions : 2 millions d'euros <sup>(1)</sup> Valeurs mobilières : 2 millions d'euros <sup>(2)</sup>	N/A	0	Actions : 2 millions d'euros <sup>(1)</sup> Valeurs mobilières : 2 millions d'euros <sup>(2)</sup>
<b>5</b> Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société (ou d'une société du Groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	19 mars 2013	18 mai 2015	Actions : 2 millions d'euros <sup>(1)</sup> 20 % du capital Valeurs mobilières : 2 millions d'euros <sup>(2)</sup>	N/A	0	Actions : 2 millions d'euros <sup>(1)</sup> 20 % du capital Valeurs mobilières : 2 millions d'euros <sup>(2)</sup>
<b>6</b> Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	19 mars 2013	18 mai 2015	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
<b>7</b> Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	19 mars 2013	18 mai 2015		N/A	0	-
<b>8</b> Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, dans la limite de 10 % du capital avec suppression de droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	19 mars 2013	18 mai 2015	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
<b>9</b> Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, avec suppression de droit préférentiel de souscription, réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	19 mars 2013	18 mai 2015	160 000 euros	N/A	0	160 000 euros
<b>10</b> Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	13 mars 2014	12 mai 2017	1 % du capital social	N/A	0	1 % du capital social

(1) Plafond commun.

(2) Plafond commun.

## Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

## Capital potentiel

Aucune option de souscription d'actions, ni aucune action gratuite à émettre n'ont été consenties. Il n'existe aucun autre instrument financier dilutif du capital.

## Programme de rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 13 mars 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions.

Le Conseil d'Administration a, en outre, été autorisé, pour vingt-quatre mois, par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2014, à réduire le capital social dans les

conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachats.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la société Oddo Corporate Finance.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2014, au titre du programme de rachats, sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

En euros	Flux bruts cumulés 2013/2014	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	39 528	36 053
Cours moyen de la transaction	48,17	48,20
<b>MONTANT</b>	<b>1 904 064</b>	<b>1 737 755</b>

- Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2014 : 4 728 soit environ 0,06 % du capital social.
- Valeur évaluée au cours d'achat moyen du 30 septembre 2014 : 44,19 euros x 4 728 = 208 930 euros.
- Valeur nominale globale : 2 euros x 4 728 = 9 456 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation à d'autres finalités au cours de l'exercice 2013/2014.

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées chaque mois à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2013/2014.

## Autorisation d'un nouveau programme de rachats d'actions

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachats d'actions de la Société, ainsi que mentionné dans les rapports du Conseil à l'Assemblée.

## Contrat de liquidité

La Société a renouvelé, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés financiers (AMAFI) qui intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité au cours de l'exercice 2013/2014 sont mentionnées ci-dessus dans la partie « Programme de rachats d'actions ».

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

## Descriptif du programme de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003, du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachats de ses propres actions par la Société.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 12 mars 2015. L'avis préalable sera publié au BALO le 4 février 2015, et l'avis de convocation sera publié au BALO le 25 février 2015.

### 1 Répartition par objectif des titres détenus au 22 janvier 2015 (après clôture de la Bourse)

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 3 432 titres, représentant 0,05 % du capital social de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 3 432 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : N/A ;
- opérations de croissance externe : N/A ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : N/A ;
- annulation : N/A.

### 2 Nouveau programme de rachats d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 12 mars 2015.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont les rachats sont autorisés : 5 % (soit 380 664 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

- Prix maximum d'achat : 100 euros.
- Montant maximal du programme : 38 066 400 euros.
- Modalités des rachats : ces rachats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ; la société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments financiers.

### Objectifs

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2014, dans sa neuvième résolution à titre extraordinaire, dont le renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mars 2016.

### Durée du programme

- Dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 12 mars 2015, soit jusqu'au 11 septembre 2016.

## Synthèse des opérations sur titres des Mandataires Sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

(articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers [AMF])

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2013/2014 par les Mandataires Sociaux ou les hauts responsables de Manutan International ou par les personnes qui leur sont liées.

**Tableau d'évolution du capital** (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au 1 <sup>er</sup> oct. 1993		En euros			2 750 952	1 804 506	10
		En francs			18 045 060		
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	2 750 952		5 501 903	3 609 012	10
		En francs	18 045 060		36 090 120		
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves	En euros	5 672 921	1 387 341	11 174 824	7 330 204	10
		En francs	37 211 920	9 100 360	73 302 040		
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	En euros	131 381	1 011 630	11 306 205	7 416 384	10
		En francs	861 800	6 635 860	74 163 840		
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	En euros	98 127	3 060 737	11 404 332	7 480 751	10
		En francs	643 670	20 077 118	74 807 510		
8 janv. 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	3 557 171		14 961 503	7 480 751	2
30 sept. 1999	Augmentation de capital en numéraire	En euros	46 000	259 011	15 007 503	7 503 751	2
30 sept. 2000	Augmentation de capital en numéraire <sup>(1)</sup>	En euros	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

(1) Dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

## Attributions gratuites d'actions

### 1 Historique des attributions gratuites d'actions

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action <sup>(1)</sup> En euros
Plan n° 1 d'actions gratuites	25 févr. 2005	12 juil. 2005	2 000	Existantes	12 juil. 2007	39,76
Plan n° 2 d'actions gratuites	13 mars 2008	15 janv. 2009	20 000	Existantes	15 janv. 2011	32,61

(1) Cette valeur correspond à la moyenne pondérée du cours des trois dernières séances de Bourse précédant la décision d'attribution par le Directoire.

### 2 Attributions consenties aux Mandataires Sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Néant.

### 3 Attributions consenties au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 aux 10 salariés de la Société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Néant.

### 4 Attributions consenties par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Néant.

## Répartition du capital social et des droits de vote

À la date d'établissement du présent document, le 22 janvier 2015, le capital de la Société est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théoriques (en ce compris les droits de vote attachés aux actions

privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 380 994 et de 11 364 500 droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire.

### À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ, LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES, AU 22 JANVIER 2015<sup>(1)</sup>, SONT LES SUIVANTS :

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote réel	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote réel
André et Hélène Guichard	1 819 861	1 819 860	1	1 819 862	23,90 %	16,02 %
André Guichard	258 312	-	258 312	516 624	3,39 %	4,55 %
Hélène Guichard	588 276	-	588 276	1 176 552	7,73 %	10,35 %
Jean-Pierre Guichard	449 196	-	449 19	898 392	5,90 %	7,91 %
Claudine Guichard	37 114	-	37 114	74 228	0,49 %	0,65 %
Hervé Guichard	4 500	-	4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
Xavier Guichard	4 500	-	4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
MT Finances <sup>(1)</sup>	2 417 581	-	2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,55 %
<b>Sous-total famille Guichard</b>	<b>5 579 340</b>	<b>1 819 860</b>	<b>3 759 480</b>	<b>9 338 820</b>	<b>73,28 %</b>	<b>82,18 %</b>
Lazard Frères Gestion	415 000	415 000	-	415 000	5,45 %	3,65 %
Financière de l'Échiquier	360 510	360 510	-	360 510	4,74 %	3,17 %
Actions autodétenues <sup>(2)</sup>	16 494	-	-	-	0,22 %	0,00 %
Public au nominatif	9 001	778	8 223	17 224	0,12 %	0,15 %
Public au porteur	1 232 946	1 232 946	-	1 232 946	16,19 %	10,85 %
<b>Sous-total public</b>	<b>2 033 951</b>	<b>2 009 234</b>	<b>8 223</b>	<b>2 025 680</b>	<b>26,72 %</b>	<b>17,82 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 613 291</b>	<b>3 829 094</b>	<b>3 767 703</b>	<b>11 364 500</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Actions détenues indirectement par la famille Guichard.

(2) Actions détenues par Lazard Frères Gestion pour le compte de fonds et de SICAV : 13 062 actions, inscrites au nominatif pur, et 3 432 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachats d'actions au titre du contrat de liquidité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

### DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES NUS-PROPRIÉTAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
Hervé Guichard	93 386	186 772	1,64 %
Xavier Guichard	93 386	186 772	1,64 %
Jean-Pierre Guichard	659 816	1 319 632	11,61 %

### DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES USUFRUITIERS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
André Guichard	258 312	516 624	4,55 %
Hélène Guichard	588 276	1 176 552	10,35 %

(1) Après clôture de la Bourse.

## Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par la famille Guichard selon les modalités décrites page 147. Toutefois, la Société a pris un certain nombre de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, avec notamment :

- la présence de quatre membres indépendants sur les neuf membres composant le Conseil d'Administration (situation au 22 janvier 2015) ;

- la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- la présence de la totalité de membres indépendants au sein du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

## Pacte d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires, ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La part du capital détenu par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

## Modification de répartition du capital au cours des trois dernières années

En %	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Famille Guichard	73,28 %	73,28 %	73,28 %
Public et autres nominatifs	26,55 %	26,55 %	26,55 %
Actions autodétenues au nominatif pur	0,17 %	0,17 %	0,17 %
	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

## Engagements collectifs de conservation de titres de la société Manutan International

Les membres du groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, ont signé, en date du 28 août 2006, un engagement collectif de conservation de titres, conformément à l'article 787 B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1 812 898 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 23,81 % des droits financiers et 31,94 % des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement, soit à compter du 28 août 2006. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres un mois avant le terme de la période en cours.

L'engagement collectif de conservation a été signé par :

- Monsieur André Guichard, Administrateur ;
- Madame Hélène Julliard, épouse de Monsieur André Guichard ;

- Monsieur Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Claudine Laffont, épouse de Monsieur Jean-Pierre Guichard ;
- Monsieur Hervé Guichard, Directeur Général et Administrateur ;
- Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général Délégué et Administrateur ;
- la société MT Finances, dont le capital est intégralement détenu par les membres de la famille Guichard ci-avant désignés.

Un second engagement collectif de conservation de titres, en date du 15 novembre 2012, a été signé par les membres du Groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, conformément à l'article 787 B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3 661 759 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 48,09 % du capital, 48,22 % des droits financiers et 48,01 % des droits de vote théoriques attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres trois mois avant le terme de la période en cours.

Ces deux engagements collectifs, qui ont les mêmes signataires, ont vocation à coexister. La seule différence concerne le périmètre des actions sous engagement ; le second regroupant un plus grand nombre de droits financiers et de droits de vote que le premier.

## Marché des titres

Indice principal	CAC All-Tradable
Autres indices	CAC Small et CAC Mid & Small
Marché	EURONEXT Paris – Compartiment B
Place de cotation	NYSE EURONEXT Paris
Code ou symbole	MANUTAN INTL
Code ISIN	FR0000032302
Reuters	MATP.PA
Bloomberg	MAN FP

## Données boursières

Données sur 5 ans	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011	30/09/2010
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Cours de clôture	40,43	40,67	30,95	42,07	45,50
Capitalisation boursière <i>(en millions d'euros)</i>	308	310	236	320	346
Cours le plus haut <i>(en euros)</i>	56,14	41,99	43,52	54,15	47,00
Cours le plus bas <i>(en euros)</i>	40,10	27,98	28,35	41,00	37,10
Volume quotidien moyen <i>(en nombre de titres)</i>	3 653	3 094	1 723	1 004	1 283
Capitaux quotidiens moyens <i>(en euros)</i>	176 078	103 954	58 133	49 211	53 123

## Capital

Le capital de la Société est composé, au 22 janvier 2015, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

À cette date, la part du capital détenue par le public est de 26,50 %. Le pourcentage d'actions autodétenues par la Société représente 0,22 %. Enfin, le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

### Actionnariat au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, le titre Manutan (Manutan Intl) s'établit à 40,43 euros, en baisse de 0,6 % par rapport au cours de clôture du 30 septembre 2013. Le 22 janvier 2015, après clôture, le cours de Bourse s'établit à 41,50 euros.

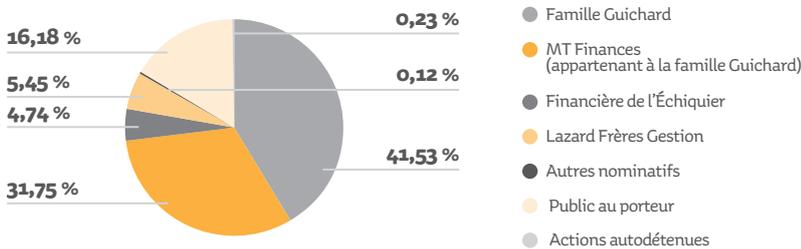
### Contrôle de la Société

Au 30 septembre 2014, la Société est détenue et contrôlée, directement et indirectement, par la famille Guichard pour 73,28 % de son capital et 82,18 % de ses droits de vote.

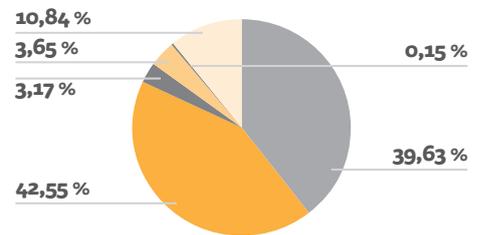
L'actionnariat au 30 septembre 2014 est également présenté en page 141 du présent document, dans la partie « Renseignements de caractère général concernant l'émetteur ».

## CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE 2014

## Principaux actionnaires



## Droits de vote



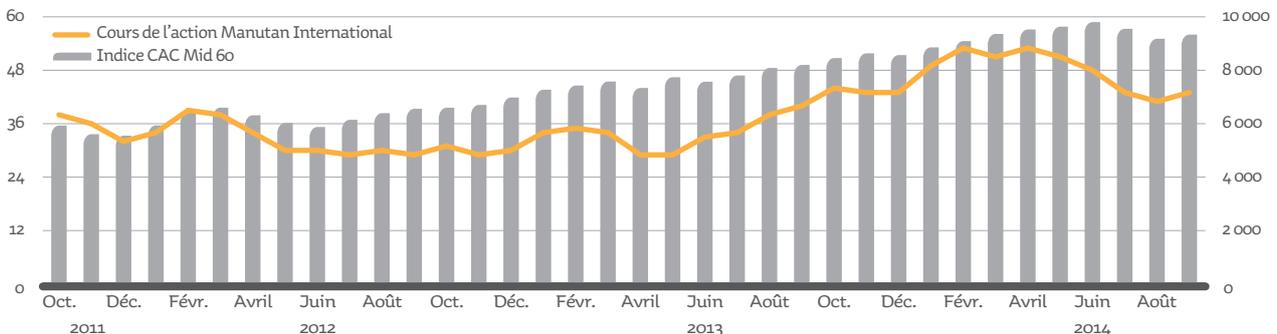
## Contrat de liquidité

Manutan International a conclu, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des

Marchés Financiers (AMAFI), dans le cadre de son programme de rachats d'actions. Voir également page 144 du présent document.

## Évolution du cours de l'action

Par rapport à l'indice CAC Mid 60  
Du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2014



## Variation du cours de Bourse

Au cours de l'exercice, le cours de Bourse a atteint son cours de clôture le plus élevé (56,14 euros) le 24 avril 2014, son plus bas cours de clôture (40,10 euros) est intervenu le 11 août 2014. Au 30 septembre 2014, le

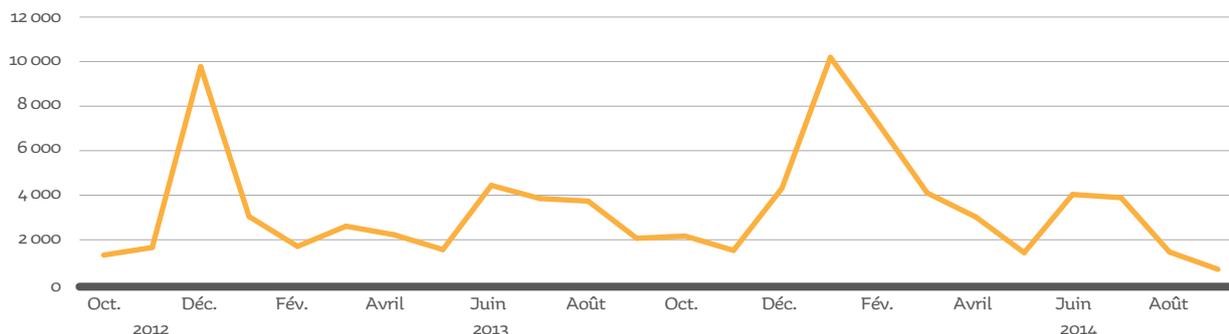
cours de clôture est de 40,43 euros (40,67 euros en septembre 2013). Le PER est de 12,74 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2014.

## Volume traité

Du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2014, 1 720 549 actions Manutan International ont été échangées, représentant un capital de 71,5 millions d'euros (contre

1 230 094 actions, représentant 41 millions d'euros de capitaux sur la même période précédente).

MOYENNE DES TRANSACTIONS JOURNALIÈRES – D'OCTOBRE 2012 À SEPTEMBRE 2014



## Dividendes

En euros

Au titre de l'exercice clos le	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011	30/09/2010
Résultat net	24 166 235	23 277 107	23 900 875	28 531 420	24 404 749
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	8 907 550	8 603 019	8 831 417	10 658 607	9 135 949
Cours	40,43	40,67	30,95	42,07	45,5
Résultat net par action <sup>(1)</sup>	3,18	3,06	3,14	3,75	3,21
Dividende net par action	1,17	1,13	1,16	1,40	1,20
Réfaction de 40 % <sup>(2)</sup>	0,47	0,45	0,46	0,56	0,48
Taux de distribution	37 %	37 %	37 %	37,4 %	37,4 %
Rendement brut global <sup>(3)</sup> (%)	4,05	3,89	5,25	4,66	3,69

(1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.

(2) Réfaction de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(3) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices, le dividende distribué a été compris entre 37 % et 37,4 % du résultat net consolidé. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 12 mars 2015 un taux de distribution à 37 % du résultat net consolidé, soit un dividende en valeur de 1,17 euro par action, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans.

Attribution des dividendes non réclamés :

Direction nationale d'interventions domaniales – Service des curatelles – Les Ellipses – 3, avenue du Chemin-de-Presles – 94417 Saint-Maurice Cedex.





# Attestation et tables de concordance

Responsable du document de référence _____	154
Attestation du responsable du document de référence _____	154
Responsables du contrôle des comptes _____	154
Relations actionnaires et documents accessibles au public _____	155
Table de concordance du document de référence _____	156
Table de concordance du rapport financier _____	159
Table du rapport de gestion _____	160
Table de concordance du rapport RSE _____	161

# Responsable du document de référence

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général de la société Manutan International, située : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21<sup>e</sup> Siècle – 95500 Gonesse.

## Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 69 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2014 et les comptes annuels de la Société mère, clos le 30 septembre 2014, figurant respectivement en pages 84 et 120 du présent document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux ne contiennent aucune observation.

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

---

#### Mazars SA

##### Représenté par Monsieur Simon Beillevaire

Tour Exaltis  
61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 14 mars 2003

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

#### KPMG SA

##### Représenté par Monsieur Laurent Prévost

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 4 mars 2004

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

## Commissaires aux Comptes suppléants

---

### **Monsieur Jean-Maurice El Nouchi**

7, rue de Florence – 75008 Paris

Date du premier mandat : 11 mars 2011

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

### **KPMG Audit IS SAS**

Immeuble Le Palatin

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 18 mars 1998

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants sont inscrits auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

# Relations actionnaires et documents accessibles au public

## Responsable de l'information financière

---

### **Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée**

Tél. secrétariat : +33 (0)1 34 53 18 33

E-mail : [brigitte.auffret@manutan.fr](mailto:brigitte.auffret@manutan.fr)

## Contact Investisseurs

---

### **Yassine Soumari – Corporate Finance**

Tél. : +33 (0)1 34 53 35 55

E-mail : [contact.investors@manutan.com](mailto:contact.investors@manutan.com)

L'acte constitutif et les statuts de la Société, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et de ses filiales sur les deux derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la Loi, et tout autre document prévu par la Loi peuvent être consultés à l'adresse administrative de la Société : Manutan International – ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21<sup>e</sup> Siècle – 95506 Gonesse Cedex – France.

Les principaux communiqués de presse et documents publiés par la Société sont à la disposition du public sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.manutan.com](http://www.manutan.com).

# Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

§	Informations	Pages
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>	
1.1	Personnes responsables des informations	154
1.2	Attestation du responsable	154
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1	Coordonnées	154
2.2	Changements	N/A
<b>3</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	
3.1	Informations historiques	N/A
3.2	Informations intermédiaires	77
<b>4</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>78</b>
<b>5</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1	Histoire et évolution de la Société	6, 7
5.1.1	Raison sociale	136
5.1.2	Enregistrement au RCS	136
5.1.3	Date de création et durée	136
5.1.4	Siège social – forme juridique – législation applicable	136
5.1.5	Événements importants	68
5.2	Principaux investissements	
5.2.1	Réalisés	70
5.2.2	En cours	71
5.2.3	Programmés	N/A
<b>6</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1	Principales activités	8
6.1.1	Opérations et principales activités	10
6.1.2	Nouveaux produits	68
6.2	Principaux marchés	11
6.3	Événements exceptionnels	68
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats	N/A
6.5	Concurrence	11
<b>7</b>	<b>Organigramme</b>	
7.1	Synoptique	9, 17
7.2	Liste des filiales	85
<b>8</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	70, 98
8.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	26-28

§	Informations	Pages
<b>9</b>	<b>Examen de la situation financière et résultats consolidés</b>	
9.1	Situation financière	70
9.2	Résultat d'exploitation	69
9.2.1	Événements importants	68
9.2.2	Modifications	N/A
9.2.3	Influences extérieures	N/A
<b>10</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
10.1	Capitaux	89, 104
10.2	Flux de trésorerie	90, 111
10.3	Conditions de financement	114
10.4	Conditions restrictives	N/A
10.5	Sources de financement	104, 105
<b>11</b>	<b>Recherche et développement brevets et licences</b>	<b>N/A</b>
<b>12</b>	<b>Information sur les tendances</b>	
12.1	Tendances	12, 13
12.2	Éléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives	12, 13
<b>13</b>	<b>Prévisions ou estimations de bénéfices</b>	
13.1	Hypothèses	N/A
13.2	Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A
<b>14</b>	<b>Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, et Direction Générale</b>	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction de la Société	34
14.2	Conflits d'intérêts des organes d'Administration, de Direction et de Direction Générale	40, 51
<b>15</b>	<b>Rémunérations et avantages</b>	
15.1	Rémunérations versées	41-47
15.2	Provisions	41-47
<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction</b>	
16.1	Mandats	38, 39
16.2	Contrats de service	N/A
16.3	Comités	52
16.4	Conformité aux règles du Gouvernement d'Entreprise	48-51
<b>17</b>	<b>Salariés</b>	
17.1	Répartition des effectifs	5, 108
17.2	Participations et stock-options	46, 143
17.3	Accord de participation au capital	N/A
<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
18.1	Répartition du capital	141, 147
18.2	Droits de vote différents	147
18.3	Contrôle	148, 149
18.4	Accords d'actionnaires	148
<b>19</b>	<b>Opération avec des apparentés</b>	<b>140</b>

§	Informations	Pages
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>	
20.1	Informations financières historiques	5
20.2	Informations financières pro-forma	N/A
20.3	États financiers – comptes sociaux	84, 120
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A
20.4.1	Déclarations	N/A
20.4.2	Autres informations vérifiées	N/A
20.4.3	Autres informations non vérifiées	N/A
20.5	Dates des dernières informations financières	N/A
20.6	Informations financières et autres	N/A
20.7	Politiques et distribution de dividendes	151
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
21.1	Capital social	142
21.1.1	Capital souscrit et autorisé	N/A
21.1.2	Actions non représentatives du capital	145
21.1.3	Autodétention et autocontrôle	144-147
21.1.4	Valeurs mobilières	N/A
21.1.5	Conditions d'acquisition	N/A
21.1.6	Options ou accords	N/A
21.1.7	Historique du capital	146
21.2	Actes constitutifs et statuts	137, 155
21.2.1	Objet social	136
21.2.2	Règlement organes de gestion et de contrôle	139
21.2.3	Droits et privilèges des actions	138, 139
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	137-139
21.2.5	Assemblées Générales	137
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	139
21.2.7	Seuils de participation	139
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital	N/A
<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>N/A</b>
<b>23</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1	Déclaration d'experts	N/A
23.2	Autres déclarations	N/A
<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>137, 155</b>
<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>132, 133</b>

# Table de concordance du rapport financier

Informations	Pages
<b>Chapitres/sections</b>	
<b>1</b>	<b>Attestation du responsable du rapport financier annuel</b>
<b>2</b>	<b>Comptes annuels</b>
<b>3</b>	<b>Comptes consolidés</b>
<b>4</b>	<b>Éléments du rapport de gestion</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Article L. 225-100 du Code de commerce           <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Analyse de l'évolution des affaires 69-76</li> <li>■ Analyse des résultats 69-76</li> <li>■ Analyse de la situation financière 69-76</li> <li>■ Principaux risques et incertitudes 69-76</li> <li>■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital 143</li> </ul> </li> <li>■ Article L. 225-100-3 du Code de commerce           <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique N/A</li> </ul> </li> <li>■ Article L. 225-211 du Code de commerce 144           <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rachats par la Société de ses propres actions</li> </ul> </li> </ul>
<b>5</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>
<b>6</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>
<b>7</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>
<b>8</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux Comptes</b>
<b>9</b>	<b>Rapport du Président du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)</b>
<b>10</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil</b>

# Table du rapport de gestion

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Chapitres/sections	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	
1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	69
2 Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	73-75
3 Indicateurs clés de performance de nature financière	5
4 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	69-72
5 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	68
6 Évolution et perspectives d'avenir	69
7 Activités en matière de Recherche et Développement	76
8 Délais de paiement des dettes fournisseurs	105
9 Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	N/A
10 Description des principaux risques et incertitudes	78-81
11 Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut N/A	N/A
12 Indications sur l'utilisation des instruments financiers	94
13 Investissements au cours des trois derniers exercices	70
14 Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	76
15 Activité des filiales et participations par branche d'activité	72, 132
<b>Responsabilité sociale d'entreprise</b>	
16 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	15
17 Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	15
<b>Gouvernance</b>	
17 Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	34
18 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ses Mandataires Sociaux durant l'exercice écoulé	38-39
19 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque Mandataire Social durant l'exercice écoulé	41
20 Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	41-47
21 Engagements de toute nature pris au bénéfice des dirigeants	41-47
22 Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	46, 54
23 Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	N/A
<b>Actionnariat et capital</b>	
24 Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	141
25 État de la participation des salariés au capital social	N/A
26 Rachats et ventes par la Société de ses propres actions	144
27 Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	85
28 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A
29 Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents 6.3 286	151
30 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A
<b>Autres informations</b>	
31 Dépenses somptuaires	76
32 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	151
33 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
34 Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux Mandataires Sociaux et aux salariés	N/A
35 Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des Mandataires Sociaux et des salariés	46, 146
36 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	143
37 Rapport du Président sur le contrôle interne et le Gouvernement d'Entreprise	48

# Table de concordance du rapport RSE

Chapitres/sections	Pages
<b>Informations sociales</b>	
<b>a) Emploi</b>	<b>18</b>
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
<b>b) Organisation du travail</b>	<b>20</b>
L'organisation du temps de travail	
L'absentéisme	
<b>c) Relations sociales</b>	<b>20</b>
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
Le bilan des accords collectifs	
<b>d) Santé et sécurité</b>	<b>21</b>
Les conditions de santé et de sécurité au travail	
Le bilan des accords signés avec les Organisations Syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
<b>e) Formation</b>	<b>22</b>
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	
Le nombre total d'heures de formation	
<b>f) Égalité de traitement</b>	<b>23</b>
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique de lutte contre les discriminations	
<b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives...</b>	<b>23</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</li> <li>■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</li> <li>■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</li> <li>■ à l'abolition effective du travail des enfants</li> </ul>	
<b>Informations environnementales</b>	
<b>a) Politique générale en matière environnementale</b>	<b>26</b>
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	
<b>b) Pollution et gestion des déchets</b>	<b>27</b>
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	

Chapitres/sections	Pages
<b>c) Utilisation durable des ressources</b>	<b>28</b>
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	N/A
<b>d) Changement climatique</b>	<b>29</b>
Les rejets de gaz à effet de serre	
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A
<b>e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</b>	<b>N/A</b>
<b>Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>	
<b>a) Impact territorial, économique et social</b>	<b>24</b>
En matière d'emploi et de développement régional	
Sur les populations riveraines ou locales	
<b>b) Relations avec les parties prenantes</b>	<b>24</b>
Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	
Les actions de partenariat ou de mécénat	
Les parties prenantes visées par le décret sont les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
<b>c) Sous-traitance et fournisseurs</b>	<b>25</b>
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
<b>d) Loyauté des pratiques</b>	<b>25</b>
Les actions engagées pour prévenir la corruption	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	
<b>e) Autres</b>	<b>25</b>
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	

**Responsable de l'information financière :**  
Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

**Conception et réalisation :**   
Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

**© photos : Manutan**

**DREDA Centre européen Manutan**  
ZAC du Parc des Tulipes  
Avenue du 21<sup>e</sup> Siècle  
95506 Gonesse Cedex – France

Téléphone : +33 (0)1 34 53 35 87

**[www.manutan.com](http://www.manutan.com)**  
e-mail : **[contact.legal@manutan.com](mailto:contact.legal@manutan.com)**





All you need. **With love.**

DREDA Centre européen Manutan  
ZAC du Parc des Tulipes  
Avenue du 21<sup>e</sup> Siècle  
95506 Gonesse Cedex – France  
Téléphone: +33 (0)1 34 53 35 87

[www.manutan.com](http://www.manutan.com)